

**Exemplaire destiné à la mise
à disposition du public,
limité à la partie technique
de l'aménagement
conformément aux
dispositions de l'article
D. 212-6 du code forestier.**

Aménagement forestier

Forêt domaniale de HAUTVILLERS

Département : Marne -51

2014 - 2033

Surface cadastrale : 408,1911 ha
Surface retenue pour la gestion : 408,19 ha

Altitudes extrêmes : 175 m - 268 m

Révision d'aménagement

DRA : Champagne-Ardenne /Montagne de Reims
(Tardenois)

Identifiant aménagement
A024099W

SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET	3
TITRE 1 - ETAT DES LIEUX -- BILAN	5
1.1 – Présentation générale de l'aménagement	5
1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement	5
1.1.2 – Foncier - Surfaces - Concessions	5
1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales	7
1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers	8
1.2.1 – Description du milieu naturel	8
1.2.1.A – Topographie et hydrographie	8
1.2.1.B – Conditions stationnelles	9
1.2.2 – Description des peuplements forestiers	11
1.2.2.A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	11
1.2.2.B – Etat du renouvellement	14
1.2.2.C – Inventaires réalisés	15
1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt	17
1.3.1 – Production ligneuse	17
1.3.1.A – Volumes de bois produits	17
1.3.1.B – Desserte forestière	19
1.3.2 – Fonction écologique	19
1.3.3 – Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)	22
1.3.3.A – Accueil et paysage	22
1.3.3.B – Ressource en eau potable	25
1.3.4 – Protection contre les risques naturels	25
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS	28
2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion	28
2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	29
2.2.1 – Traitements retenus	29
2.2.2 – Essences objectifs et critères d'exploitabilité	29
2.3 – Objectifs de renouvellement	31
2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	31
2.3.2 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	34
2.4 – Classement des unités de gestion	36
2.4.1 – Classement des unités de gestion surfaciques	36
2.4.1.A – Constitution des groupes d'aménagement	36
2.4.1.B – Constitution de divisions	38
2.4.2 – Classement des unités de gestion linéaires	38
2.4.3 – Classement des unités de gestion ponctuelles	38
2.5 – PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2014 - 2033	39
2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	39
2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	39
2.5.2.A – Documents de référence à appliquer	39
2.5.2.B – Coupes	39
2.5.2.C – Desserte	44

2.5.2.D	– Travaux sylvicoles	45
2.5.3	– Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	46
2.5.3.A	– Biodiversité courante	46
2.5.3.B	– Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)	47
2.5.3.C	– Réserves biologiques et réserves naturelles	47
2.5.3.D	– Documents techniques de référence	47
2.5.4	– Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	47
2.5.4.A	– Accueil et paysage	47
2.5.4.B	– Ressource en eau potable	49
2.5.4.C	– Chasse - Pêche (Voir aussi § 2.5.6 B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)	49
2.5.4.D	– Pastoralisme	49
2.5.4.E	– Affouage et droits d'usage	49
2.5.4.F	– Richesses culturelles	50
2.5.5	– Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	50
2.5.5.A	– Actions relevant de la sylviculture	50
2.5.5.B	– Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)	50
2.5.5.C	– Documents techniques de référence	50
2.5.6	– Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	51
2.5.6.A	– Incendies de forêts	51
2.5.6.B	– Déséquilibre sylvo-cynégétique	51
2.5.6.C	– Crises sanitaires	51
2.5.6.D	– Tassement des sols	51
2.5.7	– Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	51
2.5.7.A	– Certification PEFC	51
2.5.7.B	– Autres actions	51
2.5.8	– Compatibilité avec Natura 2000	52
2.5.9	– Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122-7 du code forestier	52
TITRE 3	– RECAPITULATIFS -- INDICATEURS DE SUIVI	53
3.1	– RECAPITULATIFS	53
3.1.1	– Volumes de bois à récolter	53
3.1.2	– Estimation de la recette bois	54
3.1.3	– Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	55
3.2	– Indicateurs de suivi de l'aménagement	56
SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES		57

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET
F.D. de HAUTVILLERS - 2014/2033 - 408,19ha
Surface en sylviculture: 401,13 ha

Le contexte

La forêt domaniale de Hautvillers, située sur le rebord méridional de la Montagne de Reims, est une Chênaie sessile située sur des limons des plateaux mésoacidiphiles reposant sur la meulière (2/3) ou des colluviums de versants (1/3), jusqu'au contact avec la craie, support du vignoble de Champagne.

La forêt est constituée de deux tènements, celui des Lhuys en topographie plane (environ 250 m) sur le rebord de plateau, et celui des Rinsillons, en versant (175 à 250m), formant amphithéâtre avec le village de Hautvillers, et très exposé à la vue sur ce coteau de vignoble.

Les stations sont très favorables à la production de Chêne Sessile de qualités A, B, et C1; un peuplement est classé porte-graines en parcelle 26.

La forêt a fait l'objet d'une conversion en futaie régulière dès 1863, remise en question dès la fin du XIXème siècle, puis reprise dans les années 1960. Les futaies, en deux blocs séparés par un demi-siècle, représentent 43 % de la surface, et les TSF montrent soit une forte accumulation de volume en gros bois (les Lhuys), soit un important vieillissement couplé à un relatif appauvrissement (Les Rinsillons).

La desserte des futaies historiques des Lhuys est insuffisante voire inexistante, car les emprises routières existent mais n'ont pas été empierrées faute de moyens.

Le canton des Rinsillons est majoritairement situé dans le futur site classé "Coteaux Historique du Champagne", éligible à la reconnaissance de l'UNESCO depuis début janvier 2014; il est par ailleurs très fréquenté par le public. La forêt en entier est intégrée au projet "Forêts d'Exception" de la montagne de Reims.

Enfin la forêt est couverte par le PPRN "Glissements de Terrain" de la Cuesta d'Ile de France, qui prohibe toute coupe rase de plus d'un ha dans les versants.

Les principaux enjeux de la forêt.

L'enjeu de production est important, avec 98 % de la forêt en enjeu moyen à fort:

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Production	7,06 ha	2,05 ha	215,16 ha	183,92 ha

La surface hors sylviculture de production (7,06 ha) est constituée d'emprises routières.

L'enjeu environnemental est ordinaire car la forêt ne relève d'aucun périmètre spécifique:

Niveau d'enjeu	Ordinaire	Reconnu	Fort
Biodiversité	408,19 ha	-	-

L'enjeu social est partout reconnu de par la participation au projet "Forêts d'Exception" de la montagne de Reims et **très élevé** sur plus d'1/3 de la surface (canton des Rinsillons) en raison de l'inclusion dans le futur site classé, très fréquenté, qui pose comme principe fondamental "le respect de l'identité paysagère" :

Niveau d'enjeu	Local	Reconnu	Fort
Paysage	-	257,75 ha	150,44 ha

L'enjeu de protection contre les risques naturels est partout reconnu car la forêt est intégralement concernée par le PPRN "Glissement de terrains" de la Cuesta d'Ile de France :

Niveau d'enjeu	Local	Reconnu	Fort
Risques naturels	-	408,19 ha	-

L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent.

Les principales caractéristiques actuelles des peuplements sont:

- Un capital apparement optimal (25 m²/ha), avec une proportion importante de Chêne sessile à cernes fins de haute qualité, qui cache cependant des disparités importantes entre des peuplements appauvris au terme d'un long vieillissement et d'autres riches voire trop denses ;
- une très grande régularisation dans les gros bois (48%) mais une disponibilité à peine correcte en très gros bois ;
- une importance excessive du Hêtre (25% du volume), qui tend localement à supplanter les autres essences et qui constitue donc un facteur d'appauvrissement de la biodiversité.

. **La desserte est presque suffisante;** mais les futaies historiques de Cormoyeux (environ 75 ha) doivent être reliées au réseau routier par création d'empierrement.

L'équilibre sylvo-cynégétique doit être surveillé; la forêt peut être considérée comme en équilibre sur ce point.

L'aménagement précédent (1994-2013) traitait la forêt en conversion en futaie de Chêne sessile. L'objectif de régénération était fixé à 48,44 ha, avec une possibilité-volume de 1 407 m³/an, soit 3,4 m³/ha/an, inférieure à l'accroissement admis (5,1 m³/ha/an).

La période passée a été marquée par :

- l'acquisition de très belles régénérations de Chêne sessile sur 35,09 ha;
- l'équipement progressif pour l'accueil du public du Canton des Rinsillons.

Les résultats de la mise en oeuvre de l'aménagement sont:

- une surface régénérée de **35,09 ha soit 72 % seulement de l'objectif de renouvellement** ;
- une récolte de **1764 m³/an**, liée à une sylviculture plus dynamique dans les groupes d'amélioration, mais qui reste inférieure à la production estimée de la forêt.

Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'action

L'objectif de production est prépondérant, avec une très forte prise en compte **de la protection des paysages au Canton des Rinsillons**, qui aboutit dans ce canton à une **adaptation de la sylviculture, de la forme et de l'ordonnancement des coupes au respect de l'identité paysagère**, tel qu'il est explicité par une étude très approfondie figurant en **Annexe 16**. Ainsi les contraintes paysagères impactent le renouvellement, mais celui-ci est replacé dans la perspective de 3 à 4 périodes successives d'aménagement.

La **conversion en futaie régulière** est poursuivie. L'essence **objectif principale est le Chêne sessile** sur la majeure partie de la forêt, mais l'aménagement fait également une place au Chêne pédonculé, au Hêtre, et préconise un respect et une augmentation de la proportion d'autres essences locales. Aucune essence exogène n'est introduite.

La sylviculture mise en oeuvre visera :

- à rechercher un rythme de renouvellement le plus soutenu possible compte-tenu des très fortes contraintes paysagères, incluant le recours dans 3 parcelles à un traitement irrégulier;
- à replacer sur le bon itinéraire "cernes fins" les futaies de Chêne sessile par rattrapage;
- à résorber l'excédent de capital constaté dans nombre de TSF à Gros Bois;
- à contrôler partout le Hêtre tout en améliorant la diversité des essences.

L'équipement sera entretenu régulièrement et complété par une extension de 1,475 km desservant les futaies historiques de 100 à 140 ans de Cormoyeux

La récolte annuelle est prévue à **2 751 m³/an soit 6,7 m³/ha/an**, avec un **bilan à 278 €/ha/an**.

La fonction sociale est considérée comme prioritaire au Canton des Rinsillons, avec des **mesures fortes d'intégration paysagère dans le respect de l'identité paysagère** du futur site classé, et une amélioration de l'offre d'accueil du public, subordonnée cependant au mécénat extérieur.

La biodiversité fera l'objet d'une grande attention, par le maintien des zones humides et des ripisylves, l'objectif d'un plus grand mélange d'essences dans la canopée, et l'installation d'îlots de vieillissement favorables à certaines populations de Pics.

Le **maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique** sera surveillé de près dans l'optique des régénérations à entreprendre.

TITRE 1 - ETAT DES LIEUX -- BILAN

1.1 – Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

◆ Propriétaire de la (des) forêt(s)

La forêt, située dans le département de la Marne, est propriété de l'Etat.

◆ Dénomination - Localisation

Situation administrative	
Aménagement de la forêt	Domaniale
de	Hautvillers
Numéro du (ou des) département(s) de situation	51
N° ONF de la région nationale IFN de référence	030
DRA (ou SRA) de référence	Montagne de Reims (Soissonnais-Tardenois-Brie Champenoise)

Département(s)	Commune de Situation	Surface
Marne (51)	Hautvillers	408 ha 19 a 11 ca

◆ Période d'application de l'aménagement

2014-2033

◆ Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	Date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de Hautvillers	F03047E	408,19 ha	16/11/1993	1990	2014

Le plan de Situation se trouve en *Annexe 1*

1.1.2 – Foncier - Surfaces - Concessions

◆ Tableau des surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	408,19 11 ha
Surface retenue pour la gestion	408,19 ha
Surface boisée en début d'aménagement	401,13 ha
Surface en sylviculture	401,13 ha

La différence entre la surface boisée et la surface totale, soit 7,06 ha, relève entièrement d'emprises routières empierrées et de leurs places de retournement.

◆ Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Néant		Non recherché

L'Aménagement de 1960 (1960-1995) mentionne qu'il n'existe pas de PV de délimitation ou de bornage. La forêt est cependant très bien délimitée par un fossé périmétral en très bon état et localement par des bornes. Suite à une réorganisation foncière antérieure (1999- échange avec la Commune d'Hautvillers), la limite actuelle des parcelles 16 et 18 est le fossé le plus extérieur à ces parcelles et non pas le 1er fossé. La longueur du périmètre est respectivement de 8,7 km aux Rinsillons et 11,3 km aux Lhuys-Cormoyeux.

◆ Origine de la propriété forestière

La forêt a pour origine l'ancienne forêt de la célèbre Abbaye de Hautvillers, confisquée comme bien national en 1790. Cette Abbaye était celle du bénédictin Dom Pérignon, connu pour avoir mis au point le procédé de champagnisation. L'Abbaye proprement dite appartient désormais à la famille Moët-Hennessy et l'église abbatiale, où repose Dom Pérignon, est devenue paroissiale à partir de 1790.

◆ Parcellaire forestier

La forêt est constituée de deux tènements, l'un dit des Rinsillons (144,31 ha) sur les pentes vis-à-vis du village d'Hautvillers et dominant le vignoble et la vallée de la Marne, l'autre dit des Lhuys-Cormoyeux (263,88 ha), sur le plateau de la Montagne de Reims entre Epernay et Reims (altitude environ 250-270 m), et son rebord occidental.

Le parcellaire forestier de 1993 a été uniformément reconduit. Ce parcellaire avait remplacé celui de 1960 auquel certains actes continuent à renvoyer, notamment des concessions.

Le parcellaire actuel détermine 54 parcelles forestières de surface moyenne 7,43 ha et 7 parcelles "HSF" correspondant aux emprises routières.

Le canton des Rinsillons répond aux numéros 1 à 19, et celui des Lhuys-Cormoyeux à 20 à 54.

Il s'agit d'un parcellaire hérité du traitement en TSF, sans égard particulier pour la typologie des stations, même si en règle générale les parcelles sont assises sur des ensembles relativement homogènes, ce qui est d'ailleurs plus une conséquence de l'étendue des stations que d'une intention quelconque.

La correspondance entre parcellaire forestier et parcellaire cadastral est en *Annexe 2*, la représentation cartographique du parcellaire figure à *l'Annexe 3* "Cartographie des équipements".

◆ Concessions

Tableau des concessions en cours ou échues (en italique et petits caractères)

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation	Montant (€ HT)
<i>Stèle à la mémoire de l'Aspirant Jean de la Royère tué en 1940- Concession d'entretien non renouvelée (descendants non retrouvés).</i>	<i>?-2003</i>	<i>P. 40</i>	<i>Echue - 0 €</i>
<i>Stèle de 1 m2 à la mémoire de Régis Ulrich décédé lors d'un jogging. -Concession d'entretien avec l'AS Jogging d'Epernay.</i>	<i>01/06/2006 - 31/08/2015</i>	<i>-RF Chêne La Ramée</i>	<i>0 €</i>
<i>Concession de passage sur RF des Lhuys avec M. Maître, propriétaire mitoyen.</i>	<i>01/06/2011- 31/05/2020</i>	<i>-RF des Lhuys</i>	<i>0 €</i>
<i>Convention d'ouverture au public d'un itinéraire VTT entre l'ONF et la Commune de Hautvillers renouvelable par tacite reconduction à partir de 1997.</i>	<i>28/10/2006- 27/10/2015</i>	<i>-Canton des Rinsillons</i>	<i>0 €</i>
<i>Convention avec le Groupement Forestier de la Marne pour accéder aux forêts privées par différentes RF domaniales</i>	<i>01/06/2006- 31/05/2009</i>	<i>-RF du Chêne la Ramée, RF de Bellevue, RF de la Fontaine aux Frênes, RF de Rinsillons</i>	<i>Non renouvelée- 90 €</i>
<i>Concession ERDF ligne 15 KV émetteur ORTF</i>	<i>01/08/1957- 01/01/2032</i>	<i>P. 33</i>	<i>22,66 €</i>
<i>Concession ERDF ligne 20 KV Dizy-Germaine</i>	<i>01/01/1988- 01/01/2009</i>	<i>Actuelles P. 6 et 15 (anciennes 21 et 22 de 1960)</i>	<i>Non renouvelée- 39,91 €</i>
<i>Concession d'eau avec Société des Eaux d'Epernay- Accès aux captages par la RF de la Ramée</i>	<i>01/01/2004- 31/12/2012</i>	<i>Actuelles P. 4 et 5 (anciennes 17-18-19 de 1960)</i>	<i>Non renouvelée, captages non entretenus et</i>

			désormais abandonnées au profit de captages en vallée à Avenay- 320,14 €
Concession d'eau avec la Commune de Hautvillers-Captage de la source de la Fontaine aux Frênes	01/01/2001-31/12/2008	Actuelle P. 8 (anciennes 10 et 11 de 1960)	Non renouvelée, captage non entretenu et désormais abandonné au profit de captages en vallée à Avenay- 147,88 €
Concession d'accès à un château d'eau par la RF de Chêne la Ramée avec la Sté des Eaux d'Eprenay- Ne sera pas renouvelée, comptée une seule fois dans le bilan financier	01/01/2006-31/12/2014	RF la Ramée - Parcelle cadastrale A63	220,40 €
TOTAL CONCESSIONS			243,06 €

L'essentiel de ce qui peut être retenu de ce tableau est que les concessions de captage proprement dites, qui n'ont d'ailleurs pas fait l'objet de DUP ni de périmètres de protection, sont désormais caduques; les sources de la forêt ne sont plus captées pour l'alimentation des villages de Champillon et Hautvillers.

1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales

◆ Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction	Surface concernée				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	7,06ha	2,05ha	215,16ha	183,92ha	408,19ha
Fonction écologique		408,19ha			408,19ha
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)			257,75ha	150,44ha	408,19ha
Protection contre les risques naturels			408,19ha		408,19ha

Les surfaces par fonctions sont calculées par UG entières, ce qui amène de légères différences avec le contenu des tableaux des § 1.3.2 et 1.3.3, qui contiennent les surfaces des périmètres bruts.

◆ Carte des fonctions principales de la forêt

Voir *Annexe 8* : Carte des Fonctions principales.

A noter que l'enjeu moyen en risques naturels est la conséquence de l'actuel projet de PPRN qui définit des enveloppes excessivement larges, la commune de Hautvillers étant rattachée intégralement au risque "Inondations" (crues de la Marne) et au risque "Glissement de terrain".

◆ Eléments forts imposant des mesures particulières

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves		
- Déséquilibre grande faune / flore		
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		

- Autres (préciser)		
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	67,54 ha	Futaies "historiques" P 20 à 28
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	239,67 ha	Stations L1-L3 à L7, H5
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	22,74 ha	P. 4-5-8- Captages non actifs mais ressource en eau
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	18,64 ha	P. 26-27- Chêne sessile Provenance QPE212-019
- Importance sociale ou économique de la chasse		
- Pratique de l'affouage		
- Dispositifs de recherche		
-Futur site classé "Coteaux historiques de Champagne" et opération "Forêt d'exception".	150,44 ha	P. 1 à 19, Canton des Rinsillons

◆ Démarches de territoires

La forêt d'Hautvillers est entièrement située dans le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, qui concerne notamment des sites prestigieux comme celui de Verzy.

La forêt est *pro parte* intégrée au projet de site classé en cours "Coteaux historiques de Champagne", agréé par l'Inspection Générale des Sites au printemps 2013 et qui devrait aboutir en 2014. Ce classement donnera lieu à des règles de gestion concernant les aspects forestiers, dont les grandes lignes sont déjà connues.

Le classement du site est une étape vers le classement "Grand Site" de l'UNESCO, dont l'acte de candidature est engagé.

Enfin cette forêt est engagée, dans une démarche commune à l'ONF et au PNRMR, dans le projet "Forêt d'exception" de la montagne de Reims avec deux autres forêts domaniales, celles du Chêne à la Vierge et de Verzy, cette dernière étant réputée mondialement de par l'existence des fameux "Faux de Verzy".

1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 – Description du milieu naturel

1.2.1.A – Topographie et hydrographie

-Le canton des Lhuys-Cormoyeux épouse un plateau et son rebord occidental, la topographie est plane, de l'ordre de 250 à 270 m d'altitude. Ce plateau n'est entaillé que par un thalweg notable P. 25 à 28, dans la meulière, drainé par le ruisseau des Sentelles. Ce ruisseau est hélas partiellement alimenté par les eaux d'évacuation du fossé longeant la N51 (axe Epernay-Reims) ce qui limite son intérêt écologique.

-Le canton des Rinsillons est dessiné en demi-amphithéâtre regardant le village de Hautvillers, avec une altitude échelonnée entre 265 m et 150 m. Cette position lui donne une grande visibilité et contribue à équilibrer le paysage, en donnant une contrepartie boisée (versant Est de l'amphithéâtre) à l'occupation du versant Ouest par le village d'Hautvillers.

Ce canton est entaillé de trois thalwegs principaux convergeant vers le Sud-Ouest. Des ruisseaux permanents occupent les fonds des P. 8 (ruisseau non dénommé alimenté par le trop-plein de l'étang des Essarts sur le plateau adjacent), 4-5-12 (ruisseau dit de la Fontaine aux Frênes) et 5-6 mais ces ruisseaux tendent à se perdre à la limite de la forêt dans le substratum crayeux.

Ces ruisseaux s'écoulent parmi de gros blocs de meulière et donnent beaucoup de charme à ce canton forestier. Deux sources captées existent en P. 8 et 4-5 mais ces captages, exploités jusqu'en 2012 par la Société des Eaux d'Epernay, ne sont plus utilisés, remplacés par des stations de pompage dans la vallée. Ils représentent néanmoins une ressource en eau, qui n'est peut être négligée que provisoirement.

1.2.1.B – Conditions stationnelles

◆ Climat

Le climat est regardé comme océanique dégradé, c'est à dire avec une répartition de la pluviométrie équilibrée sur l'ensemble de l'année, mais avec des écarts de température plus marqués qu'en climat océanique. La pluviométrie est nettement plus élevée sur le rebord de cuesta (de l'ordre de 800 mm) qu'en pied de cuesta (de l'ordre de 650 mm), par effet de foyer de condensation.

L'ensoleillement est moyen (1600 à 1800 heures/an).

Les données climatologiques relevées à la station de Germaine distante de 6 km (altitude 225m) font état d'une température moyenne annuelle de l'ordre de 10,1°C et de précipitations de 789 mm (source: catalogue stations Montagne de Reims, Geogram 1992). Le mois le plus froid est le mois de janvier (2,4°C) et le plus chaud juillet (18°C).

-Nombre de jours de gelée: 55j/an;

-vents dominants du Sud-Ouest ayant occasionné des chablis épars lors de la tempête du 26 Décembre 1999.

L'ensemble dessine des conditions favorables au Chêne sessile et aux feuillus associés et localement au Chêne pédonculé, mais aussi au Hêtre qui se montre envahissant.

L'impression locale qui se dégage est cependant que ce Versant Sud de la Montagne de Reims est plus ensoleillé, et nettement moins sujets aux brouillards que le centre de cette région naturelle (notamment en FD du Chêne à la Vierge), ce qui semble faciliter la fructification des Chênes et rendre leur régénération plus facile.

◆ Géologie

Sont notés sur la carte les affleurements suivants du haut vers le bas (Source: BRGM, feuilles d'Epernay et Avize au 1:50 000, 1959):

-**LP**- Limons des plateaux- . (très étendus: la quasi-totalité du canton des Lhuys et, avec la formation suivante, la moitié supérieure du canton des Rinsillons)

-**Rg1**-Formations résiduelles- Limons argileux

Les formations suivantes forment des auréoles se succédant à cadence rapide sur les pentes:

-**e7b**- Tertiaire: Ludien- "Calcaire de Champigny"-

-**e6b**- Tertiaire: Marinésien- Marnes blanches et calcaires-

-**e5c**-Tertiaire: Lutétien-Marnes et caillasses-

-**e5b**- Tertiaire: Lutétien - "Tuffeau de Damery", sables-

-**e4**- Tertiaire: Yprésien - Argiles de Laon et sables-

-**e3**- Tertiaire: Yprésien- Argiles plastiques, Marnes à lignite - (Sparnacien)-

-**C6**- Tertiaire: Campanien- Craie-

Dans la pratique, ces assises géologiques sont plus ou moins masquées en superficie par des colluvions limoneuses à limono argileuses, et influent peu sur la pédologie et donc sur la détermination des stations.

Les sables apparaissent exceptionnellement (P.15). Les argiles n'ont pas été formellement identifiées à l'affleurement en raison des colluvions. L'apparition de la Craie détermine le passage à la culture de la vigne.

La couche **e3** du Sparnacien est la "couche-savon" des glissements de terrains visés par le PPRN en instruction en 2013. Cependant, tout l'empilement géologique, particulièrement disparate (sables, Argiles...etc...) est considéré par le BRGM comme "un contexte hydrogéologique défavorable à la stabilité des terrains".

◆ Pédologie

-Au canton des Lhuys-Cormoyeux, les sols se rattachent pour l'essentiel aux sols bruns lessivés à très lessivés, voire aux sols bruns ocreux. Une tendance podzolique est possible mais elle n'a pas été recherchée.

-Au canton des Rinsillons, la complexité de la géologie, en partie compensée par le recouvrement de colluvions, aboutit le plus fréquemment à des sols bruns peu lessivés, plus fréquemment mésotrophes à eutrophes. On peut trouver à la périphérie, sur substratum crayeux, des sols bruns calcaires ou des rendzines.

◆ Unités stationnelles observées dans la forêt

L'étude de stations a été menée à l'occasion de l'étude typologique des peuplements au printemps 2012 sur la base d'un point/ha dans les TSF et de transects dans les autres peuplements, et en comparaison avec la carte de 1994, qui a donné de précieux renseignements (il s'agissait d'une carte basée sur la phytosociologie, aucun guide

stationnel n'existant alors). Cette carte sera notablement améliorée par l'étude présente, car elle n'atteignait pas partout le même degré de perception, notamment dans la notion de roche-mère et dans la limite entre l'acidicline (forte fertilité) et le mésoacidiphile (fertilité moyenne).

La référence est désormais le *Catalogue des Stations forestières de la Montagne de Reims, du Tardenois et du Soissonnais de la Marne* - Stéphane THEVENIN-Géogram-1992.

La carte proposée en *Annexe 4.1* améliore notablement la carte de 1993, en distinguant aussi nettement que possible les différentes roches-mères: Limons, Meulière, Craies et calcaires, Sables.

Cependant, pour les raisons évoquées aux § précédents, dans le Canton des Rinsillons, des changements géologiques rapides et la couverture assez générale par des colluvions limono-argileux et/ou à meulière ont amené à rattacher généralement les stations aux groupes L (Limons) ou M (Meulière), sachant qu'il était illusoire d'identifier une multitude entremêlée de micro-stations qui aurait rendu impossible une vision générale du contexte et n'aurait aucune utilité pour la gestion forestière. Ceci étant, la carte des stations des Rinsillons apparaît déjà comme plutôt complexe.

En particulier, compte tenu de la complexité du contexte, le rattachement aux stations H a été faite "au mieux", une partie des stations humides correspondant mal avec les définitions du catalogue.

Unité stationnelle Stéphane THEVENIN, 1992		Surface		Potentialité (DRA) - Classe de fertilité - Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code DRA	Libellé	ha	%		
L1 (C5J)	Hêtraie-Chênaie sessiliflore hyperacidiphile sur limons	0,59	0,1	Chêne sessile, Hêtre, Pin sylvestre - <i>Faible</i> - Risque de podzolisation	Hêtre sensible car faible RUM
L3.1 (C5C)	Hêtraie-Chênaie sessiliflore acidiphile sur limons	59,09	14,7	Chêne sessile, Hêtre, Alisier T., Châtaignier, Pin sylvestre- <i>Moyenne</i>	Hêtre sensible
L3.2 (C5C)	Hêtraie-Chênaie sessiliflore mésoacidiphile sur limons	79,83	19,9	Chêne sessile, Hêtre, Alisier T., Châtaignier, Pin sylvestre- <i>Moyenne</i>	Hêtre sensible
L4 (C5A)	Hêtraie-Chênaie sessiliflore-Charmaie acidiphile sur limons	77,61	19,4	Chêne sessile, Hêtre, Merisier, Alisier t., Grds Erables, Douglas- <i>Très bonne</i> -Sols très sensibles au tassement	Hêtre sensible (?)
L5 (C5A)	Hêtraie-Chênaie sessiliflore-charmaie acidiphile sur sol hydromorphe sur limons	1,32	0,3	Chêne sessile, Ch. pédonculé, Alisier T.- <i>bonne</i> - Sol hydromorphe	Chêne pédonculé sensible
L6 (C5H)	Hêtraie-Chênaie sessiliflore-charmaie mésoeutrophile sur limons	2,25	0,6	Chênes sessile et pédonculé, Hêtre, Merisier, Grands Erables, Frêne, Douglas- <i>Très Bonne</i> - Sol sensible au tassement	Hêtre, Frêne, Ch. pédonculé théoriquement sensibles
L7 (C5D)	Chênaie pédonculée- Frênaie mésoeutrophile des plateaux	10,18	2,5	Chêne pédonculé, Chêne sessile, Frêne, Aulne - <i>Bonne</i> - Sols sensibles au tassement	
M1.2 (C5J)	Hêtraie-Chênaie sessiliflore hyperacidiphile sur limon à meulière	1,46	0,4	Chêne sessile, Hêtre, Pin sylvestre - <i>Faible</i> - Risque de podzolisation	Hêtre sensible car faible RUM
M3.1 (C5C)	Hêtraie-Chênaie sessiliflore acidiphile sur formations à meulière	39,02	9,7	Chêne sessile, Hêtre, Alisier T., Châtaignier, Pin sylvestre- <i>Moyenne</i>	Hêtre sensible
M3.2 (C5C)	Hêtraie-Chênaie sessiliflore mésoacidiphile sur formations à meulières	37,70	9,4	Chêne sessile, Hêtre, Alisier T., Châtaignier, Pin sylvestre- <i>Moyenne</i>	Hêtre sensible
M4 (C5B)	Hêtraie-Chênaie sessiliflore-Charmaie acidiphile sur formations à Meulière	61,63	15,4	Chêne sessile, Hêtre, Châtaignier, Erable sycomore, Merisier, Tilleul à petites feuilles- <i>Bonne</i> -	
M5 (C5B)	Hêtraie-Chênaie sessiliflore-charmaie mésoeutrophile sur formations à meulière	11,96	3,0	Chêne sessile, Hêtre, Châtaignier, Erable sycomore, Merisier, Tilleul à petites feuilles- <i>Bonne</i> -	
S6 (C5B)	Chênaie sessiliflore-charmaie-Tillaie acidiphile sur sable	0,92	0,2	Chêne sessile, Hêtre, Châtaignier, Erable sycomore, Merisier, Tilleul à petites feuilles- <i>Bonne</i> -	Hêtre sensible car Sable
C5 (C5F)	Hêtraie-Frênaie mésotherme sur formations calcaires superficielles	2,26	0,6	Hêtre, Alisiers B. et T. , Grds Erables- <i>Moyenne</i> -	Hêtre et Grds Erables potentiellement sensibles
C6 (C5F)	Hêtraie-Frênaie calcicole sur formations calcaires, dalle à plus de 50 cm	6,13	1,5	Hêtre, Chêne sessile, Alisiers B. et T. , Grds Erables- <i>Moyenne</i> -	Hêtre et Grds Erables potentiellement sensibles
H3 (C5I)	Frênaie-Erabraie neutrophile des bordures de ruisseau	0,38	0,1	Chêne pédonculé, Frêne, ER. sycomore, Aulne, Ormes- <i>Très bonne</i> -Forte sensibilité au tassement	
H5 (C5L)	Aulnaie-Frênaie à <i>Carex remota</i> et <i>C. pendula</i> des suintements	8,80	2,2	Frêne, Chêne pédonculé, Aulne, Ormes- <i>Moyenne</i> -Milieu très sensible à haute valeur biologique	
Total = surface boisée		401,13	100,0		

Dans ce tableau, on a volontairement limité le recours au Chêne pédonculé et au Frêne que le tableau de la DRA semble avoir excessivement étendus en dehors de leurs optima stationnels. A noter que le même tableau signale le Hêtre comme potentiellement sensible aux effets du réchauffement climatique dans toutes les stations ici énumérées.

Les stations présentent des moyennes homogènes par canton:

-Le canton des Lhuys-Cormoyeux est à prédominance nettement mésoacidiphile à acidiphile, l'acidiline est minoritaire. Il faut noter que c'est dans ce type de milieu mésoacidiphile qu'est installé le peuplement classé des P 26-27 et qu'on peut légitimement attendre la production de Chêne sessile à cernes fins dans cet ensemble.

-le canton des Rinsillons juxtapose un ensemble de petites voire micro-stations, dans un contexte en moyenne acidiline à neutrocline, l'acidiphile et le calcicole étant minoritaires à marginaux. C'est un ensemble de forte fertilité, mais où la concurrence herbacée et du recrû ligneux (Charme, Tremble, Tilleul, Aulne) est élevée. Les stations de suintements liés aux ruisseaux sont assez étendues et ces milieux humides apportent un indéniable facteur de biodiversité. Ce canton peut être dévolu au Chêne sessile à accroissement rapide et à de nombreux feuillus associés (Grands Erables, Fruitières), les milieux humides étant propices au Chêne pédonculé, au Frêne et à l'Aulne glutineux.

Les stations sont de fertilité moyenne à très bonne sur 99,9% de la surface, ce qui est très élevé.

Carte des unités stationnelles

Voir *Annexe 4.1* Carte des Stations et *Annexe 4.2* Carte de la sensibilité des sols (Mars 2012)

1.2.2 – Description des peuplements forestiers

1.2.2.A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Essences présentes

La répartition des essences forestières en pourcentage de couvert (surface occupée) est approximativement la suivante (le tableau suivant a l'avantage de prendre en compte tous les types de peuplement, y compris semis, gaulis et jeunes perchis non éclaircis);

-le pourcentage est la traduction de la projection au sol de la surface occupée par chaque essence de l'étage principal (taillis exclus): il représente assez fidèlement la composition du peuplement;

-la "surface boisée" correspondante est un calcul arithmétique par rapport au précédent et a peu de sens, surtout dans une forêt à 57 % à l'état de TSF, et où les peuplements mélangés Chêne-Hêtre, Frêne ou Résineux représentent plus de 40 % des peuplements.

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Chêne sessile	252,72	63 %
Chêne pédonculé	12,03	3 %
Chêne indifférencié de la Chênaie mixte (mélange CHP/CHS)	16,05	4 %
Hêtre	84,24	21 %
Frêne	8,02	2 %
Merisier et autres Fruitières	4,01	1 %
Châtaignier	4,01	1 %
Feuillus tendres (Bouleau + Tremble)	8,02	2 %
Feuillus durs (Charme + Erable champêtre)	8,02	2 %
Pin sylvestre	4,01	1 %
Total = Surface en sylviculture	401,13	100 %

Ce tableau montre l'importance excessive prise par le Hêtre, essentiellement par sa contribution dans des peuplements mélangés CHS-HET issus de vieux TSF ou des plus vieilles futaies où il a pu, localement,

supplanter le Sessile (P. 28 par ex). C'est ainsi que les peuplements purs de Hêtre ne couvrent guère que 2% de la surface de la forêt, alors que les peuplements mélangés où il compte pour 1/3 à 2/3 du couvert représentent 25% de la surface totale, ce qui amène la contribution totale du Hêtre à 21%.

Ce pourcentage de 21 % est notamment très élevé au regard des indications fournies par le Guide des Chênaies Continentales, qui admet que 10 % est un maximum si l'on veut parvenir à le contenir correctement.

Répartition des types de peuplement

Type de peuplement (ou famille)	Surface (ha)	%
Taillis-sous-futaie en conversion (TSFC)	229,27	57 %
Futaie régulière feuillue (FRF)	171,86	43 %
Futaie régulière résineuse (FRR)	0	0 %
Taillis simple (TS)	0	0 %
Vides	0	0 %
Total boisé ou boisable	401,13	100 %

On peut noter une surface convertie appréciable, même si le début de celle-ci est théoriquement datable de 1863 (1er aménagement de futaie), et pratiquement (1ères régénérations obtenues) de la décennie 1880.

Dans la réalité, les parcelles converties appartiennent soit à un ensemble ancien (P.20 à 28, à partir de 1885 environ et jusqu'en 1914), soit au renouveau de la conversion à partir de l'Aménagement de 1960.

Répartition des essences principales forestières

Le tableau suivant ventile les types de peuplements selon les différentes essences principales affichées par la typologie en vigueur (Aube-Marne).

Lorsqu'un type de peuplement faisait apparaître une combinaison de 2 essences (par exemple CHS-HET) on a attribué à chaque essence la moitié de la surface du type: cette approximation donne ainsi une meilleure idée de la représentation de chaque essence principale par type (TSF ou FR).

Le tableau du § 1.2.2.A a donné, plus haut, une idée plus juste de ce mélange et de la présence d'essences associées ou d'accompagnement.

Essences principales	Types de Peuplements					%	Essences d'accompagnement
	TSFC	FRF	FRR	TS	Vide		
CHX Chênes Sessile et Pédonculé en mélange	14,40 ha	4,51 ha				5 %	Hêtre Charme Bouleau
CHS Chêne sessile	168,13 ha	131,01 ha				75 %	Hêtre Charme Bouleau
CHP Chêne pédonculé	1,11 ha	9,43 ha				3 %	Charme Bouleau Tremble Aulne Frêne
HET Hêtre	42,99 ha	23,44 ha				16 %	Chêne sessile Charme Bouleau
FRC Frêne	2,64 ha	3,47 ha				1 %	Charme Bouleau Tremble Aulne Chêne pédonculé
Total surface en sylviculture	229,27 ha	171,86 ha	-	-	-	100 %	

Le fond des peuplements est constitué de Chêne sessile de qualité moyenne à très bonne, même si le traitement en TSF a eu des incidences sur la qualité des bois: on peut trouver ainsi beaucoup de Très Gros Bois de qualité plutôt moyenne (P. 7, 8W, 14... par ex). Certains TSF ayant bénéficié tôt de la conversion par accumulation de volume montrent cependant une proportion appréciable de très belles tiges droites et nettes de défaut (P 4-8E, 37, 39, 40 à 43, 46, 48, 49). La qualité diminue notablement sur les stations hyperacidiphiles où acidiphiles sur meulière proche de la surface où le chêne est court, noueux et gélif (P. 36-44-45...).

Les futaies les plus anciennes présentent déjà un très beau potentiel de très belles tiges (P 20-21 par ex).

Le Chêne sessile est souvent accompagné par le Hêtre qui tend localement à le supplanter (P. 3-24-27-38).

Le Hêtre est envahissant: très présent dans certaines futaies ou réserves de TSF, il est présent presque partout à l'état de semis car le régime d'éclaircies lui ménage une ambiance de demi-ombre qui le favorise inévitablement. Certaines rotations longues ont, par le passé, permis la croissance de gaules qui alimentent surabondamment le recrutement de perches et donc le passage à la futaie (P 42 par exemple).

Cette essence est cependant contenue depuis une dizaine d'années par une sylviculture énergique.

Elle n'a localement intérêt à devenir essence principale objectif que dans les versants calcicoles à neutrophiles (P. 23.2, P. 25) où elle donne facilement des Gros Bois, ou pour des raisons paysagères.

Sans intervention sylvicole, il est certain que la forêt de Hautvillers tendrait à une Hêtraie, fait qui s'observe déjà sur le plateau de la P. 8 où existe un TSF quasi pur et âgé de Hêtre, qui a localement une qualité paysagère certaine, mais qui montre aussi un état ultime du climax et un cortège floristique peu intéressant: quasi exclusivité du Hêtre dans la réserve, appauvrissement du sous-étage par fermeture du couvert, strate herbacée sans diversité presque réduite à la ronce.

Le Chêne pédonculé est cantonné aux fonds de vallons et aux zones de suintement où il est tout à fait à sa place (P. 5-10) et la station L7 si particulière à la Montagne de Reims (neutrophile sur limons plus ou moins hydromorphes). Son importance est marginale à Hautvillers, mais il est un élément de biodiversité.

La problématique de la Chênaie mixte est également marginale à Hautvillers puisqu'elle représente à peine 5 % de la surface: les stations sont clairement à vocation Sessile ou Pédonculé et les peuplements mixtes sont rares.

Le Frêne accompagne le Chêne pédonculé dans ses stations et ne semble pas pour l'instant avoir donné prise au pathogène *Chalara fraxinea*. Il sera prudent d'en réduire la proportion dans les P 33-34, car le stade du perchis pourrait être favorable à l'installation du parasite, les Frênes y étant en état de concurrence assez élevée.

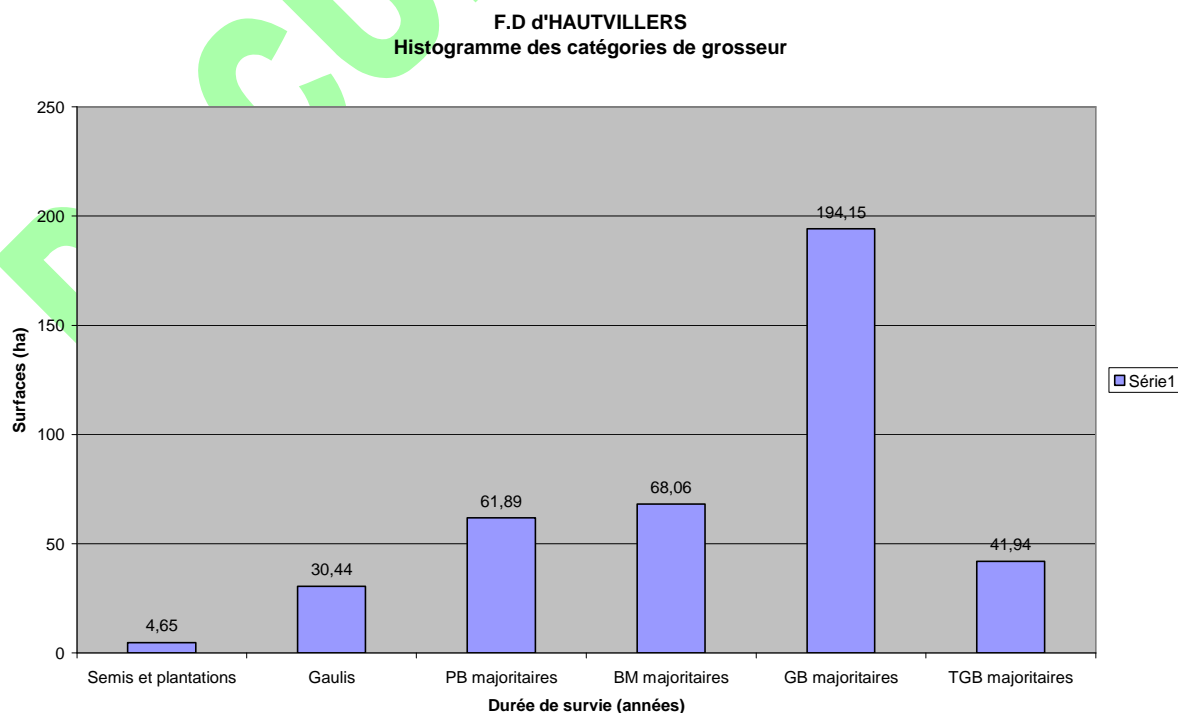
Le Châtaignier est assez localisé, (P 30-Jeunes futaies des P. 51 à 54). Installé sur des stations acidiphiles (où il peut être très abondant, mais mélangé à du Chêne sessile et du Pin sylvestre), sa qualité est inconnue.

Les Fruitiers sont peu représentés, ce qui est logique pour le Merisier qu'il ne faut pas chercher à favoriser sur les stations mésoacidiphiles ou acidiphiles où il donnerait au mieux un bois jaunâtre de peu de valeur. Il y aurait en revanche intérêt à favoriser l'écotype acidiphile de l'Alisier Torminal.

Les rares résineux présents semblent avoir été installés dans le but de combler des vides existants, comme les Epicéas présents dans la jeune futaie de la P. 16, où les vieux Pins sylvestres de la P. 30, appartenant à un bel écotype à branches et écorce fines.

m F Histogramme des classes d'âge (cas des peuplements à suivi surfacique)

On trouvera en *Annexe 11.1* un tableau de calcul des durées de survie et en *Annexe 11.2* un Histogramme des durées de survie.



Cet histogramme permet de visualiser immédiatement:

- la régularisation de la forêt dans la classe des Gros Bois, qui représente 48% du total
- la faiblesse de la surface de peuplements arrivés à maturité (Diamètre Optimal d'Exploitabilité), donnée à tempérer par l'existence de peuplements à GB qui vont arriver au Diamètre Minimal d'Exploitabilité
- la relative faiblesse de la surface des jeunes peuplements acquis pendant la période passée 1994-2013.

En conclusion, la forêt de Hautvillers apparaît déséquilibrée par la classe des GB, et la carence actuelle de TGB peut être compensée par la recherche de peuplements à renouveler dans cette classe.

m F Histogramme des types de structures (cas des peuplements à suivi non surfacique)

Aucun peuplement n'a été traité en futaie irrégulière jusqu'à la date de l'Aménagement.

Cartes des Peuplements

Voir *Annexes 6.1* Composition et *6.2* Structure et capital, ainsi que *l'Annexe 13*: description littérale des peuplements.

1.2.2.B – Etat du renouvellement

◆ Traitements à suivi surfacique : précisions succinctes sur le renouvellement de la forêt

L'aménagement passé, constatant une certaine homogénéité des stations et donc de l'objectif Chêne sessile à assigner à la forêt, constituait une seule série avec des sous-objectifs (Chêne pédonculé, Hêtre, Frêne/Chêne, etc...) selon la parcelle. Certains de ces sous-objectifs, comme un mélange chêne-hêtre, qui constatait l'existant sans chercher à y remédier, ne serait probablement plus admis aujourd'hui.

La surface d'équilibre S_e , calculée avec un diamètre d'exploitabilité du Chêne sessile de 65 cm à un âge de 140 ans était d'environ 57 ha, mais la surface retenue en régénération (Surface du GR assimilée à tort à l'Effort de régénération S_r) n'était que de 48,44 ha pour ne pas commettre de sacrifice d'exploitabilité.

Tout ce groupe à stricte vocation Chêne sessile a été entamé, seules deux parcelles sont encore en cours, à l'état de coupes secondaires après relevé de couvert et extraction du Hêtre (P. 12-18).

◆ Bilan du groupe de régénération passé

Application de l'aménagement passé :	Surface (ha)
Surface à régénérer prévue	48,44
Surface effectivement régénérée (P. 12 et 18 en cours exclues)	35,09
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée*	0,00

La surface régénérée l'est presque intégralement en Chêne sessile, à l'exception des sous-unités 29.2 et 29.3 qui sont une Chênaie mixte où il faudra s'employer à réduire le Chêne pédonculé, en limite de station.

La surface régénérée atteint 72 % seulement de la surface du GR, ce qui est assez logique puisqu'il a été traité comme un groupe élargi, avec débordement de la régénération sur la période suivante.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface (ha)	Observations (détail par UG)
(1)-Surface cumulée des unités de gestion (du GR prévu par l'aménagement) dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	34,12 ha	2-11.3-13-29.2-29.3-39
(2)-Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	13,07 ha	12-18
(3)-Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de "reconstitution" (*)	0,97 ha	40.2
(4)-Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (Ayant atteint 3m = flux aval constaté)	58,57 ha	Somme des surfaces en BDR régionale 4 ,5 et 6

(*) En réalité plantation de CHS de 1995 après chablis localisé.

Le cumul (1) + (3) donne la surface effectivement régénérée du tableau précédent (35,09 ha).

Le flux aval (4), se rapproche de la Surface d'équilibre (Voir 2 § plus haut et § 2.2.2), et témoigne du rajeunissement satisfaisant de la forêt sur la période 1960-2013.

◆ Stock de régénération par essence

Essences	Classe 0 (= classe 0 de BCA) Régénération non entamée (ha)	Classe 1 (= cl. 1 et 2 de BCA) Régénération en quantité insuffisante ou à développement limité	Classe 2 (= cl. 3 de BCA) Régénération < 3m	Observations
Chêne sessile	-	p. 12-18 13,07 ha	p. 11.3 4,65 ha	

Rappel concernant les classes en BCA : classe "0" = coupe inscrite à l'état d'assiette ; classe "1" = coupe d'ouverture ou intervention en travaux réalisée (avec ou sans semis ≤ 30 cm) ; classe "2" = hauteur des semis ou des plants comprise entre 0,30 m et 1,50 m ; classe "3" = hauteur des semis ou des plants comprise entre 1,50 m et 3 m ; classe "4" = hauteur comprise entre 3 et 6 m ; classe "5" = 6 à 12 m.

On peut regretter l'ouverture tardive des parcelles 12 et 18, dans un contexte prochain de vieillissement.

Renouvellement présent dans la forêt : Traitements à suivi non surfacique (Futaie Irrégulière)

Aucune partie de la forêt n'a reçu de traitement irrégulier sur la période 1994-2013.

1.2.2.C – Inventaires réalisés

Deux types d'inventaires ont été réalisés :

-un inventaire relascopique de 301 points, portant sur environ 360 ha soit sur tous les peuplements atteignant au moins le stade de la 1ère éclaircie (février-mars 2012), à la densité d'un point/ha dans les TSF et d'un point tous les 2 ha dans les jeunes futaies. Cet inventaire donne les surfaces terrières par essence et par catégorie de grosseur : PB 20 et 25 cm, BM 30 à 45 cm, GB 50 à 65 cm, TGB 70 cm et + ;

-un inventaire en plein (Automne 2012) sur une "enveloppe régénérable", c'est à dire les parcelles qui, en raison de leur maturité supposée pourraient intégrer un groupe de Régénération. Cet inventaire se trouve aux **Annexes 9.1 et 9.2**. Lorsqu'une parcelle a fait l'objet d'un découpage dans le but qu'une fraction seulement en soit régénérée (P 9-8-3), **l'Annexe 9.3** donne par proratisation de surface le volume à y récolter dans la période.

On trouvera en **Annexe 10** le Tableau Synoptique général des peuplements qui donne tout le détail des descriptions relascopiques.

En **Annexe 13** figure une Description Littérale des peuplements de la forêt domaniale de Hautvillers, qui traduit en termes classiques la composition, la répartition et l'aspect visuel des peuplements. Cette description littérale donne également fréquemment une piste d'amélioration du peuplement en place, au moins lors de la 1ère rotation à venir.

Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essence et par catégorie de grosseur

(Tableau portant sur tous les peuplements de TSF et de Futaie parvenant au moins à la 1ère éclaircie: moyenne sur environ 360 ha)

Essences	Surface terrière		PB		BM		GB		TGB		Volume bois fort tige+houpplier		Volume tiges*	
	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ² /ha	%	m ³ /ha	%	m ³ /ha	%
Chêne (Sess. + Péd.)	16,19	64 %	1,24	36 %	5,12	61 %	6,85	72 %	2,99	80 %	208	64 %	135	64 %
Hêtre	6,41	25 %	1,46	42 %	1,88	22 %	2,33	24 %	0,74	20 %	85	26 %	54	25 %
Frêne	0,60	2 %	0,20	6 %	0,26	3%	0,14	1%	-	-	7	2%	5	2%
Fruitiers (MER + ALT + ALB)	0,18	2 %	0,08	2 %	0,08	1%	0,02	0%	-	-	3	1%	2	1%
Châtaignier	0,24	1 %	0,14	4 %	0,10	1%	-	-	-	-	3	1%	2	1%
F.D (CHA + ERC)	0,55	2 %	0,10	3 %	0,43	5%	0,02	0%	-	-	5	2%	4	2%
F.T (TRE + BOU + AUG + SOR)	0,52	2 %	0,11	3 %	0,39	5%	0,02	0%	-	-	5	2%	4	2%
Résineux (P.S +P.N + EPC)	0,51	2 %	0,17	4 %	0,19	2%	0,15	2%	-	-	6	2%	6	3%
Total	25,20	100 %	3,49	14 %	8,45	34 %	9,52	38 %	3,74	14 %	322	100 %	212	100 %
Erreur relative sur la surface terrière (%)		3 %		19 %		9 %		7%		11 %				** 26 %

* Volume calculé par la formule $V = fgH$ avec $H_{BRM} = 11,3$ m en Feuillus, $H_{Tot} = 24$ m pour Résineux. Pour mémoire, $H_{Taillis} = 7,4$ m.

** Erreur relative approximée par la différentielle totale exacte du produit $V = fgH$.

Ce tableau :

- montre le déséquilibre au profit des GB (peuplements issus de TSF) et des BM (peuplements issus de la période de conversion 1885-1914), avec une proportion appréciable de TGB;
- confirme la faiblesse des Petits Bois, conséquence de l'arrêt de la conversion entre 1914 et 1960.

Par ailleurs, les valeurs de G/ha paraissent quasiment à l'optimum pour une Chênaie sessile, mais cette moyenne dissimule :

- des disparités entre certains TSF appauvris (P14, 18) et certaines futaies actuellement surcapitalisées (P. 20-21);
- une trop grande importance du Hêtre qui prend localement l'avantage sur le Chêne sessile, l'effort fait dans cette direction depuis une dizaine d'années ne devra pas être relâché. Le hêtre, considéré dès l'origine comme une "essence précieuse", a été favorisée pendant la décennie 1990 pendant laquelle ses prix unitaires rejoignaient ceux du Chêne.

Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essence et par classe de diamètre

On trouvera en *Annexe 9.1* l'Inventaire pied à pied des parcelles candidates éventuelles à l'entrée dans le futur Groupe de Régénération: parcelles non terminées, parcelles à TGB majoritaires et parcelles à GB les plus mûres (33g les plus mûres) ou envahies par le Hêtre GB.

Tableau des surfaces portant des peuplements de Chêne de qualité élevée

Unités de Gestion	Surface portant des Chênes de qualité
20	8,05
21	6,89
22	8,09
23.1	4,66
24	7,57
26	7,34
27	11,30
28	6,22
41	7,84
Total	67,96 ha

Il s'agit majoritairement de Chênaies (-Hêtraies) installées sur stations mésoacidiphiles à acidiphiles sur limons profonds. Ces stations permettent, en 2ème classe de fertilité du GCC, d'obtenir du bois à cernes fin (accroissement radial < à 2,5 mm/an).

De surcroît, les parcelles 20 à 28 sont des futaies issues de la période 1885-1914, ayant suivi une sylviculture très conservatrice avec une forte densité de tiges. Dans ce contexte, l'accroissement radial faible (de l'ordre de 2 mm/an) rattache *ipso facto* le peuplement aux itinéraires sylvicoles à cernes fins.

Les parcelles 26-27 sont un peuplement classé.

La parcelle 41 est un TSF à GB très enrichi, type futaie sur souches de très bonne qualité comme il en existe par exemple en FD du Temple (Aube).

La majorité de ces peuplements, à défaut d'avoir une densité optimale (elle est souvent dépassée) se trouvent désormais sur une trajectoire en surface terrière à l'ha proche de l'optimum du GCC pour l'obtention de cernes fins réguliers, ce qui est aussi un résultat de la sylviculture de ces 10 dernières années.

1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 – Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	7,06ha	2,05ha	215,16ha	183,92ha	408,19ha

1.3.1.A – Volumes de bois produits

Tableau synthétique de la production moyenne

On estime la production moyenne selon le tableau suivant: (Source: données DT BCA d'après IFN)

	Surface en production	Production en volume estimée (m ³ /ha/an)
Peuplements feuillus, Enjeu moyen	217,21 ha	4,5 m ³ /ha/an
Peuplements feuillus, Enjeu fort C5A-C5D-C5I-C5H	91,74 ha	6,5 m ³ /ha/an
Peuplements feuillus, Enjeu fort autres types stationnels C5B	92,18 ha	5 m ³ /ha/an
Total surf. en Sylviculture	401,13 ha	5,1 m³/ha/an

Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés sur la période 1994-2013 (20 années)

Volumes récoltés (m ³) 1992-2013											
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
10 240 m3	10 697 m3	17 900 m3	19 761 m3	-	-	-	-	0 m3	4 813 m3	28 140 m3	35 271 m3
										Ecart	
										+ 25 %	
en m ³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)											
1,33		2,46						0,60		3,51	
										4,39	

Analyse succincte du bilan des volumes récoltés

La récolte réalisée est de 25% supérieure à la prévision.

Dans cet excédent, 2/3 sont imputables à la tempête de 1999, aléa imprévisible, et 1/3 à un prélèvement plus élevé que prévu en Amélioration, ce qui est normal compte-tenu de l'arrivée en production de nombreux jeunes peuplements (P 16-17-33-34-51 à 54).

La forêt a été relativement épargnée par la tempête (12 m3/ha) et les chablis essentiellement épars n'ont pas remis en cause l'application de l'Aménagement.

Le prélèvement global se rapproche sans l'atteindre de l'accroissement estimé de la forêt à 5,1 m3/ha/an.

Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt

La forêt domaniale de Hautvillers a la réputation de produire une certaine proportion de tranchage et de merrain, dans les peuplements de Chêne sessile.

Faute de pratiquer des coupes loties à la qualité, cette proportion n'est pas connue. En dehors des parcelles citées au § 1.2.2.C, dans lesquelles existent des bois de haute qualité, la plupart des peuplements à gros bois produisent une certaine quantité de merrain, chose constatée par l'Agent patrimonial au cours des années passées.

Modes de mobilisation habituellement utilisés

Jusqu'à une date récente, les coupes étaient vendues en bloc et sur pied. Depuis 2011, le Hêtre, les Résineux et la trituration feuillue peuvent faire l'objet de contrats d'approvisionnement spécifiques, avec possibilité d'exploitation en régie et mise à disposition bord de route.

1.3.1.B – Desserte forestière

Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. Totales (km)	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	2,700	1,765km/100 ha	Non	En état d'usure à localement très dégradé (P. 6-14)	Desserte insuffisante P 21 à 28, P. 5-6	Participe à l'accueil du Public dans le Canton des Rinsillons
	empierrées	3,280					
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte	1,100						
Pistes et sommières (*)		1,475					
Ancrages câbles		Nb :					

(*) Seules sont mentionnées 2 grandes sommières enherbées, qui sont en réalité l'emprise jamais empierrées de 2 routes à créer au canton de Cormoyeux, dans les futaies des P. 20 à 28. Ces deux emprises doivent être empierrées pour la desserte de cet important canton de futaies de 100 à 130 ans..

La desserte fait l'objet de l'**Annexe 3**.

Principales difficultés d'exploitation

La desserte est soit quasiment optimale (Canton des Lhuys et des Rinsillons), soit parfaitement inexistante (Canton des futaies de Cormoyeux P. 20 à 28).

Les emprises existantes dans les P 20 à 28 doivent être complétées par la création de routes empierrées destinées à desservir cet important canton de futaies adultes de 100 à 130 ans en pleine production et qui donnent du bois de haute qualité (Chêne à cernes fins).

La desserte des P 5-6 pourrait être améliorée, ces parcelles encaissées sont actuellement peu accessibles et pas en tout temps.

L'état général des équipements routiers est très moyen, en état d'usure faute de moyens. Cet état de fait devra être corrigé, dans l'optique de la participation à "Forêt d'exception", dans le contexte du classement du site, de son éligibilité à l'Unesco, et au regard de la fréquentation importante du Canton des Rinsillons.

Schémas de desserte existants

La Charte du PNRMR prévoit l'élaboration d'un Schéma de desserte concerté sur les domaines forestiers domaniaux, communaux et privés, qui n'a pas encore reçu d'exécution.

Carte de la desserte

Voir **Annexe 3** : Carte des Equipements

1.3.2 – Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible*	enjeu moyen**	enjeu fort	
Fonction écologique		408,19ha			408,19ha

* *Enjeu faible : dénommé "enjeu ordinaire"* ** *Enjeu moyen : dénommé "enjeu reconnu"*

Origine des informations

Site Internet DREAL Champagne-Ardenne et Base de Données SIG ONF (surfaces exactes)

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)			
Cœur de parc national			
Réserves naturelles nationales			
Réserves naturelles régionales			
Réserve biologique intégrale			
Réserve biologique dirigée			
Biotopie protégé par arrêté préfectoral			
Zones humides stratégiques			
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national			
Parc naturel régional	408,19 ha	Préservation d'un paysage exceptionnel, de la biodiversité, des trames vertes et bleues, améliorer l'accueil, diversifier le tissu économique, etc...	-Maintenir les éléments de Biodiversité, ne pas cloisonner les habitats, respecter l'identité paysagère -Consulter le PNRMR lors de l'élaboration des Aménagements
Natura 2000 Habitats (ZSC)			
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)			
ZICO			
ZNIEFF de type I			
ZNIEFF de type II			
Convention de RAMSAR			

En dehors de son appartenance au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, la forêt de Hautvillers ne fait partie d'aucun périmètre de protection ou même de recensement écologiques (Natura 2000, ZNIEFF...).

Le PNRMR vise à "faire vivre le territoire" dans toutes ses composantes, à ce titre les aspects paysagers, liés à la biodiversité ou à l'accueil du public ne sont que des facettes d'un projet au périmètre beaucoup plus vaste et ambitieux.

Synthèse des risques pesant sur la biodiversité

Voir *Annexe 5* : Carte des Zones naturelles et périmètres règlementaires

Le maintien d'une forêt feuillue mélangée à base d'essences climaciques, régénérée pour l'essentiel naturellement, présentant des stades d'évolution (donc de structure) divers sur la plus grande partie de la forêt domaniale, sur un cycle long (révolution du Chêne sessile à 160 ans) devrait permettre de conserver un écosystème diversifié, avec une composition très voisine de celle qui est constatée actuellement.

Tableau des espèces remarquables ⁽¹⁾ présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Source: ONF -Agent local (pas d'inventaire écologique disponible ni d'étude ornithologique)

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations - Conséquences pour la gestion	Espèce protégée
Flore remarquable			
<i>Ulmus laevis</i>	Présence possible mais non avérée en P. 10 et 5	Conserver les Aulnaies-frênaies	Liste rouge Champ-Ard.
<i>Asarum europeum</i>	Localisée P.36		Protégé dans la Marne
Faune remarquable			
Pics (diverses espèces)	Toute la forêt, apparemment abondants	Conserver des stades à Vieux Bois et des arbres morts et/ou à cavité	Liste Rouge nationale -Annexe I directive Habitat

Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité - Conséquences pour la gestion (Source : DRA)	Surface concernée (ha)
Hêtraies-Chênaies subatlantiques neutroacidiphiles à mésoneutrophiles à Mélique uniflore ou Chèvrefeuille L4-L5-L6-M4-M5-M6 (C5A-C5B-C5H)	non	9130-4	41-13	Très bonne station à Chêne sessile avec très forte dynamique du Hêtre à prendre en compte dans la gestion	155,69 ha
Hêtraies-Chênaies calcicoles à neutrophiles à Aspérule et Mélique uniflore C5-C6 (C5F)	non	9130-5	41-13	Habitat répandu renfermant peu d'espèces rares. Préserver le Chêne sessile qui peut être fortement concurrenté par le Hêtre, favoriser le mélange d'essences	8,39 ha
Chênaie acidiphile médio-européenne L1-L3.1-L3.2-M1.2-M3.1-M3.2 (C5C-C5J)	non	-	41-57	Strate basse peu diversifiée avec beaucoup de mousses.	217,69 ha
Chênaies (pédunculées) mésoneutrophiles à mésoacidiphiles à Stellaire holostée L7-H3 (C5D-C5I)	non	9160-3	41-24	Sols fragiles, risque de remontée de nappe, maintenir un mélange d'essences adaptées	10,56 ha
Aulnaies-frênaies des sources et petits ruisseaux à Laïches espacée et pendante H5 (C5L)	oui	91E0-08	44-3	Milieux fragiles très sensibles au tassement. Peut tendre localement à 91E0-11, Aulnaies Frênaies à hautes herbes	8,80 ha
Total = Surface boisée					401,13 ha

En dehors de l'Aulnaie-Frênaie, habitat prioritaire, on peut dire que pour l'essentiel la forêt de Hautvillers contient des habitats qui, pour être d'importance communautaire, n'en sont pas moins extrêmement banals dans le quart nord-Est de la France.

L'Aulnaie-Frênaie pourrait abriter l'Orme lisse en P.5 et 10 (présence non avérée). Elle peut tendre ponctuellement à l'Aulnaie-Frênaie marécageuse.

Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt

Voir *Annexe 5* : Carte des Zones Naturelles

Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire

Voir *Annexe 4.1* -Carte des stations : Station H5, Aulnaie-Frênaie.

⁽¹⁾ Terme défini dans l'instruction 95-T-32 du 10 mai 1995 : espèce rare, vulnérable ou particulière (endémique, en limite d'aire, en situation marginale, race, écotype...). Ces espèces figurent notamment dans les listes réglementaires d'espèces protégées et dans les listes rouges d'espèces menacées.

1.3.3 – Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible*	enjeu moyen**	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)			257,75ha	150,44ha	408,19ha

* Enjeu faible : dénommé "enjeu local"

** Enjeu moyen : dénommé "enjeu reconnu"

La forêt fait l'objet de l'opération "Forêts d'Exception", à ce titre elle est intégralement classée en enjeu moyen à fort (NDS 13-G-1833, p. 3):

-enjeu fort dans la partie de forêt relevant de l'enveloppe du futur site classé (Canton des Rinsillons: P 1, 3 à 6, 8 à 15, 17, 19 et HSF 4 à 7 soit 102,11 ha + 3,35 ha = 105,46 ha; Canton des Lhuys: P. 49 à 54 soit 44,98 ha)

-enjeu moyen dans le surplus de la forêt.

1.3.3.A – Accueil et paysage

◆ Référence à l'atlas des paysages

La forêt est située dans la Montagne de Reims, dans la zone définie dans la Charte du PNRM comme étant à la fois le versant Sud et son contact avec la Vallée de la Marne.

◆ Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation

-Paysage

La forêt est située au contact et *pro parte* dans le futur site classé des Coteaux historiques de Champagne. Le site est organisé en amphithéâtre ouvert sur l'axe Epernay-Reims, le village de Hautvillers dominé par son église abbatiale classée occupant la moitié gauche de cet amphithéâtre, et la forêt la moitié droite, le tout surplombant les vignes qui viennent au contact de l'un et de l'autre et forment leur assiette commune. C'est un paysage remarquable, d'une grande harmonie et ayant beaucoup de caractère.

Toute la partie définie en enjeu fort (voir § ci-dessus) fait l'objet d'une **vision externe** plus ou moins rapprochée, notamment à environ 500m du village lui-même.

Les parcelles 15 et 14.2 ont un rôle de pivot dans la perception paysagère (proéminence marquée, visibilité à 360° pour la P. 15) qui les amènera à jouer un rôle particulier.

La partie définie en enjeu moyen peut faire soit l'objet d'une **vision interne** ayant un impact relativement important (RF de Bellevue bordée par les P. 2,7, 16,18), soit d'une **vision interne** à impact faible, où la vision est canalisée par les routes forestières comme ligne de fuite (surplus du canton des Lhuys-Cormoyeux).

Toute l'approche paysagère, essentielle à la compréhension du contexte et qui dirige en partie la sylviculture, ainsi que le plan de gestion paysagère ont été confiés à un Ingénieur Paysagiste et se trouvent en Annexe 16.

-Fréquentation -(Voir Annexe 3.2-Sentiers touristiques)

La fréquentation du site de Hautvillers, berceau du vin de Champagne, est élevée (même si les structures réelles d'accueil local sont très réduites, problème souvent évoqué, conduisant dans la pratique à une fixation du flux touristique sur Reims). Par ailleurs divers axes en provenance de la vallée de la Marne ou d'Epernay convergent vers cet amphithéâtre naturel, et la N51 le traverse même au niveau des P. 15 , 6, 14 (sans zone de stationnement possible cependant). Cette nationale draine un flot estimé à 20 000 véhicules/jour.

En conséquence, le canton des Rinsillons presque attenant au village de Hautvillers est particulièrement fréquenté par plusieurs publics: habitants pratiquant la marche ou le VTT, mais aussi nombreux touristes et, en permanence, écoles et collégiens qui utilisent un parcours d'orientation.

Le canton des Lhuys-Cormoyeux n'est traversé que par des dessertes locales (RD 286 de Fismes à Vertus et VC 10 dit embranchement de Romery). Ce canton n'est guère parcouru que par un public de cessionnaires ou de cueilleurs de champignons.

◆ Description succincte des équipements structurants (Voir *Annexes 3.1* et *3.2*)

Les équipements sont actuellement concentrés au Canton des Rinsillons (P. 1 à 19). Ce site est parcouru par le GR 14 qui transite par la RF de la Fontaine aux Frênes puis par la ligne 8/10.

La RF de la Fontaine aux Frênes et celle de Bellevue, qui sont dans la continuité l'une de l'autre, sont revêtues.

Il existe deux parkings en mauvais état aux deux entrées de ce canton, équipé d'un parcours de santé, d'un parcours informel d'orientation et tout récemment dans le cadre d'un partenariat avec Moët-Hennessy, d'un parcours de découverte des essences forestières, dit "Petite Boucle".

La parcelle 18 contient un très gros Chêne sessile de 1,30 m de diamètre à 1m30, désigné comme arbre remarquable ("Chêne de Bellevue") sur les cartes IGN, et recensé comme tel lors de l'inventaire de ces arbres en 1996.

Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages

-la qualité du paysage serait essentiellement menacée par des opérations de régénération n'épousant pas certaines lignes de force ou ne respectant pas certaines lisières, par ailleurs intervient également une notion d'étalement dans le temps et d'échelle par rapport au paysage du 1er plan, distribué selon le parcellaire viticole en unités géométriques; ces notions sont explicitées à *l'Annexe 16*;

-la qualité de l'accueil est surtout menacée par un certain manque d'entretien des équipements existants, que ce soit la route revêtue d'accès (RF de Bellevue) ou les installations sportives ou de parcours. Ce manque d'entretien relève d'un certain manque de moyens.

Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité d'accueil et des paysages

-*l'Annexe 16* montre comment le renouvellement de certaines parcelles peut être une opportunité pour créer des alternances de milieux ouverts ou fermés le long des routes forestières, inviter le regard à parcourir des éléments jusqu'ici opaques, et ouvrir des fenêtres qui permettent de contempler des paysages jusqu'ici dérobés à la vue (par exemple le village de Hautvillers, véritable "tableau" désormais visible de la RF de la Fontaine aux Frênes en bordure de P. 11). Il s'agit essentiellement d'une opportunité de renouveler et de diversifier la perception interne du canton des Rinsillons à l'occasion de la mise en régénération de plusieurs parcelles.

-L'accueil du public peut être amélioré par une remise en état des équipements existants, la création de nouvelles boucles de parcours, voire comme à Verzy l'accès aux personnes handicapées (Cf. § 2.5.4-A).

Classements réglementaires

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	150,44 ha	AM à venir	Préservation du paysage des Coteaux Historiques de Champagne	"Respect de l'identité paysagère du site" -Respecter les lisières ou transitions entre les différentes occupation du sol -"Rester attentif à la forme et à la surface des régénérations artificielles ou naturelles" (éviter les coupes en forme de timbre-poste géométrique)
Site inscrit			Néant	
Monuments historiques	0,81 ha (*)	AM du 27/06/1983	Eglise abbatiale et Abbaye (<i>pro parte</i>) de Hautvillers, Fontaine Saint Nivard	Loi de 1913 sur le périmètre des Monuments historiques (rayon de 500 m).
Forêts de protection pour le bien être des populations			Néant	

(*) Le périmètre de 500 m n'interfère qu'avec cette surface très réduite, située au canton des Lhuys dans la parcelle 50 classée en amélioration des Gros Bois, et qui ne subira aucune modification de perception externe. Pour cette raison, l'avis de l'ABF ne sera pas demandé. Il est rappelé que l'ABF aura un avis général à donner ultérieurement sur la globalité de l'Aménagement en tant que gestionnaire du site (avec la DREAL), lors de la publication de l'arrêté de classement du site.

Equipements structurants existant par site

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu - Conflits d'usage	Etat général des équipements - Adaptation
Canton des Rinsillons en entier (P. 1 à 19)	RF goudronnée	Axe de perception interne d'où précautions à prendre au moment des coupes	Assez bon sauf au niveau de la p. 6
Chêne remarquable de Bellevue P 18	Chêne de 1,30 m de diamètre	Installé dans une parcelle en régénération, préserver tout l'îlot.	Branches mortes élaguées par des grimpeurs de l'ONF en 2004 (sécurité)
P15 et 18	Parkings	Le parking de la P 18 a pu servir de sortie aux bois exploités d'où dégradation du lieu et critiques légitimes	Dégradé en P. 18, à reprendre
P. 7-8-9-17-18-19	Parcours de santé	Co-entretenu avec le CG 51 (50 %). Le couvert forestier a été maintenu sur son tracé dans la coupe 18 en régénération.	A entretenir régulièrement.
P13-Ligne 11/12-RF Fontaine aux Frênes-Ligne 8-9/10	"Petite Boucle"= parcours de découverte des essences forestières avec panonceaux informatifs	Installé par l'ONF sur partenariat Moët-Hennessy, boucle partant du village et retournant à l'église abbatiale	Installée au printemps 2013, excellent état
Canton des Rinsillons en entier (P. 1 à 19)	Parcours d'orientation (informel) des lycées Godart Roger et Léon Bourgeois à Epernay	Les balises cassées sont rarement enlevées d'où "pollution" du site	Installation légère fréquemment réadaptée
RF Fontaine aux Frênes et ligne 8-10	Parcours VTT	Utilise l'infrastructure existante	Parcours trop court, les VTTistes transitent souvent dans les parcelles elles mêmes, notamment la P. 8.

Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
Futur site classé "Coteaux historiques de Champagne"	Ecrin du village de Hautvillers, lieu d'invention de la champagnisation; concerne une surface de 150 ha environ (Canton des Rinsillons et rebord du Canton des Lhuys)	Forte: Scolaires en parcours d'orientation, promeneurs et VTTistes locaux, Touristes	Sans objet en forêt proprement dite

Sensibilités paysagères

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	-P 1, 3 à 6, 8 à 15, 17, 19, HSF 4 et 7 (Canton des Rinsillons) -P 49 à 54 (Rebord du Canton des Lhuys Cormoyeux)	Parcelles incluses dans le périmètre du futur site classé "Coteaux historiques de Champagne"
Intermédiaire	Le surplus de la forêt par définition (car "forêt d'exception") - Cf. en-tête du § 1.3.3	Sensibilité paysagère réelle faible: vaste plateau de 250 ha traversé par un axe d'intérêt local

Les contraintes paysagères résultant du classement de ce site exceptionnel sont très fortes:

- elles rendent impossible le renouvellement des peuplements parvenant à maturité par parcelles entières, il faudra au contraire donner aux coupes de régénération des formes épousant les lignes de force du paysage;
- il devient nécessaire d'envisager le renouvellement du canton des Rinsillons sur plusieurs périodes successives d'aménagement, de manière à assurer une cohérence des actions dans le temps, débouchant sur une perception d'un paysage dont l'identité doit toujours être respectée;
- certaines difficultés appellent une permanence paysagère absolue, et donc le recours à des régénérations différées (flots de vieillissement selon des formes très étudiées), ou à un renouvellement diffus et permanent (traitement en Futaie Irrégulière).

Toute cette approche et les solutions dans l'espace et dans le temps sont exhaustivement étudiées dans l'*Annexe 16*.

1.3.3.B – Ressource en eau potable

- **Tableau des captages d'eau potable non réglementés**

Captage (libellé ou nom)	Localisation (éventuellement hors forêt)
Captages du Syndicat des Eaux d'Epernay	P. 4-5-8

Ces captages n'alimentent plus les villages de Hautvillers et de Champillon. En conséquence les concessions qui les concernent n'ont pas été renouvelées et les édifices ne sont plus entretenus par le concessionnaire (Cf § 1.1.2- Concessions).

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

Il faut rappeler que les captages n'étant pas réglementés, ne bénéficiaient d'aucun périmètre de protection. Les différentes coupes de régénération ou d'amélioration ne sont guère susceptibles d'avoir un impact, seul l'usage de produits agropharmaceutiques pourrait avoir une influence, probablement limitée, car le bassin d'alimentation des captages inclut à l'amont de grandes surfaces de forêts privées.

On peut souhaiter une préservation de cette ressource, mais elle n'est désormais plus utilisée pour l'alimentation des deux villages concernés.

- **Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral* impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
Sans objet (Captage non réglementé)					

1.3.4 - Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels			408 ha		408,19ha

- **Classements réglementaires et zonages induits**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Type de zonage induit	Préconisations impactant la gestion forestière
Plan de Prévention des Risques Naturels	408,19 ha	4/12/1992	-Prévention des inondations par crues de la Marne	Réglementaire	Néant
Plan de Prévention des Risques Naturels	408,19 ha	Enquête publique du 29/05 au 03/07/2013 Rapport du Commissaire Enquêteur du 4/09/2013	-Prévention des glissements de terrain	Réglementaire R1 (très contraignant) à R4 (contraintes faibles))	-Défrichement proscrit -Pas de coupe "rase" de plus de 1 ha.

La Commune de Hautvillers est concernée par :

-le risque inondation lié à la rivière Marne, non susceptible de toucher la zone forestière en raison des différences d'altitudes (89 m et 175 m) ;

-le risque glissement de terrain "lié à une configuration hydrogéologique défavorable", intégrant la quasi totalité du village, ainsi que certaines parcelles de la forêt domaniale.

Les niveaux de risque R1 et R2 qui concernent les "espaces naturels et les forêts" sont très contraignants.

En l'état actuel de la cartographie, la totalité des versants du canton des Rinsillons est impliquée, la partie non concernée étant, en gros, située au dessus de la RF de Bellevue (P. 2-7-16-18, débordant il est vrai jusqu'à la rupture de pente dans les P. 19-17-9-8-3), et plus anecdotiquement, lesP1- la partie basse de la P. 13, la partie haute de la P.14 et la digitation proéminente de la P.15.

Le Canton des Lhuys-Cormoyeux est surtout impacté au niveau des P. 23-25-27-28 et 32.2.

A noter que les enveloppes actuelles de risques R1 et R2 sont notablement plus étendues dans la dernière version de la cartographie que dans une version antérieure et plus sommaire.

D'une manière générale, les versants sont systématiquement classés à ces niveaux de risques, puisque la couche-savon d'Argiles à lignites du Sparnacien ne peut, par définition, affleurer que dans ces versants, mais en l'absence d'études plus précises et de sondages systématiques (qui n'ont pas eu lieu car leur coût aurait été prohibitif pour l'Etat), on peut légitimement se demander si l'étendue des zones de risques R1 et R2 n'est pas abusive.

- **Expertises réalisées**

Nature des expertises	Date de réalisation	Localisation	Motivation - Principales données recueillies	Préconisations impactant la gestion forestière
Etude du BRGM: "Connaissance des phénomènes historiques des mouvements de terrain"	Décembre 2004	Côte de l'île de France, Secteur "Vallée de la Marne"	Risque glissements de terrain	-Défrichement interdit en zone de risque maximal R1 et R2 -Coupes rases de plus de 1 ha interdites.

L'étude du BRGM est clairement une étude basée sur le recensement des événements ayant eu lieu, sur des sondages existants (et non pas sur une véritable campagne prospective), et sur le croisement d'une carte de l'Aléa (tout versant = aléa fort) et d'une carte d'enjeux (ce qui peut être perdu, sa valeur: bâtiments, vignes, forêts) qui débouche sur une carte de risques. Tout aléa fort sur versant forestier débouche sur une définition de risque fort R1 ou R2.

Cette carte apparaît plus, en milieu forestier, comme une conséquence immédiate de la carte géologique, que comme une étude de prospection. Peu défendu et d'importance minoritaire par rapport aux autres enjeux économiques locaux (vignes et foncier à bâtir en plein coeur historique du Champagne), il semble que le point de vue forestier ait été réduit à la portion congrue et globalisé dans un niveau de risque toujours porté au maximum.

- **Equipements et ouvrages de protection existants**

Sans objet dans le domaine forestier.

- **Maîtrise des aléas par les peuplements forestiers**

Il n'y a pas eu d'étude sérieuse concernant l'influence du maintien du couvert forestier sur le risque "glissement de terrain".

On imagine mal comment le système racinaire d'arbres, plongeant tout au plus à 2-3m, pourrait être de nature à retenir des couches d'une puissance de 8 à 10 m, au demeurant fréquemment situées en profondeur et n'affleurant souvent même pas, puisque masquées par un colluvium qui supporte l'enracinement.

Des échanges oraux en 2007-2009 identifient plutôt le risque de ruissellement en plein découvert, qui concentrerait l'évacuation des eaux au lieu de la permettre sous une forme diffuse sur une grande surface, mais on sait qu'une régénération naturelle installée offre au contraire une grande capacité d'absorption et d'infiltration pluviale *in situ*, puisqu'elle ne ruisselle pas dans un semis généralisé de 0,5 m à 1m accompagné de ronces, d'adventices et de recrû.

Aléa	Caractéristiques dendrométriques nécessaires à une bonne maîtrise des aléas (composition, structure, capital)	Surface de peuplements par indice de maîtrise des aléas (IMA)				
		IMA nul (ha)	IMA faible (ha)	IMA moyen (ha)	IMA élevé (ha)	Surface totale (ha)

Cartographie: Voir carte des Fonctions et Enjeux, *Annexe 8*, enjeu "Risques naturels".

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
1-Stations sur limons ou meulière mésoacidiphiles à neutroacidiphiles, stations hydroclines minoritaires et nettement identifiées, globalement propices à la production de Chêne de haute qualité	Opter pour le Chêne sessile essence objectif principale majoritaire, Chêne pédonculé dans sa station ; viser à la diversité de l'étage principal grâce aux essences existantes
2-Chênaies sessiles mésoacidiphiles et acidiphiles relevant majoritairement de la 2ème classe de fertilité, réputation de qualité de la forêt bien établie avec un peuplement classé pour la récolte de graines, taux de conversion de 43 % avec des peuplements denses	Viser la production de Chêne sessile à cerne fins sur les stations qui le permettent
3-Provenance de Chêne sessile réputé (Peuplement classé)	Privilégier la régénération naturelle
4-Peuplements régularisés en GB et TGB par une conversion de près de 150 ans, Contrainte de vieillissement à moyen terme plus importante que la Surface d'équilibre, mais disponibilité limitée et fortes contraintes paysagères (Point 8) qui limitent la possibilité d'ouvrir toute cette surface	Rapprocher la Surface à Ouvrir de la Surface disponible, tout en raisonnant l'ordonnement du renouvellement sur 3 à 4 périodes successives au canton des Rinsillons
5-Faible diversité des essences associées, essentiellement représentées par le Hêtre, essence productive mais présentant des risques dans un contexte de changement climatique	Contenir le Hêtre dans le mélange et favoriser d'autres essences nobles dans un but de biodiversité
6-Faible accessibilité des parcelles converties en futaie sur la période 1880-1914	Créer une desserte par empiérement des emprises déjà ouvertes
Fonction écologique	
7-Aucun statut de classement, mais existence d'une assez forte population aviaire (pics) et de quelques stations de bord de ruisseau	Maintenir la diversité des classes d'âge, des essences, et l'existence d'une trame de vieux bois en général, installation d'îlots de vieillissement
	Conservier les ripisyles et les peuplements des bords de ruisseau
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
8-Enjeu fort tenant au classement en cours du site (loi de 1930), à la candidature au classement UNESCO, à la candidature à Forêt d'Exception, à la fréquentation du public de par la situation en montagne de Reims, à proximité d'Epernay.	Subordonner la sylviculture au respect de l'identité paysagère dans le canton des Rinsillons, intégré majoritairement dans le futur site classé. Admettre des mesures fortes (intégration de la forme des coupes selon les lignes du paysage, étalement de la régénération par zones cohérentes, îlots de vieillissement, traitement irrégulier localisé avec changement d'essence-objectif, etc...)
	Augmenter et améliorer les équipements d'accueil du public et d'information
9-Enjeu faible sur les captages d'eau potable, abandonnés depuis 2012.	Préserver cependant la ressource en eau pour les générations futures
Protection contre les risques naturels	
10-Classement au PPRN d'une partie importante des stations de versants en risque maximal de glissements de terrain R1 et R2	Privilégier les régénérations naturelles progressives en évitant les coupes rases de plus d'un ha.
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt (ex : foncier, pastoralisme, cynégétique, incendies, équilibre forêt-gibier, dépérissement)	
11- Equilibre Forêt-Gibier en voie d'être assuré	Atteindre et maintenir l'équilibre par des plans de chasse adaptés

2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 - Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	377,05	402,29
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	24,08	
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture	401,13	402,29
Hors sylviculture	7,06	6,94
Total : surface retenue pour la gestion	408,19	409,23

2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

L'essentiel de la forêt sera traité en futaie régulière de Chêne sessile (marginale de Hêtre dans deux unités de versant plus ou moins calcicoles du canton de Cormoyeux P 23.2-25).

Trois unités ayant un rôle de pivot paysager (à la fois proéminentes, visibles à 360 ° et de taille insuffisante pour les régénérer par quartiers successifs P 14.2-15) ou d'accueil du public (P. 8.2) et réclamant à ce titre une permanence paysagère, seront traitées en Futaie Irrégulière. Compte-tenu de la station neutro-acidicline et de la nature du peuplement (1/3 à 1/2 de Hêtre), il paraît raisonnable d'envisager le Hêtre comme essence-objectif à long terme, même si tout sera fait pour favoriser au maximum la persistance et l'émergence du Chêne sessile dans le renouvellement.

Ce traitement localisé, même s'il n'est pas le plus économiquement intéressant, résulte du primat du respect de l'identité paysagère sur toutes les autres considérations, dans le cadre du futur site classé et du probable agrément de l'UNESCO (Candidature officielle datée de Janvier 2014).

Enfin, les essences-objectifs associées seront d'une manière générale favorisées, en limitant la place du Hêtre déjà très présent, dans un but de plus grande biodiversité (il est rappelé que la Hêtraie pure est un stade régressif de ce point de vue).

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectif	Précisions	Surface en sylviculture	Age Retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement(1)	Unités stationnelles concernées
Chêne sessile	C5A Chênaie-Charmaie acidycline	78,93 ha	145	80*	Hêtre (à limiter), Merisier, Alisier Tormalin, Erable sycomore, Tilleul à petites feuilles	L4-L5
	C5Bpie Chênaie sessiliflore -Hêtraie acidycline sur Meulière (-24,08 ha FIR)	50,43 ha	160	80*	Hêtre (à limiter), Châtaignier, Grands Erables, Merisier, Tilleul à petites feuilles	M4-M5-S6
	C5C Chênaie sessiliflore-Hêtraie méso à acidiphile	215,64 ha	165	75*	Hêtre (à limiter), Alisier Tormalin, Châtaignier, Pin sylvestre	L3.1-L3.2-M3.1-M3.2
	C5H Chênaie-charmaie mésoneutrophile	2,25 ha	145	80*	Hêtre (à limiter), Chêne pédonculé, Grands Erables, Merisier, Frêne	L6
	C5J Chênaie sessiliflore hyperacidiphile	2,05 ha	Sans objet	Sans objet	Hêtre (à limiter) Alisiers, Sorbier, Châtaignier, Pin sylvestre	L1-M1.2
Chêne pédonculé	C5D Chênaie pédonculée-Frênaie mésoneutrophile	10,18 ha	125	80*	Chêne sessile, Frêne, Aulne glutineux	L7
	C5I Chênaie pédonculée-Frênaie hydrocline	0,38 ha			Frêne, Aulne glutineux, Erable sycomore, Ormes	H3
Hêtre	C5F Hêtraie calcicole	8,39 ha	110	65*	Chêne sessile, Alisier tormalin, Grands Erables, Cormier	C5-C6
Hêtre en FIR (P 8.2-14.2-15)	C5Bpie	24,08 ha	Sans objet en FIR	70*	Chêne sessile (à favoriser) Châtaignier, Grands Erables, Merisier, Tilleul à petites feuilles	
Aulne	C5L Aulnaie-Frênaie Chênaie des suintements	8,80 ha	Sans objet	Sans objet	Frêne, Chêne pédonculé, Ormes	H5
Total surface en sylviculture		401,13 ha				
Dont Futaie régulière de production		377,05 ha				
Dont FIR de production		24,08 ha				

* : correspond au diamètre d'exploitabilité de la meilleure qualité possible (QE), justifié par le bon potentiel des stations, et la réputation "tranchage" de la forêt

(1) : Les Essences d'accompagnement ont été choisies dans la palette proposée par la DRA, en référence aux essences réellement présentes dans cette forêt et montrant une croissance convenable. Par exemple, les Grands Erables ou le Merisier ont été exclus des milieux trop acides ou à sols à contrastes hydriques, dans lesquels ils ne donnent rien. Le Frêne n'a été conservé comme essence associée que dans les stations hydroclines, et dans la mesure où on n'observe pas de Chalarose actuellement; si cette donnée devait évoluer dans les années à venir, il faudrait s'abstenir de favoriser cette essence.

Voir en **Annexe 12** : Carte des essences-objectifs principales ("Vocations")

Le tableau précédent permet le calcul immédiat de la Surface d'équilibre Se

Essences Objectif Principales	Surfaces S (ha)	Age d'exploitabilité A (années)	Durée de l'Aménagement d (années)	Surface à régénérer dans la durée : $S \times d/A$
Chêne Sessile	215,64	165	20	26,14 ha
	50,43	160	20	6,30 ha
	81,18	145	20	11,20 ha
<i>Chêne sessile à titre de conservation des milieux (L1-M1.2)</i>	2,05 ha	<i>Sans objet</i>	-	<i>Sans objet</i>
Chêne pédonculé	10,56	125	20	1,69 ha
Hêtre	8,39	110	20	1,53 ha
<i>Aulne glutineux à titre de conservation des milieux (H5)</i>	8,80	<i>Sans objet</i>	-	<i>Sans objet</i>
TOTAL = surf. en Fut. régulière	377,05 ha			46,86 ha

$Se = 46,86 \text{ ha}$

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age Retenu *	Diamètre Retenu *	Essences d'accompagnement (actuelles)	Unités stationnelles concernées
Epicéa commun	P.16, par plages	1 ha		50	Chêne sessile, Hêtre, Bouleau	L4-L3.2

* : La DRA étant muette sur les diamètres et âges précis à assigner à ces essences non prévues par elle dans cette région naturelle, on s'est basé sur les diamètres requis pour la qualité faible dans la zone "Ardennes", sans égard pour l'âge, dont l'estimation serait hasardeuse (absence de référence, conditions stationnelles et climatiques différentes des Ardennes). Les peuplements seront récoltés à ce diamètre d'exploitabilité.

- Carte des essences objectifs

Voir *Annexe 12*.

2.3 - Objectifs de renouvellement

2.3.1 – Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- ◆ Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface	
Surface disponible (SdI)	42,96 ha	
Contrainte de vieillissement (SvI) à l'horizon de la 1ère période	13,07 ha	
Surface d'équilibre (Se) Voir § 2.2.2	46,86 ha	Niveau prévu à mi-période
Surface du groupe de régénération (GR)	44,23 ha	
Surface à ouvrir (So)	35,61 ha	20,75 ha
Surface à terminer (St) (non compris groupe de Reconstitution)	44,23 ha	14,75 ha
Groupe de reconstitution (S_{rec})	0,00 ha	0,00 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution = régé entamée à terminer + $S_{rec} + 1/2 So + BDR 2$	31,75 ha	

◆ **Calcul de la Surface disponible (Sd)**

Surfaces entrant dans le calcul de Sd	1 ^{ère} période (0 -20 ans)	2 ^{ème} période (20-40 ans)	3 ^{ème} période (40-60 ans)
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie (ha). (Exclut les peuplements entr'ouverts en régénération)	-		
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période (ha).	-		
Surface dont les peuplements -atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité (Type 33t** : P 9-14.1-31.1-32.1-35; 27,76 ha) -ou ne peuvent plus gagner à vieillir* (32.2-38; 11,28 ha)	35,79 ha		
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période (P.3-8.1**; 28,00 ha)	7,17 ha	109,24 ha	98,38 ha
Total = Sd	42,96 ha	109,24 ha	98,38 ha
Soit sur période de 20 ans	42,96 ha	76,10 ha	83,53 ha

* : Il s'agit de types 33g ou 32 envahis par le Hêtre, ou encore à réserve Chêne peu dense et/ou sans qualité.

** : les unités 14.2 et 8.2-15, qui appartiennent respectivement aux types 33t et 33g, ne figurent plus au tableau de la surface disponible du traitement en Conversion en Futaie Régulière, car elles vont être affectées au traitement en Conversion en FIR pour 24,08 ha, selon tableau du § 2.2.1.

Les chiffres des 2^{èmes} et 3^{ème} période proviennent d'une transposition simple des données de l'histogramme de l'Annexe 11.2

La notion de surface disponible doit être reçue avec prudence: en effet, il s'agit de la surface atteignant la maturité dans un régime de Conversion en FR, et il faudra en outre tenir compte:

- des contraintes paysagères (voir § 1.2.2.A, dernier paragraphe, et *Annexe 16* : Etude et plan de gestion paysager) qui rendront impossible le renouvellement de certaines parcelles en une seule fois (P. 3 et 9)
- de la nécessité qui est apparue de ménager des "zones de permanence paysagère", par le biais de zones dont la régénération est différée (et qui entreront dans un groupe d'îlots de vieillissement) .

Il faudra y choisir le GR en fonction de la nécessité d'organiser la perception paysagère des régénérations dans l'espace et dans le temps (à longue échéance) au canton des Rinsillons.

◆ **Calcul de la contrainte de vieillissement (Sv) (facultatif) Voir § 1.2.2A**

Surfaces entrant dans le calcul de Sv	1 ^{ère} période (0 -20 ans)	2 ^{ème} période (20-40 ans)	3 ^{ème} période (40-60 ans)
Surface des peuplements ayant déjà fait l'objet de la 1 ^{ère} coupe débutant le renouvellement et dont la dernière coupe devra être réalisée durant la période, en application du délai normal de régénération prévu dans les guides (ha).	13,07 ha	-	-
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au cours de la période compte tenu de leur faible durée de survie (ha).	-	-	-
Surface occupée par des peuplements où la régénération n'est pas entamée mais qui doivent être mis en régénération durant la période parce qu'ils atteindront les critères maximaux d'exploitabilité fixés par les DRA/SRA (ha).	-	53,31 ha	93,89 ha
Total	13,07 ha	53,31 ha	93,89 ha
Total cumulé toutes périodes ramené à la durée d'un aménagement Sv	13,07 ha/20 ans	33,19 ha/20 ans	53,42 ha/20 ans

On trouvera en *Annexe 11.1* un Tableau de calcul des Durées de Survie et en *Annexe 11.2* un Histogramme qui en résulte.

Les principes du calcul sont les suivants:

- on affecte à chaque type de peuplement:
- un diamètre moyen résultant de sa structure (TSF)

- ou une classe d'âge (Futaies).

Puis on recherche dans le SRA le Diamètre Maximal d'Exploitabilité (TSF) ou l'âge maximal (Futaies). Dans le cas des TSF, par application de l'accroissement moyen sur le diamètre figurant dans le SRA, on déduit la durée restant à courir. On fait de même par simple comparaison des deux âges (actuel et maximal) dans les futaies.

-Par esprit de simplification :

- dans les cas de peuplements mélangés notamment Chêne Hêtre, on a simplifié en prenant en compte le Diam. Max. d'Exp. de l'essence la plus longévive (le Chêne), uniformément estimée à 80 cm ;

-pour une essence donnée recouvrant un grand nombre de type de stations, on a pris un accroissement moyen sur le diamètre (par exemple pour le Chêne sessile en TSF, 0,47 cm/an, moyenne pondérée de 0,55, 0,50, et 0,45).

Cette durée restant à courir est assimilée à une durée de Survie des peuplements, d'où l'Histogramme de l'*Annexe 11.2* qui sert aussi au calcul de la Contrainte de vieillissement S_v § 2.3.1.

La contrainte de vieillissement la plus élevée est S_v3 , elle apparaît en 3ème période (40-60 ans) et vaut **53,42 ha** (pour mémoire elle passe à 64,66 ha en 4ème période).

La contrainte de vieillissement est donc à long terme plus élevée que la Surface d'équilibre S_e en FD de Hautvillers, conséquence de la régularisation en Gros Bois déjà évoquée au § 1.2.2.A.

◆ Surface en régénération conditionnelle ($S_{conditionnelle}$)

Sans objet.

◆ Discussion des résultats

La forêt de Hautvillers présente donc un cas complexe où à brève échéance (20 ans), $S_e > S_d > S_v$, et où à longue échéance (60 ans) on en vient à un renversement complet de la situation avec $S_d > S_v > S_e$.

Ceci est clairement une conséquence de la régularisation générale du massif dans les Gros Bois, qui s'est faite soit par accumulation de matériel GB sur pied (Les Lhuys), soit par vieillissement (Rinsillons), mais qui s'accompagne "d'un faible réservoir de peuplements mûrs (Très Gros Bois)".

Ainsi, les calculs de la disponibilité et des contraintes de vieillissement montrent une augmentation parallèle et importante de ces deux résultats, jusqu'à l'échéance de 60 ans. Cependant, les possibilités de recruter le groupe de régénération restent limitées, pour la présente période d'aménagement, par la disponibilité immédiate S_{d1} .

La forêt d'Hautvillers se trouve donc actuellement le cas N°2 du Nouveau Manuel d'Aménagement (p. 3-Fiche "Objectifs de Renouvellement"):

$$S_e > S_d > S_v,$$

Théoriquement, la contrainte qui guide l'ouverture en régénération S_o et la surface à terminer S_t est la disponibilité S_d . On ne peut de toutes manières pas aller au-delà de S_{d1} car on provoquerait un absurde sacrifice d'exploitabilité.

En raison des contraintes paysagères, on a choisit de fixer S_o à un niveau inférieur à S_d .

On s'orientera vers une solution plaçant en régénération:

- toute la surface disponible recensée au canton des Lhuys-Cormoyeux, puisqu'il n'y a pas de contrainte paysagère;

-des parties de parcelles mûres au Canton des Rinsillons, dont le contour tient rigoureusement compte de l'étude paysagère, établie dans l'optique d'un renouvellement de l'essentiel de ce canton sur une longue durée estimée à 4 périodes d'aménagements successifs, demeurant sauvées toutes les mesures visant à maintenir une permanence paysagère soit par le biais d'îlots de vieillissement, soit par un traitement en Futaie Irrégulière, qui viennent en soustraction de la surface disponible.

En conséquence, la Surface à ouvrir est inférieure la surface d'équilibre, mais la surface à terminer s'en rapproche.

La réflexion sur le renouvellement en Futaie régulière *doit être tempérée par le fait que 24,08 ha vont être classés en Irrégulier en renouvellement, et donc ouverts en renouvellement diffus, avec l'objectif d'obtenir une régénération suffisante sur 40 % de cette surface (NDS 08-G-1499 du 26 Juin 2008)* soit environ 9,60 ha. Il faut donc tenir compte de ces 24,08 ha qui vont être entr'ouverts en renouvellement, et de ces 9,60 ha, qui vont être un renouvellement "terminé". On constate alors qu'en matière d'acquisition de régénération, on garantit, par

différents traitements sylvicoles, un rythme de renouvellement qui tient compte du vieillissement de la forêt, tout en tenant compte des contraintes paysagères extrêmement fortes.

2.3.2 – Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

On a vu (§1.3.3.A, § 2.1, § 2.3.1, *Annexe 16*) que le respect de l'identité paysagère , axe principal de la gestion du site classé, obligera à assurer une permanence paysagère forestière de certains éléments. Compte tenu -de la proéminence dans le paysage des parcelles 14.2 et 15, de leur caractère éventuellement visible à 360 °, et en raison de leur relativement faible surface qui pose un problème d'échelle dans le paysage; -du caractère spécifique de l'unité 8.2, siège d'une vieille hêtraie, d'un ruisseau accessible avec une source, le tout parcouru par plusieurs sentiers installés (parcours sportif, limite de petite Boucle, circuit VTT...) ou informels qui l'amène à concentrer l'essentiel de la fréquentation intra-forestière ; ces trois unités seront traitées en Futaie Irrégulière en renouvellement (IRRR), le but étant d'assurer un couvert continu .

S'agissant de peuplements:

-déjà mûr et appauvri avec présence de gaules de Hêtre dans un TSF Chêne Très Gros Bois (P. 14.2), ou très hétérogène avec forte présence de Hêtre dans la composition (P. 8.2) ;
-parvenant à maturité (P. 15), avec forte présence du Hêtre dans la Réserve (1/3 en nombre) et surtout une hauteur dominante proche de 30m, ce qui rend illusoire l'éventualité de faire parvenir des perches de Chêne dans l'étage principal à cette hauteur au moins dans la partie centrale de la parcelle (faible lumière latérale, lumière parvenant en puits profonds jusqu'au sous-étage), sauf à pratiquer des trouées de 60 m de diamètre qui ruinerait totalement la perception paysagère de cette parcelle ;

il paraît raisonnable de fixer comme essence-objectif principale le Hêtre, essence d'ombre qui s'accommodera de ces conditions. Le Chêne sessile demeurera, avec d'autres feuillus déjà présents (Fruitiers), l'essence objectif associée, dont il reste légitime de penser qu'il pourra perdurer sur toute la périphérie de la parcelle 15, par le biais du fort éclairage latéral. (Voir *infra*, Règles de culture).

Ce classement en FIR est donc clairement un acte de subordination de la production forestière souhaitée (en Chêne) à la nécessité de "respecter l'identité paysagère du site" par la permanence du couvert forestier.

Structure générale des peuplements		globalement vieillie		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	16-17 m ² /ha	24 m ² /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	40 %	0%	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	40/ha	0,5 /ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		3,25 ha/an		

Structure générale des peuplements			
Indicateurs de renouvellement	Valeurs observées sur la partie de forêt à convertir en FIR	Cible	Note globale partie de forêt à convertir en FIR
Surface terrière de l'étage principal (tiges précomptables à partir de 17,5 cm)	P 8.2 G' = 24,8 m ² G = 25,6 m ²	13-14 m ² * (16-17 m ² pour la Hêtraie stricto sensu)	
	P 14.2 G' = 16,3 m ² G = 19,7 m ²		
	P15 G' = 23 m ² G = 24,8 m ²		
Surface terrière du taillis	P 8.2 ≈ 8 m ²	2-3 m ²	D
	P 14.2 ≈ 14 m ²		
	P15 ≈ 12 m ²		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	3,25 ha/an		

* Objectif terminal pour le *Chêne sessile*

A ces cibles s'ajoute celle d'obtenir environ 40 % de la surface présentant une régénération installée satisfaisante (NDS 08-G-1499 du 26 Juin 2008, p.3).

G représente la surface terrière de toutes les essences des PB aux TGB (taillis non inclus)

G' représente la surface terrière des seules essences "précieuses" (hors Charme Bouleau Tremble, mais incluant Aulne et Tilleul).

La cible représente ce qu'il est souhaitable d'atteindre dans les parcelles si on veut laisser une chance au Chêne, un pur objectif Hêtre pourrait tabler sur 16-17 m².

On notera que les caractéristiques actuelles des peuplements à traiter en FIR sont assez éloignées de la cible qui ne pourra pas être atteinte dès la fin du présent Aménagement.

En application de la NDS 08-G-1499 du 26 Juin 2008, la surface de l'ensemble des Groupes irréguliers étant inférieure à 75 ha (§ 3.1 de la NDS) peut faire l'objet d'un suivi à dire d'expert des différentes cibles.

Le gestionnaire pourrait cependant utilement procéder à un relevé des surfaces terrières et du nombre de perche grâce à l'application ANAFOR, avant le martelage à la 2ème rotation, et la comparer d'une part aux données du Tableau Synoptique (*Annexe 10*) et d'autre part aux cibles ci-dessus pour calibrer l'intervention sylvicole.

Ce relevé pourrait avoir lieu à la densité de deux point/ha en P. 14.2 et d'un point/ha en P.15, et donner de précieuses indications.

Enfin, l'*Annexe 9.5* organise le prélèvement dans le but d'atteindre ces cibles et doit être consultée avant tout martelage.

2.4 - Classement des unités de gestion

2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques

2.4.1.A – Constitution des groupes d'aménagement

◆ Tableaux de classement des unités de gestion surfaciques

Groupes de régénération

Le groupe de régénération se ventile en deux sous-groupes à terminer dans la période

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code Groupe	Unité de Gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Dont surface en sylviculture (ha)	Surface à Ouvrir So (ha)	Surface à Terminer St (ha)	Surface par groupe (ha)
		Pille	UG					
Groupe de régénération feuillue entamée à terminer	REGFE	12	12.1	2,86	2,86	-	2,86	8,62
		18	18.1	5,76	5,76	-	5,76	
Groupe de régénération feuillue à entamer et à terminer	REGFT	3	3.1	1,40	1,40	1,40	1,40	35,61
		4	4.1	1,42	1,42	1,42	1,42	
		8	8.1	1,21	1,21	1,21	1,21	
		9	9.1	1,64	1,64	1,64	1,64	
		14	14.1	0,46	0,46	0,46	0,46	
		31	31.1	4,65	4,65	4,65	4,65	
		32	32	9,97	9,97	9,97	9,97	
		35	35	6,65	6,65	6,65	6,65	
38	38	8,21	8,21	8,21	8,21			
Total								44,23

Toutes ces parcelles sont à vocation Chêne sessile et Feuillus associés selon la station (Cf. tableau § 2.2.2).

Toutes sont susceptibles de régénération naturelle sauf la P. 38 qu'il faudra probablement majoritairement planter (prédominance de Hêtre mûr). Les parcelles 12.1-18.1-8.1-9.1-14.1 nécessiteront probablement des compléments.

Autres groupes

-Le groupe de Préparation AMETP recueille tous les peuplements susceptibles d'atteindre le diamètre minimal d'exploitabilité lors de la prochaine période, ainsi que les parties de parcelles des Rinsillons (voir *Annexe 16*) qui doivent être régénérées lors de la période d'Aménagement 2034-2053. Ce groupe est d'une surface volontairement plus étendue que Sv de manière à permettre un choix parmi des parcelles préparées.

- Le groupe AMETG regroupe le surplus des peuplements issus du TSF.
- le groupe AMEFG contient les parcelles de futaies où Do dépasse 50 cm (Futaies à Gros Bois);
- le groupe AMEFM recueille les parcelles de futaies où Do est situé entre 30 et 50 cm (Futaies à Bois Moyens);
- le groupe AMEFP est celui des perchis en 1ère éclaircie et suivantes (Futaies à Petits Bois)

- le groupe AMEFJ vise les gaulis dont certains passeront en 1ère éclaircie avant la fin de période ;
- le groupe ILV collecte les unités à Gros Bois dont la régénération est différée de plus d'une période d'aménagement pour des raisons paysagères (soit après 2053) ;
- le groupe IRRR est le groupe irrégulier destiné à assurer la permanence paysagère des deux unités les plus exposées visuellement, tout en assurant leur renouvellement diffus en Hêtre ;
- le groupe HSY est celui des emprises routières diverses.

On trouvera au § 2.5.2B les Règles de culture qui précisent la nature des opérations dans les différents groupes.

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code Groupe	Unité de Gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	Dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		Pile	UG				
Amélioration des Taillis-sous-futaie en conversion, Préparation	AMETP	4	4.2	5,25	5,25	15 ans	74,28
		7	7	8,89	8,89		
		10	10	4,35	4,35		
		19	19	5,85	5,85		
		25	25	5,51	5,51		
		29	29.1	1,11	1,11		
		30	30	9,39	9,39		
		36	36	6,3	6,3		
		37	37	6,88	6,88		
		40	40.1	6,58	6,58		
		46	46	6,97	6,97		
Amélioration des Taillis-sous-futaie en conversion à Gros Bois	AMETG	1	1	7,44	7,44	12 ans	78,37
		5	5	7,55	7,55		
		6	6	6,15	6,15		
		31	31.2	4,02	4,02		
		41	41	7,84	7,84		
		42	42	7,63	7,63		
		43	43	7,90	7,90		
		44	44	7,18	7,18		
		45	45	7,64	7,64		
		49	49	7,25	7,25		
Amélioration des Futaies feuillues à Gros Bois	AMEFG	20	20	8,05	8,05	8 ans	14,94
		21	21	6,89	6,89		
Amélioration des futaies feuillues à Bois Moyens	AMEFM	22	22	8,09	8,09	8 ans	54,43
		23	23	6,57	6,57		
		24	24	7,57	7,57		
		26	26	7,34	7,34		
		27	27	11,3	11,3		
		28	28	6,22	6,22		
		54	54	7,34	7,34		

Amélioration de Futaies feuillues à PB	AMEFP	16	16	11,63	11,63	6 ans	61,89
		17	17	6,95	6,95		
		33	33	5,97	5,97		
		34	34	6,93	6,93		
		47	47	7,79	7,79		
		51	51	8,21	8,21		
		52	52	7,09	7,09		
Amélioration de Futaie feuillue jeune (Jeunesse)	AMEFJ	2	2	7,96	7,96	6 ans à compter de la 1ère éclaircie	35,09
		11	11.3	4,65	4,65		
		13	13	9,64	9,64		
		29	29.2	2,86	2,86		
		29	29.3	2,86	2,86		
		39	39	7,36	7,36		
Ilots de Vieillessement	ILV	3	3.2	4,56	4,56	15 ans	13,82
		9	9.2	4,21	4,21		
		11	11.1	0,34	0,34		
		11	11.2	0,26	0,26		
		12	12.2	1,84	1,84		
		18	18.2	2,61	2,61		
Irrégulier en Renouvellement	IRRR	8	8.2	7,31	7,31	8 ans	24,08
		14	14.2	3,25	3,25		
		15	15	13,52	13,52		
Hors Sylviculture	HSY	HSF1 à HSF7		7,06	7,06		7,06
Total							363,96

- **Carte d'aménagement**

Voir *Annexe 7*.

2.4.1.B – Constitution de divisions

Sans objet.

2.4.2 – Classement des unités de gestion linéaires

Sans objet.

2.4.3 – Classement des unités de gestion ponctuelles

Sans objet.

2.5 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2014 - 2033

2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

◆ Etat des lieux

Le foncier ne fait pas l'objet, actuellement, de contestation. Cependant, la matérialisation des nouvelles limites des parcelles 16-18 (Suite à échange dans la période passée) est insuffisante et il conviendra d'assurer la visibilité constante de ce périmètre, par exemple par la mise en peinture durable du périmètre.

Le remplacement des plaques de parcelles et l'entretien général du parcellaire seront vus au §2.5.7.

◆ Actions envisagées

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Matérialiser à la peinture durable (marquage durable) rouge sur fond blanc le périmètre des unités 16 et 18.	P. 16 et 18	Environ 750 m.	320 €	E
Coût total FONCIER (€)					320 €	
Coût moyen annuel FONCIER					16 €	

2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

2.5.2.A – Documents de référence à appliquer

-Chênaies Continentales, ONF, 2008

-Hêtraies Continentales, ONF, 2011(Guide National) et Itinéraires Sylvicoles du Hêtre en Futaie Régulière, ONF Champagne-Ardenne, 2008. Ces deux documents énoncent des objectifs conformes l'un à l'autre et peuvent donc être *ad libitum* utilisés indifféremment, cependant le guide national contient un chapitre sur le rattrapage, sujet non traité dans le guide régional.

-Référentiels sylvicoles en FIR des Hêtraies continentales, ONF, 2013

2.5.2.B – Coupes Programme de coupes

Cas des coupes programmables par années

Le programme d'assiette 2014-2033, compte-tenu de son volume, a été déplacé en **Annexe 14**.

Ce programme vise à établir un rythme aussi régulier que possible de passage en tour, donc de récolte et d'effort de régénération.

REGLES DE CULTURE

Les Règles sont données ici de manière succincte. Il y aura lieu, chaque fois qu'une coupe sera assise au Canton des Rinsillons, de se référer au plan de gestion paysagère **Annexe 16** qui détaille toutes les mesures à prendre tant dans les coupes en régénération que dans le traitement des bords de routes forestière.

On trouvera en outre en *Annexe13* une **Description Littérale de la Forêt** qui indique souvent, parcelle par parcelle, une piste d'amélioration sylvicole individualisée. Il sera utile de s'y référer chaque année au moment de la programmation de l'Etat d'Assiette mais aussi de celle des Travaux.

D'une manière générale tous les peuplements doivent faire l'objet de cloisonnements d'exploitation, ceux -ci devant être installés longitudinalement dans les sous-unités en régénération au Canton des Rinsillons.

GROUPES DE REGENERATION

REGFE: Régénération feuillue entamée à terminer

Parcelles 12.1 et 18.1

Prendre toutes les précautions de l'Annexe 16 pour les sous-unités 12.1 et 18.2, Conserver un cordon de grands arbres en bordure des routes forestières en P 12.1.

Opérer progressivement par deux coupes secondaires et une définitive, de manière à étaler dans le temps le changement de ces parcelles. Elles sont très entr'ouvertes et la lumière suffit à la croissance des semis même si la Réserve devait persister quelques années.

Les compléments nécessaires peuvent avoir lieu dès maintenant, inutile d'attendre la définitive pour le faire, replanter les vides sans tarder en CHS à 1100 plants/ha (futur itinéraire cernes larges) selon ITTS 3 CHS 01.

Dégagements en tant que de besoin.

REGFT: Régénération feuillue à entamer et terminer (CHS exclusivement)

Groupe traité

-soit par plantation de CHS (cas de la parcelle 38, très substituées par le Hêtre et de la sous-unité 32.2, peuplée d'une chênaie peu dense et de qualité médiocre qu'il n'y a pas intérêt à reproduire)

-soit par régénération naturelle dans toutes les autres parcelles où l'on cherche à conserver les qualités génétiques du peuplement mère.

-Plantations : Parcelles 32.2 et 38.

Coupe en trois temps pour la commercialisation (RCV =Taillis, RE = Hêtre, RD = Chêne, ce qui donne la possibilité de sauver les semis du Chêne local avant complément de plantation dans la P.38), quoique les actuels contrats permettent normalement une ventilation du total en une seule opération.

Replanter sans tarder en CHS à 1500 plants/ha : ITTS 3 CHS 02. Pas de densité plus faible dans cette station du Canton des Lhuys-Cormoyeux où l'itinéraire à cernes fin est un objectif majeur.

-Régénération naturelle: Parcelles 3.1-4.1-8.1-9.1-14.1-31.1-32.1-35 : peuplements fréquemment en voie d'appauvrissement mais contenant des tiges de haute qualité. Itinéraire 1CHX01. Procéder au relevé de couvert (RC) et à l'extraction générale des semenciers de Hêtre (RE) sans attendre, dégager les semis de Chêne sessile qui existent déjà en rabattant l'accompagnement trop abondant de Hêtre, si nécessaire mécaniquement là où il serait exclusif. Dans toute la mesure du possible, essayer d'obtenir un ensemencement local et en tenir compte par une Secondaire (RS), mais si 3-4 ans après l'extraction des Hêtres celui-ci ne s'est pas produit, procéder à la définitive et replanter les vides à 1500 plants /ha dans les parcelles 3.1-31.1-32.1-38 et 1100 plants/ha dans les autres parcelles.

Les parcelles 3.1-4.1-8.1-9.1 sont conduites ensemble comme une seule unité paysagère, et menées à la coupe définitive en 7-8 ans comme indiqué à l'*Annexe 16*, avec toutes les précautions prévues notamment quant à la transition entre peuplement à ouvrir et peuplement à conserver.

GROUPES D'AMELIORATION DU TSF

AMETP: Préparation (r = 15 ans)

Groupe rendu hétérogène par un long vieillissement d'où appauvrissement fréquent, substitution par le Hêtre et concurrence locale du Taillis.

Le groupe contient:

-des parcelles en voie d'appauvrissement (P 19-25-29.1-36) où il s'agit généralement de contrôler le Hêtre sous toutes ses formes (attention aux perches qui percent dans l'étage principal) et la concurrence du taillis;

- des Chênaies pédonculées ou mixtes (P 7-10) fortement concurrencées par leur taillis et éventuellement par le Frêne;
- des parcelles riches (4.2-30-37-46-48-40.1) où la priorité est le contrôle du hêtre, puis l'amélioration de la qualité.

Prélever environ 35 m³-tige/ha (4 à 5m²/ha) par passage sans appauvrir la réserve Chêne dans les deux 1ers types.

Martelage soigneux : faire le tour de chaque Chêne pour n'éliminer que les arbres dépérissants ou abîmés. Prélever principalement dans le Hêtre (ou le Frêne) et le Taillis, par le haut, pour détourner les réserves et leur permettre de tenir jusqu'à la mise en régénération. En effet, en 40 ans, le Taillis est devenu concurrent des branches basses des Chênes, dont il provoque la mort, qui entraîne souvent le dépérissement de l'arbre.

Dans le 3ème type, après contrôle du Hêtre on privilégiera l'amélioration de la qualité en travaillant pour les GB -TGB, ce qui peut localement s'accompagner d'une mise à distance des Chênes lorsque la densité est forte.

Cloisonnement à 18 ou 24 m obligatoire.

Toucher très peu au sous-étage, sauf brin frotteur, pour conserver un sol propre.

AMETG : Amélioration des TSF Gros Bois (r = 12 ans)

Peuplements généralement riches, voire très riches (P. 41). Contrôler le Hêtre (1er passage), puis faire émerger le sous-peuplement à GB et TGB en prélevant des Bois moyens (2^{ème} passage). Prélèvement de l'ordre de 45 m³-grume (5m²/ha) par passage.

La parcelle 5 se distingue par un peuplement hétérogène en densité et en qualité, le but est de faire émerger toute la réserve possible en limitant la concurrence de divers feuillus comme le Charme ou le Tremble.

ILV: Ilots de vieillissement (r =15 ans)

Ces îlots ont un but de permanence paysagère. La régénération, qui aurait pu être entreprise dès à présent, est reportée au delà des deux périodes à venir, soit après 2053. En conséquence, les tiges présentes sont orientées vers l'obtention des diamètres les plus élevés admis par la DRA (p. 119) pour les qualités élevées compte-tenu des stations dans le Chêne sessile (110 cm) et le Hêtre (90 cm).

Ces îlots sont soit connexes au réseau routier, soit des ripisylves. Les préconisations de *l'Annexe 16* concernant notamment leur interface avec le linéaire routier doivent être mises en place, dans l'esprit de ménager des alternances de milieux entr'ouverts ou fermés, mais sans régularité métronomique.

Par ailleurs, une population importante de pics est signalée à Hautvillers. En l'absence de statut de protection d'habitats, on s'emploiera à respecter particulièrement les arbres porteurs de nids et de cavités occupées ou non, et le Hêtre ne sera pas pourchassé dans la mesure où il peut être le support de diverses espèces de Pics.

GROUPES D'AMELIORATION DES FUTAIES

(Tous ces groupes nécessitent l'entretien du cloisonnement sylvicole à 6m, puis d'exploitation selon un multiple de 6, pratiquement 18 à 24 m)

AMEFJ : Gaulis feuillus

Nettoyements et dépressages nécessaires (voir chiffrage au § 2.5.2D).

La 1ère éclaircie est programmée dès 14m environ, suivre les recommandations du groupe de perchis AMEFP.

AMEFP: Perchis feuillus- Rotation 6 ans à compter de la 1ère éclaircie.

Le tableau suivant indique les itinéraires à suivre conformément aux itinéraires prescrits par le Guide des Chênaies Continentales, pp 198 à 205. En Chêne sessile, la mesure de Ho et la lecture des cernes lors des exploitations actuellement en cours sont requis pour estimation de l'âge et donc l'attribution à la bonne classe de fertilité.

Parcelle	Essence	Itinéraire
16	CHS	Cernes larges (p 199)
17	CHS	Cernes larges (p199)
33	CHP	Dynamique 2ème Cl. Fertilité (p 204)
34	CHP	Dynamique 2ème Cl. Fertilité (p 204)
47	CHS	Cernes fins (p 200)
51	CHS	Cernes fins (p 200)
52	CHS	Cernes fins (p 200)
53	CHS	Cernes fins (p 200)

AMEFM et AMEFG : Futaies feuillues à Bois moyens et à Gros bois. Rotation réduite à 8 ans.

Peuplements en surdensité, mais amenés par la sylviculture en cours presque au niveau requis en surface terrière, cependant un peu au dessus (environ 25 à 31m²/ha avec une moyenne à 27,3 au lieu de 22 m²/ha). Itinéraire cernes fins, rattrapage en phase de maturation.

La densité trop élevée de ces peuplements, à un âge avancé (maturation: ayant dépassé la moitié de l'âge d'exploitabilité) rend impossible de suivre les référentiels théoriques en nombre de tige/ha. On suivra donc les référentiels en surface terrière à l'ha.

On raccourcira la rotation à 8 ans au lieu de 10 à 12 dans les classes d'âges concernées (100-120 ans et 120-140 ans), avec un prélèvement de l'ordre de 5 m²/ha au 1er passage, puis 1 prélèvement de l'ordre de 4 m² aux passages suivants, ce qui aura mécaniquement pour effet de ramener la surface terrière au niveau de l'objectif requis pour la classe d'âge à la fin de la présente période d'aménagement.

Le tableau suivant, inspiré du GCC (pp 246-247) donne la correspondance en nombre de tiges à prélever selon le diamètre moyen du peuplement (à estimer par quelques placettes de type Sylvie avant martelage) et le facteur d'éclaircie Kg supposé.

Dans la pratique, le 1er passage enlèvera majoritairement des petites tiges (il en reste encore de diamètre 25, par ex. dans la P. 26), on lui supposera un Kg de 0,8, les 2 passages suivants s'apparenteront plus à des opérations "par le haut" avec un Kg de l'ordre de 0,9.

Diamètre <u>moyen</u> du peuplement avant éclaircie (Dg)	Nombre de tiges approximatif à prélever à l'ha 1er passage -5 m ² /ha Kg = 0,8	Nombre de tiges approximatif à prélever à l'ha 2ème et 3ème passages-4 m ² /ha Kg = 0,9
30	89	63
35	65	46
40	50	35
45	39	25
50	31	20

GRUPE D'IRREGULARISATION (Rotation 8 ans)

Le groupe d'irrégularisation concerne les seules unités 8.2, 14.2 et 15, qui ont un rôle de pivot paysager dans l'aménagement: le renouvellement en futaie régulière "tourne" autour d'elles sans les atteindre. Il est rappelé que les deux dernières parcelles forment un sous-ensemble paysager cohérent, avec pour la parcelle 15, le triple problème d'être très proéminente, visible à 360 ° et enfin d'offrir une faible échelle (13,53 ha), ce qui rend impossible le renouvellement par quartiers qu'on aurait pu tenter par plages, par exemple sur un massif de 50 ou 70 ha.

L'irrégularisation a pour l'objectif d'assurer une permanence du paysage forestier, tout en assurant son propre renouvellement de manière diffuse et permanente, comme cela est propre à la méthode.

Compte-tenu de la nature des stations (acidophile à neutrophile), qui induira une forte concurrence d'une part, de la structure des peuplements régularisés dans les gros bois voire les très gros bois d'autre part, enfin de la hauteur dominante en p.15 estimée à 30 m, il paraît illusoire de maintenir le Chêne sessile comme objectif principal.

En effet, rien qu'en parcelle 15, faire émerger du Chêne à 30 m de hauteur (accès à l'étage principal et donc à la lumière directe) nécessiterait de créer des trouées de 60 m de diamètre, ce qui est incompatible avec l'échelle du peuplement (200 m de largeur) et ruinerait donc la perception paysagère par mitage.

Il faut donc admettre que la seule essence capable de répondre aux contraintes de concurrence, de fermeture du couvert et notamment capable d'atteindre lentement l'étage principal sans dommage pour elle est le Hêtre, essence d'ombre.

Le Hêtre sera donc l'essence-objectif principale dans ce traitement, le Chêne sessile demeurant l'essence-objectif associée, que l'on favorisera cependant chaque fois que possible et notamment par le recrutement de Petits Bois qui existent déjà à la périphérie des 2 unités, par un travail plus intensif en direction des semis de Chêne dans cette même périphérie (aide de la lumière latérale), voire l'installation de plants de Chênes sessiles sous un abri léger en certains endroits, le Chêne sessile s'accommodant très bien dans les jeunes stades d'une ambiance de demi-lumière.

Le choix du Hêtre, économiquement moins favorable, est donc un choix sylvicole subordonné à un objectif paysager, celui du respect de l'identité paysagère par la permanence absolue de certains éléments.

La cible générale en G/ha à long terme est de la forme:

Catégorie	PB (20/25)	BM (30/45)	GB (50/65)	TGB (70/90-100)
% de l'objectif-cible de la futaie	20 %	30%	25%	25%
Soit	20%	30%	50%	

On trouvera en **Annexe 9.5** un tableau donnant l'organisation du prélèvement dans les trois unités, selon les catégories de surface terrière.

On tiendra compte pour organiser le prélèvement des éléments qualitatifs suivants:

Unité 8.2 :

-Créer des cloisonnements n'interférant pas avec l'important réseau de cheminements installés ou "informels" existants, et débouchant sur la ligne 9/8 ou sur la fausse ligne séparant le 2ème du 3ème ancien coupon, à l'Est.

-1er passage travaillant modérément le taillis dans les anciens coupons 1 et 3, bien plus énergiquement dans l'ancien coupon médian car celui-ci relève d'un taillis à plus de 12 m²/ha. (Ce coupon médian pourrait faire l'objet d'une installation d'environ 800 plants/ha de Hêtre, selon les modalités indiquées au § suivant concernant l'unité 14.2). Le but est d'instaurer rapidement une ambiance de demi-ombre sous laquelle les semis de Hêtre pourront s'installer. Intervention dans l'étage principal récoltant les TGB trop mûrs qui pourraient devenir dangereux, et dans les GB du versant. Conserver tous les BM et PB possibles.

-2ème passage amenant le capital du taillis vers la cible souhaitée de 3-4 m²/ha, et poursuite de l'opération précédente dans les GB-TGB ;

Dans la Vieille Hêtraie du plateau, il paraît nécessaire, lors de l'enlèvement des TGB dangereux, de les remplacer immédiatement par quelques hautes tiges de Hêtre (2 m), plantées à la pelle mécanique et soigneusement tuteurées. Cette pratique assurera un renouvellement sans délai dans cette sous-parcelle très attractive et encerclée par plusieurs cheminements. Elle tendra à installer des perches qui sont totalement absentes dans ce peuplement vieilli.

La Chênaie du 3ème coupon, faisant limite avec la P 3, peut être travaillée dans un esprit plus "futaie régulière". Il s'agit de Chêne sessile de 45 à 55 cm de diamètre qui présente une très importante durée de survie.

Les gros Merisiers de l'ancien 2ème coupon (coupon médian) seront conservés au titre de leur attractivité.

S'agissant d'une parcelle fréquentée par le public, il paraît indispensable que l'exploitation soit limitée à la période hivernale de plus faible fréquentation soit du 1/11 au 28/02; toutes les prescriptions paysagères de **l'Annexe 16** seront étudiées et mises en place sur le terrain avant martelage.

Unité 14.2 :

-Ouvrir des cloisonnements longitudinaux suivant les courbes de niveau, et remontant sur la RF de la Fontaine aux Frênes, à tout le moins un cloisonnement dans le replat de fond de vallon, un autre en périphérie vers N 51, et un cloisonnement intermédiaire à mi-pente.

-1er passage travaillant le taillis, à faire passer de 14 à 8 m² environ en conservant surtout les petites tiges, faire émerger les assez nombreuses perches et PB de Hêtre et de Chêne qui se trouvent dans le versant et également à la périphérie côté N51, faible prélèvement (2 m²/ha) dans l'étage principal concentré sur les arbres abîmés et particulièrement les TGB;

-2ème passage amenant le taillis à la valeur souhaitée de 3-4 m², prélèvement modéré dans l'étage principal orienté vers les GB-TGB. Conserver les Chênes à l'architecture puissante et pouvant survivre longtemps.

Des dégagements légers favorisant les semis de Hêtre apparus seront à programmer à partir du 2ème passage.

Dès le 1er passage, toute la zone haute du thalweg, occupée par un taillis presque simple de Charme, pourrait être marquée en coupe d'abri sélectionnant 250 à 300 tiges de petit taillis (diamètre 10 et 15 cm) à l'ha - ce qui représente environ 3 m²/ha en surface terrière -, puis planté en Chêne sessile à une densité faible (de l'ordre de 800 plants/ha). Des cloisonnements longitudinaux seront créés dont l'entraxe ne sera pas supérieur à 14 m (4 m de cloisonnement et 10 m de bande plantée). Lorsque les plants atteindront, dans cette ambiance de demi-lumière, une hauteur de 1m environ, réduire une 1ère fois l'abri à 200 tiges/ha. Vers 2 m, réduire à 100 tiges/ha (soit 1m²/ha de surface terrière d'abri). Ce dernier abri pourrait être laissé jusqu'au stade gaulis 6-8m. Cette technique permet d'installer du Chêne et donc d'éviter la suprématie du Hêtre, tout en préservant le paysage car les stades intermédiaires de coupe d'abri, en conservant deux étages, sont très agréables pour la vue.

Parcelle 15:

-Ouvrir un réseau de cloisonnements longitudinaux à 20 m d'entraxe, avec un collecteur faisant sortie au niveau du parking, réutiliser les chemins existants ainsi que la fausse ligne de parcelle qui isole un ancien coupon coté N51.

-1er passage travaillant le taillis, à faire passer de 12 à 7 m² environ en conservant surtout les petites tiges, faire émerger les nombreux PB de Chêne qui se trouvent côté N51, commencer la décapitalisation (3 m²/ha) dirigée d'abord vers les GB et TGB Hêtre (car il y en aura toujours assez) et l'éclaircissement de taches de semis de Chêne par lumière latérale sur les bordures, notamment Sud.

-2ème passage amenant le taillis à la valeur souhaitée de 3-4 m², prélèvement de 4 m²/ha dans l'étage principal orienté vers la décapitalisation des GB-TGB. Préserver dans toute la mesure du possible PB et BM.

Des dégagements fréquents (tous les 2-3 ans) chercheront à favoriser les semis de Chêne bénéficiant de la lumière latérale sur la périphérie.

Toute la partie de la parcelle située dans la descente du thalweg en venant du parking est justiciable d'une plantation sous coupe d'abri comme expliqué dans l'unité 14.2.

Volume présumé récoltable

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter hors taillis (seuil précomptage 20 cm)		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter (renseignement facultatif)	
	moy. annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moy. annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
REGE	40	800	763	15260	349	6980
Toutes AMEL +IRR + ILV	171	3420	1988	39760	1386	27720
Totaux	211	4220	2751	55020	1735	34700

Mode de suivi de la récolte

La récolte sera suivie par édition du sommier et comparaison avec les objectifs-cibles en volume (Cf. § 3.2)

2.5.2.C – Desserte

Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

La desserte du Canton de Cormoyeux est indispensable au défruitement de toutes les parcelles en futaies de plus de 100 ans N° 20 à 28. Les emprises ont été ouvertes, mais les routes n'ont jamais été créées, cela doit désormais être prioritaire.

La desserte installée doit être entretenue. La route revêtue dite de Bellevue et de la Fontaine aux Frênes, compte tenu de son importance quant à l'accès du public au Canton des Rinsillons, fera l'objet d'une réfection généralisée par remise en place d'une monocouche.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Locali-sation ou n° UG linéaire	Long (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Schéma de desserte							
Routes forestières							
DES1	1	Création des 2 routes forestières de Cormoyeux sur les emprises ouvertes	P 20 à 28	1 475 m	Desserte d'un canton de 75 ha de futaie de Chêne devant produire environ 9500 m ³ 1 475 m x 80 €/m = 118 000 €	118 000 €	I
DES2	2	Réfection généralisée du monocouche des RF des Rinsillons (Bellevue et La Fontaine aux Frênes)	P 1 à 14, 16 à 19	2 700 m	Accueil du public en Forêt d'exception + Site classé 2 700 m x 3,5 m (de large) x 4 €/m ² = 37 800 €	37 800 €	I
Pistes forestières							
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)							
Entretien courant du réseau:							
DES3	En continu	Curetage des ornières et "point à temps"	4 fois en 20 ans	4 x 3 280 m	4 x 3 280 m x 0,3 €/m = 3 936 €	3 936 €	E
DES4	En continu	Réfection généralisée avec apport de 12-15 cm de concassé	1 fois en 20 ans	3 280 m	3 280 m x 10 €/m = 32 800 €	10 000 €	E
DES5	En continu	Remplacement de buses ou d'aqueducs	1 élément tous les 2 ans	10 éléments	10 x 1500 € = 15 000 €	15 000 €	E
Coût total DESSERTÉ (€)						184 736 €	
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)						9237 €	

◆ **Guide technique de référence**

Se référer aux techniques locales, avec pose de géotextile pour les créations.

2.5.2.D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha) ou longueur (m)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
1 CHX 01	Entretien des régénérations du groupe REGFE, classes 2 et 3	12.1-18.1	8,62	Précautions paysagères	2689	23179	I
3 CHS 02	Plantation du groupe REGFT en CHS, classes BDR* 0 à 3	32.2-38	11,28	Cloisonnements à installer au RCV	5041	56862	I
1 CHX 01	Régénération naturelle des parcelles du groupe REGFT	3.1-4.1-8.1-9.1-14.1-31.1-32.1-35	24,33	Précautions paysagères dans les 5 1ères unités	3184	77467	I
5 CHS 01	Semis existants Chêne classe BDR* 2 et 3, à mener jusqu'à BDR 6	2-11.3-13	22,25		2261	50307	E
5 CHS 01	Gaulis existants Chêne classe BDR* 4, à mener jusqu'à BDR 6	29.2-29.3-39-40.2	12,84		1313	16859	E
Hors itinéraires	Entretien paysager des bordures routières des îlots de vieillissement (2 x 1ère ligne 1 CHX 01)	3.2-8.2-9.2-11.1-11.2-12.2-18.2	13,82		990	13682	E
Hors itinéraires	Travaux d'irrégularisation dans IRRR (50% 1 CHX 01)	8.2-14.2-15	24,08		1592	38335	I
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						276692	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						13835	

2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

2.5.3.A – Biodiversité courante

- Pour les forêts domaniales

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	13,82 ha
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	-
	Total	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	-
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée	-
	<i>Autre surfaces boisées hors sylviculture sur le long terme</i>	-
	Total	

Les îlots de vieillissement ont une double fin :

-Permettre une permanence paysagère au delà de deux durées d'Aménagement, le long des routes forestières et en tant que ripisylves ;

-favoriser le maintien de la population de Pics, notamment par la conservation de vieux Hêtres, et servir de perchoirs à plusieurs espèces d'oiseaux à proximité de surfaces en régénération.

Les parcelles concernées sont 3.2-8.2-9.2-11.1-11.2-12.2-18.2

- Autres engagements

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Ilots de vieillissement (surface boisée)	P. 3.2-8.2-9.2-11.1-11.2-12.2-18.2	13,82 ha
Ilots de sénescence (surface boisée)	Non concerné	
Maintien de milieux ouverts	Sous la forme d'alternance milieux fermés/milieux ouverts le long des routes forestières.	
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	Voir mesure sur les ripisylves	
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	En essences d'accompagnement	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	Dans toutes les parcelles en Amélioration, sur la base d'un arbre/ha	
Conservation de bois mort au sol	Souhaitable dans les stations les plus acidiphiles	
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	A l'occasion	
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	Maintien des ripisylves et des zones les plus humides (Aulnaies) des P. 8-9-10-5-6-12-28	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Dans tous les cas	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	Dans tous les cas	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Non concerné	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	De facto en FD	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Garanti par le plan de gestion paysager	
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	A appliquer au cas par cas selon identification des Oiseaux	

2.5.3.B – Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

La Forêt domaniale de Hautvillers n'est concernée par aucune ZNIEFF de type I, ou zone Natura 2000. Cependant certains actes de gestion permettront de maintenir la biodiversité existante même si elle n'a pas le mérite d'avoir été distinguée comme remarquable.

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)							
Autres actions							
BIO 1	1	Conserver - tous les types d'Aulnaies et milieux humides associés - les cordons de ripisylve existants	Essentielle ment stations H3 et H5	9,18 ha	Conservation des ripisylves y compris dans les parcelles déjà très entr'ouvertes (P. 12)	-	
BIO 2	2	Préserver la quiétude de certaines espèces d'Oiseaux présentes en forêt notamment les Pics noir et mar	Ilots de vieillissement	13,82 ha	Au cas par cas, retarder l'exploitation de toute coupe dans un périmètre à déterminer avec interdiction localisée d'exploitation du 15/02 au 15/07 .	-	
BIO 3	3	Conserver les habitats potentiels de la Bondrée Apivore	Le long des RF	-	Conserver des arbres perchoirs le long des sommières enherbées à l'occasion de la mise en régénération .Au cas par cas, retarder l'exploitation de toute coupe dans un périmètre de 50 m pour la Bondrée apivore avec interdiction localisée d'exploitation du 15/02 au 15/09	-	
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						0	
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						0	

2.5.3.C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet.

2.5.3.D – Documents techniques de référence

Instruction générale sur la Biodiversité (INS-09-T-71)

Note de Service sur les Îlots de Vieux Bois (NDS-09-T-310)

2.5.4 – Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

2.5.4.A – Accueil et paysage

Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

-Le programme d'action en faveur de l'Accueil du Public est tiré du projet de Schéma général concernant l'ensemble "Forêt d'Exception", dont la FD de Hautvillers n'est que la partie la plus méridionale (sont en outre concernées les FD du Chêne à la Vierge-2050 ha- et de Verzy-1200 ha-). Il ne s'agit que d'un projet, qui doit être discuté avec les partenaires de Forêt d'Exception.

Les coûts engendrés par ces équipements d'accueil seront, dans la suite, présumés compensés par des financements extérieurs qui sont la condition de base de leur réalisation (de tels financements ont déjà permis, en 2013, la réalisation de la "Petite Boucle" grâce au mécénat de Moët-Hennessy).

Dans le bilan financier (§ 3.1.3) ces dépenses seront donc virtuellement compensées par des subventions équivalentes, de manière à ne pas obérer ledit bilan. Ces dépenses sont détaillées à l'*Annexe 17*.

-Le programme d'action en faveur du paysage est détaillé à l'*Annexe 16*, 3ème partie (pages 102 à 155 de cette annexe).

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL DU PUBLIC							
ACC1	1	Restructurer, redimensionner et donner un caractère paysager au parking d'accueil P 18, avec pose de 5 tables-bancs	P 18			48 000 €	I
ACC2	1	Restaurer le parcours sportif avec des équipements de qualité et un cheminement en dur Rendre ce parcours, au moins pro parte, accessible aux Personnes à Mobilité Réduite	P 18-16-7-8-17-19			174 500 €	I
ACC3	2	Restructure le parking d'accès P 15, dit de Champillon, en entrée "locale"	P 15			14 000 €	I
ACC4	1	Rendre l'accès du Canton des Rinsillons accessible en tout temps par remise en état du monocouche sur la RF de Bellevue et de la Fontaine aux Frênes	RF	2 700 m		Voir Chiffrage au § 2.5.2.C	
ACC5	2	Préserver le gros Chêne de Bellevue par un périmètre sur caillebotis	P 18			15 000 €	I
ACC6	2	Mise en place d'un sentier d'interprétation dit "Grande Boucle"	P 7-8-9,16 à 19,47,51 à 54.			81 000 €	I
ACC7	2	Signalétique				3 000 €	I
PAYSAGE							
PAY 1	1	"Préserver l'identité paysagère du site" (Principe de base du rapport de présentation au classement du site, DREAL, 2012).	P 1, 3 à6, 8 à 15, 17, 19, 49 à 54	150,44 ha	Subordonner la sylviculture au respect de l'identité paysagère au canton des Rinsillons. Plan de gestion paysager en <i>Annexe 16</i> -3ème partie.	-	
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						335 500 €	
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						16 775 €	

Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)

Tous ces principes sont exposés dans l'Etude et Plan de Gestion Paysager situé en *Annexe 16*.

Documents techniques de référence

- Guide des Traitements et des Paysages, ONF, 1999
- Approche paysagère des actions forestières, ONF, 1993

2.5.4.B – Ressource en eau potable

◆ Prescriptions particulières contenues dans les arrêtés préfectoraux AEP

Les captages des P 8 et 4-5 ne sont plus utilisés par les villages de Champillon et Hautvillers. Ils ne sont plus entretenus par la Société des Eaux d'Épernay.

Leur situation actuelle les met au coeur de parcelles où le couvert forestier restera continu et où l'emploi de produits agropharmaceutiques sera inutile.

En conséquence, cette ressource restera préservée et restera disponible pour les générations futures.

2.5.4.C – Chasse - Pêche (Voir aussi § 2.5.6 B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

◆ Etat des lieux

La forêt fait partie de deux lots de chasse distincts selon les deux cantons de la forêt, cependant adjugés (période 2004-2016) au même locataire du droit de chasse.

Le Sanglier fait l'objet d'un plan national de maîtrise des populations. Les deux lots sont classés "Points noirs" par la DDT, et des contrôles systématiques sont faits chaque jour de chasse.

◆ Principales caractéristiques des activités de chasse

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€)
En battue et à tir (30 fusils)	Chevreuril: Attribué (2011/2012) 4 /100 ha réalisé 12	L'Arrêté Préfectoral impose un minimum de 90 % de réalisation dont 20 % de femelles de plus de 60 kg.	Lot 1 (Les Lhuys) 29 075 € Lot 2 (Rinsillons) 12 793 € TOTAL: 41 868 €
	Sanglier: Attribué (2011/2012) 13 /100ha		
	Cerf: Attribué (2011-2012) 0,8 /100ha		

◆ Programme d'actions Chasse - Pêche

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique							
CHP1	1	Maintenir un plan de chasse suffisant, l'adapter au besoin, surtout en espèce Sanglier	Toute la forêt	408,13 ha	-	-	
Autres actions Chasse – Pêche							
						-	
Coût total CHASSE PECHE (€)						-	
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						-	

2.5.4.D – Pastoralisme

Sans objet.

2.5.4.E – Affouage et droits d'usage

◆ Etat des lieux

Il n'existe pas de droits d'usage.

2.5.4.F – Richesses culturelles

◆ Etat des lieux

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Sans objet			

2.5.5 – Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

2.5.5.A - Actions relevant de la sylviculture

Au terme de l'étude publique close le 3 juillet 2013, et des conclusions provisoires soumises actuellement à l'avis des différents services intéressés, seraient proscrits les défrichements (ce qui est sans objet dans une forêt domaniale), ainsi que les coupes rases de plus d'un ha dans les zones de risque maximal R1 et R2 (Cf. § 1.3.4). Seules des coupes de régénération progressives sont prévues dans les parcelles à ouvrir situées en risque R1 et R2, tel que ce risque est localisé au Canton des Rinsillons (P 3-4-8-9). Les coupes progressives de régénération n'étant pas des coupes rases, et cédant la place à une régénération installée qui permet d'éviter tout ruissellement par absorption *in situ* des eaux pluviales, la sylviculture mise en place n'a aucun caractère de facteur aggravant du risque.

2.5.5.B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

• Actions programmées

Aucune action relevant du génie biologique n'est programmée. Il ne s'agit en effet pas d'érosion, mais de risque de glissement de terrain lié à un "contexte hydrogéologique défavorable" (BRGM, 2004) et à l'existence d'une couche-savon à la base de la séquence stratigraphique, ce qu'aucun peuplement forestier ne peut empêcher.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
PRO1		Néant					
Coût total PROTECTION (€)							
Coût moyen annuel PROTECTION (€/an)							

2.5.5.C - Documents techniques de référence

-Etude du BRGM " Connaissance des phénomènes historiques des mouvements de terrain", décembre 2004
 -Enquête publique "Côte de l'Ile de France, Vallée de la Marne" close le 3 juillet 2013- Rapport du Commissaire-Enquêteur de septembre 2013.

2.5.6 – Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

2.5.6.A – Incendies de forêts

◆ Contraintes réglementaires

Arrêté préfectoral en vigueur : 10 juillet 1998, interdisant notamment tout apport de feu du 1er Mars au 30 Septembre.

◆ Etat des lieux

La présence d'humus brut et de fougères dans toutes les stations les plus acidiphiles (L1-L3-M1-M3) doit engager à respecter strictement l'arrêté préfectoral.

2.5.6.B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels - Essences concernées	Localisation	Intensité des dégâts	Protections utilisées	Observations	Cible à atteindre
Le déséquilibre n'est plus actuellement pas avéré. Les régénérations naturelles en Chêne aux Rinsillons ont toutes été réussies ces dernières années	Toute la forêt	Inconnue actuellement, mais faible	Néant	Conserver et adapter le plan de chasse	Pas de dégâts sur les renouvellements

2.5.6.C – Crises sanitaires

La présence de Frêne, susceptible de subir les attaques du pathogène *Chalara fraxinea*, soit dans des peuplements âgés (P 5- 7-10), soit encore dans de jeunes perchis (P 33-34) doit amener à une surveillance de ces parcelles, et à limiter la présence du Frêne dans l'étage principal. Dans les perchis, les éclaircies successives devront clairement viser à favoriser les deux Chênes et leurs essences associées et diminuer la présence du Frêne. Dans de tels peuplements en effet, le *Chalara* peut se répandre très rapidement (une saison de végétation) et anéantir la population de Frêne.

Le Frêne peut être conservé comme élément de biodiversité. Il ne peut plus, actuellement, être essence-objectif.

2.5.6.D – Tassement des sols

Voir *Annexe 4.2*: sensibilité des sols au tassement.

Les sols limoneux épais du plateau (Série des stations L) sont particulièrement sensibles. L'installation de cloisonnement d'exploitation d'un entraxe d'environ 20 m, et dans toute la mesure du possible multiple du futur cloisonnement sylvicole (soit 3x6 = 18m ou 4x6 = 24m) doit être la règle si on veut éviter de graves problèmes de tassement. Cette règle doit être observée strictement dans la P 22, où la dégradation du sol vers l'hydromorphie est patente.

Les stations sur meulière sont théoriquement beaucoup moins sensibles.

2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

2.5.7.A – Certification PEFC

La forêt est certifiée sous le N° 10-21-11/4

2.5.7.B – Autres actions

◆ Actions envisagées

Programme de maintenance générale

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
MAIN 1	1	Fauchage et élagages des périmètres, routes et sommières	Forêt entière	Moyenne calculée sur 11 ans $20 \times 750 \text{ €/an} = 15\,000 \text{ €}$	15 000 €	E
MAIN 2	2	Remplacement des plaques de parcelles, une fois en 20 ans	Toute la forêt	Environ $4 \times 54 = 220$ plaques $\times 7,50 \text{ €}$	1 650 €	E
Coût total MAINTENANCE (€)					16 650 €	
Coût moyen annuel MAINTENANCE					833 €	

2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000

Pas de site Natura 2000.

2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122-7 du code forestier

Le classement du site étant en cours, et pas encore sanctionné par Arrêté ministériel, il n'est pas encore possible de demander en 2013 le bénéfice de l'article L 122-7 du CF pour une législation qui ne s'applique pas encore. Cette demande sera formulée ultérieurement lorsque le site sera classé.

L'avis de la DREAL et de l'ABF, co-gestionnaires du futur site classé, ont été demandés (voir titre 3 : mentions légales) pour rechercher un accord de principe, dans un esprit de concertation, avant présentation du projet en Commission Départementale des Sites, lorsque le site sera classé..

Réglementation concernée	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
<i>Loi de 1930 sur les paysages et les sites pittoresques</i>	<i>Coupes et travaux</i>	<i>Plan de gestion paysager</i>	<i>Respect de l'identité paysagère du site</i>

SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document rédigé le :	23 Janvier 2014	par : CLAUDE Stéphane, ITEF, Chef de Projet Aménagement	
Vérifié le :	30 Janvier 2014	par : COULMIER Xavier, Responsable Aménagement	
Proposé le :		par : ROUSSET Xavier, Directeur de l'Agence Aube-Marne	

Cas des forêts domaniales (case à supprimer pour les autres forêts)

- **Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :** (7/02/2014)
- **Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus**
(à faire figurer en annexe de l'aménagement).
- **Consultation du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims :** (7/02/2014)
- **Consultation du Comité de Pilotage de Forêts d'Exception:** (7/02/2014)

(le cas échéant → sinon, case à supprimer)

Consultation de principe de M. l'Architecte des Bâtiments de France à Reims : (6/02/2014)
(Avant Classement du site selon loi de 1930, dont l'ABF est co-gestionnaire, pour conservation d'une trace écrite)

Consultation de principe de la DREAL à Châlons en Champagne : (6/02/2014)
(Avant Classement du site selon loi de 1930, dont la DREAL est co-gestionnaire, pour conservation d'une trace écrite)

LISTE DES ANNEXES

1- Plan de Situation

2-Composition cadastrales

3-Carte des Equipements

4.1-Carte des Stations

4.2-Carte de sensibilité des sols

5-Carte des zones naturelles et éléments remarquables

6.1-Carte des Peuplements: Composition

6.2-Carte des Peuplements: Structure et Capital

7-Carte d'Aménagement

8-Carte des fonctions

9.1-Inventaire Pied à Pied

9.2-Inventaire du Taillis

9.3-Prorata de volume à régénérer en P. 3.1-8.1-9.1-14.1

9.4-Estimation du volume à récolter en P. 4.1

9.5-Organisation du prélèvement en IRRR

10-Tableau Synoptique

11.1-Calcul des Durées de Survie

11.2-Histogramme des Durées de Survie

12-Carte des Essences-Objectifs Principales ("Vocations")

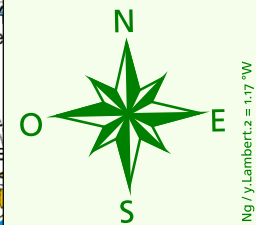
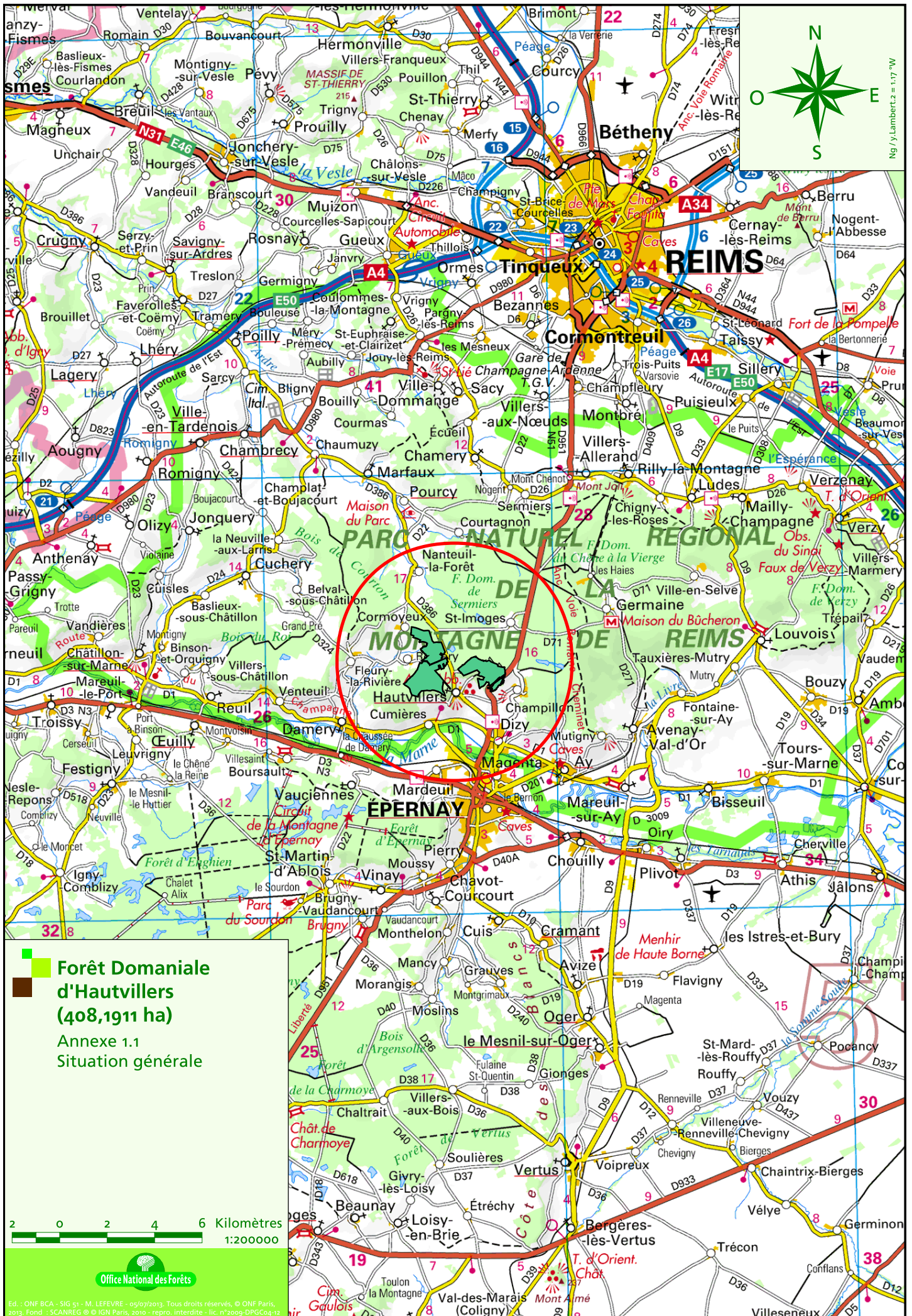
13-Description Littérale de la Forêt

14-Programme d'Assiette 2014-2033

15-Calcul de la Possibilité

16-Annexe et plan de gestion paysager

17-Coûts d'équipements d'Accueil du Public



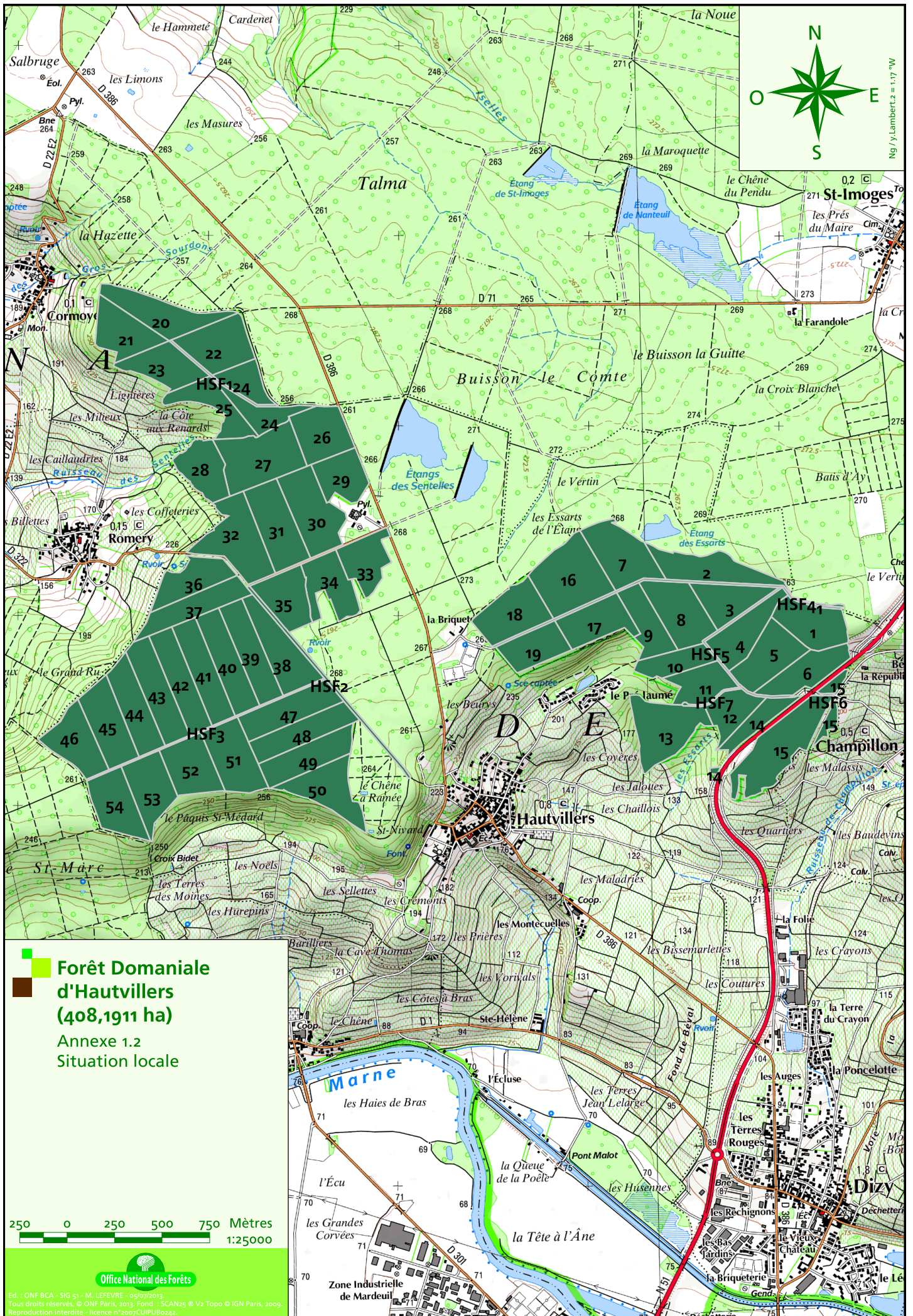
Ng./Y.Lambert.2 = 1.177 VV

Forêt Domaniale d'Hautvillers (408,191 ha)
Annexe 1.1
Situation générale

2 0 2 4 6 Kilomètres
1:200000

Office National des Forêts

Ed. : ONF BCA - SIG 51 - M. LEFFEVRE - 05/01/2013. Tous droits réservés. © ONF Paris, 2013. Fond : SCANREG © IGN Paris, 2010 - repro. Interdite - lic. n°2009-DPGCo4-12



■ **Forêt Domaniale d'Hautvillers**
 (408,191 ha)
 Annexe 1.2
 Situation locale

250 0 250 500 750 Mètres
 1:25000

Office National des Forêts

Ed. : ONF BCA - SIG 51 - M. LEFÈVRE - 05/07/2013.
 Tous droits réservés. © ONF Paris, 2013. Fond : SCAN25 © V2 Topo © IGN Paris, 2009.
 Reproduction interdite - licence n°2007CUIPUB0242.

2.1 > Correspondance entre les parcelles forestières et les références cadastrales

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
1	7 ha 44 a	HAUTVILLERS	B	9	Bellevue	22 a 50 ca
		HAUTVILLERS	B	19	Bellevue	12 a 18 ca
		HAUTVILLERS	B	20	Bellevue	3 ha 89 a 25 ca
		HAUTVILLERS	B	277	Bellevue	3 ha 19 a 80 ca
2	7 ha 96 a	HAUTVILLERS	B	8	Les Essarts de l' Etang	40 a 70 ca
		HAUTVILLERS	B	10	Bellevue	5 ha 74 a 40 ca
		HAUTVILLERS	B	11	Bellevue	1 ha 80 a 67 ca
3	5 ha 96 a	HAUTVILLERS	B	19	Bellevue	5 ha 96 a 01 ca
4	6 ha 67 a	HAUTVILLERS	B	18	Bellevue	2 a 30 ca
		HAUTVILLERS	B	19	Bellevue	1 ha 56 a 39 ca
		HAUTVILLERS	B	20	Bellevue	5 ha 07 a 88 ca
5	7 ha 55 a	HAUTVILLERS	B	20	Bellevue	4 ha 47 a 12 ca
		HAUTVILLERS	B	277	Bellevue	3 ha 08 a 22 ca
6	6 ha 15 a	HAUTVILLERS	B	277	Bellevue	6 ha 15 a 30 ca
7	8 ha 89 a	HAUTVILLERS	B	1	Le Vertin	28 a 51 ca
		HAUTVILLERS	B	11	Bellevue	3 ha 96 a 63 ca
		HAUTVILLERS	B	12	Bellevue	4 ha 63 a 84 ca
8	8 ha 52 a	HAUTVILLERS	B	18	Bellevue	8 ha 40 a 75 ca
		HAUTVILLERS	B	26	Rinsillons	66 ca
		HAUTVILLERS	B	283	Rinsillons	10 a 94 ca
9	5 ha 85 a	HAUTVILLERS	B	17	Bellevue	5 ha 77 a 75 ca
		HAUTVILLERS	B	26	Rinsillons	7 a 55 ca
10	4 ha 35 a	HAUTVILLERS	B	26	Rinsillons	2 ha 74 a 09 ca
		HAUTVILLERS	B	283	Rinsillons	1 ha 60 a 79 ca
11	5 ha 25 a	HAUTVILLERS	B	26	Rinsillons	2 ha 03 a 37 ca
		HAUTVILLERS	B	283	Rinsillons	3 ha 22 a 15 ca
12	4 ha 70 a	HAUTVILLERS	B	283	Rinsillons	4 ha 69 a 68 ca
13	9 ha 64 a	HAUTVILLERS	B	26	Rinsillons	9 ha 64 a 20 ca
14	3 ha 71 a	HAUTVILLERS	B	279	Rinsillons	12 a 53 ca
		HAUTVILLERS	B	282	Rinsillons	18 a 30 ca
		HAUTVILLERS	B	283	Rinsillons	3 ha 40 a 15 ca
15	13 ha 52 a	HAUTVILLERS	B	22	Rinsillons	93 a 40 ca
		HAUTVILLERS	B	276	Bellevue	77 a 77 ca
		HAUTVILLERS	B	280	Rinsillons	11 ha 81 a 09 ca
16	11 ha 63 a	HAUTVILLERS	B	1	Le Vertin	55 a 46 ca
		HAUTVILLERS	B	12	Bellevue	2 ha 00 a 56 ca
		HAUTVILLERS	B	13	Bellevue	8 ha 94 a 00 ca
		HAUTVILLERS	B	14	Bellevue	13 a 38 ca
17	6 ha 95 a	HAUTVILLERS	B	15	Bellevue	3 a 50 ca
		HAUTVILLERS	B	16	Bellevue	5 ha 50 a 00 ca

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
		HAUTVILLERS	B	17	Bellevue	1 ha 41 a 85 ca
18	8 ha 37 a	HAUTVILLERS	A	117	La Briqueterie	23 a 30 ca
		HAUTVILLERS	B	1	Le Vertin	14 a 23 ca
		HAUTVILLERS	B	14	Bellevue	7 ha 99 a 62 ca
19	5 ha 85 a	HAUTVILLERS	B	15	Bellevue	5 ha 85 a 50 ca
20	8 ha 05 a	HAUTVILLERS	A	73	Les Lhuys	8 ha 05 a 46 ca
21	6 ha 89 a	HAUTVILLERS	A	73	Les Lhuys	6 ha 88 a 54 ca
22	8 ha 09 a	HAUTVILLERS	A	71	Les Lhuys	9 a 17 ca
		HAUTVILLERS	A	72	Les Lhuys	8 ha 00 a 01 ca
23	6 ha 57 a	HAUTVILLERS	A	72	Les Lhuys	6 ha 57 a 04 ca
24	7 ha 57 a	HAUTVILLERS	A	70	Les Lhuys	28 a 76 ca
		HAUTVILLERS	A	71	Les Lhuys	7 ha 27 a 77 ca
25	5 ha 51 a	HAUTVILLERS	A	70	Les Lhuys	8 a 45 ca
		HAUTVILLERS	A	71	Les Lhuys	5 ha 37 a 37 ca
		HAUTVILLERS	A	72	Les Lhuys	5 a 37 ca
26	7 ha 34 a	HAUTVILLERS	A	69	Les Lhuys	2 ha 85 a 57 ca
		HAUTVILLERS	A	70	Les Lhuys	4 ha 31 a 82 ca
		HAUTVILLERS	A	71	Les Lhuys	15 a 75 ca
		HAUTVILLERS	A	113	La Briqueterie	75 ca
27	11 ha 30 a	HAUTVILLERS	A	69	Les Lhuys	4 ha 33 a 94 ca
		HAUTVILLERS	A	70	Les Lhuys	6 ha 62 a 85 ca
		HAUTVILLERS	A	71	Les Lhuys	33 a 69 ca
28	6 ha 22 a	HAUTVILLERS	A	69	Les Lhuys	1 ha 26 a 66 ca
		HAUTVILLERS	A	70	Les Lhuys	3 ha 64 a 12 ca
		HAUTVILLERS	A	71	Les Lhuys	1 ha 30 a 82 ca
29	5 ha 62 a	HAUTVILLERS	A	69	Les Lhuys	1 ha 69 a 88 ca
		HAUTVILLERS	A	93	Les Lhuys	3 ha 23 a 11 ca
		HAUTVILLERS	A	113	La Briqueterie	68 a 77 ca
30	9 ha 39 a	HAUTVILLERS	A	69	Les Lhuys	1 ha 57 a 03 ca
		HAUTVILLERS	A	93	Les Lhuys	7 ha 61 a 65 ca
		HAUTVILLERS	A	116	Les Lhuys	20 a 78 ca
31	8 ha 67 a	HAUTVILLERS	A	69	Les Lhuys	1 ha 63 a 26 ca
		HAUTVILLERS	A	116	Les Lhuys	7 ha 03 a 31 ca
32	9 ha 97 a	HAUTVILLERS	A	69	Les Lhuys	1 ha 43 a 66 ca
		HAUTVILLERS	A	115	Les Lhuys	43 ca
		HAUTVILLERS	A	116	Les Lhuys	8 ha 53 a 08 ca
33	5 ha 97 a	HAUTVILLERS	A	30	La Briqueterie	4 a 12 ca
		HAUTVILLERS	A	66	Les Lhuys	5 ha 92 a 58 ca
34	6 ha 93 a	HAUTVILLERS	A	66	Les Lhuys	6 ha 24 a 49 ca
		HAUTVILLERS	A	102	Les Lhuys	68 a 10 ca
35	6 ha 65 a	HAUTVILLERS	A	66	Les Lhuys	2 ha 82 a 93 ca
		HAUTVILLERS	A	104	Les Lhuys	44 a 96 ca
		HAUTVILLERS	A	106	Les Lhuys	3 ha 37 a 48 ca
36	6 ha 30 a	HAUTVILLERS	A	59	Les Lhuys	6 ha 29 a 86 ca

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
37	6 ha 88 a	HAUTVILLERS	A	59	Les Lhuys	6 ha 87 a 76 ca
38	8 ha 21 a	HAUTVILLERS	A	59	Les Lhuys	7 a 95 ca
		HAUTVILLERS	A	61	Les Lhuys	8 ha 12 a 98 ca
39	7 ha 36 a	HAUTVILLERS	A	59	Les Lhuys	17 a 08 ca
		HAUTVILLERS	A	60	Les Lhuys	7 ha 06 a 58 ca
		HAUTVILLERS	A	61	Les Lhuys	12 a 06 ca
40	7 ha 55 a	HAUTVILLERS	A	59	Les Lhuys	17 a 82 ca
		HAUTVILLERS	A	60	Les Lhuys	7 ha 36 a 81 ca
41	7 ha 84 a	HAUTVILLERS	A	58	Les Lhuys	7 ha 32 a 11 ca
		HAUTVILLERS	A	59	Les Lhuys	18 a 63 ca
		HAUTVILLERS	A	60	Les Lhuys	32 a 89 ca
42	7 ha 63 a	HAUTVILLERS	A	58	Les Lhuys	7 ha 44 a 07 ca
		HAUTVILLERS	A	59	Les Lhuys	19 a 27 ca
43	7 ha 90 a	HAUTVILLERS	A	57	Les Lhuys	7 ha 73 a 53 ca
		HAUTVILLERS	A	59	Les Lhuys	16 a 03 ca
44	7 ha 18 a	HAUTVILLERS	A	56	Les Lhuys	21 a 72 ca
		HAUTVILLERS	A	57	Les Lhuys	6 ha 96 a 37 ca
45	7 ha 64 a	HAUTVILLERS	A	56	Les Lhuys	7 ha 58 a 95 ca
		HAUTVILLERS	A	57	Les Lhuys	5 a 32 ca
46	6 ha 97 a	HAUTVILLERS	A	56	Les Lhuys	6 ha 96 a 55 ca
47	7 ha 79 a	HAUTVILLERS	A	47	La Briqueterie	7 a 80 ca
		HAUTVILLERS	A	53	Les Lhuys	7 ha 71 a 42 ca
48	7 ha 20 a	HAUTVILLERS	A	53	Les Lhuys	7 ha 20 a 38 ca
49	7 ha 25 a	HAUTVILLERS	A	51	Les Lhuys	7 ha 25 a 34 ca
50	7 ha 77 a	HAUTVILLERS	A	51	Les Lhuys	7 ha 76 a 66 ca
51	8 ha 21 a	HAUTVILLERS	A	54	Les Lhuys	8 ha 21 a 49 ca
52	7 ha 09 a	HAUTVILLERS	A	54	Les Lhuys	6 ha 78 a 51 ca
		HAUTVILLERS	A	55	Les Lhuys	30 a 23 ca
53	7 ha 32 a	HAUTVILLERS	A	55	Les Lhuys	7 ha 32 a 06 ca
54	7 ha 34 a	HAUTVILLERS	A	55	Les Lhuys	7 ha 33 a 71 ca
HSF1	67 a	HAUTVILLERS	A	71	Les Lhuys	38 a 43 ca
		HAUTVILLERS	A	72	Les Lhuys	28 a 58 ca
HSF2	1 ha 95 a	HAUTVILLERS	A	101	Les Lhuys	1 ha 95 a 44 ca
HSF3	1 ha 09 a	HAUTVILLERS	A	56	Les Lhuys	24 a 78 ca
		HAUTVILLERS	A	57	Les Lhuys	21 a 78 ca
		HAUTVILLERS	A	58	Les Lhuys	21 a 82 ca
		HAUTVILLERS	A	60	Les Lhuys	21 a 72 ca
		HAUTVILLERS	A	61	Les Lhuys	18 a 87 ca
HSF4	1 ha 89 a	HAUTVILLERS	A	122	La Briqueterie	1 a 54 ca
		HAUTVILLERS	B	98	Bellevue	1 ha 87 a 29 ca
HSF5	1 ha 10 a	HAUTVILLERS	B	18	Bellevue	8 a 65 ca
		HAUTVILLERS	B	19	Bellevue	41 a 02 ca
		HAUTVILLERS	B	20	Bellevue	15 a 25 ca
		HAUTVILLERS	B	277	Bellevue	14 a 44 ca

Parcelles forestières		Références cadastrales				
Numéro	Surface	Commune	Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface
		HAUTVILLERS	B	279	Rinsillons	27 ca
		HAUTVILLERS	B	283	Rinsillons	30 a 07 ca
HSF6	7 a	HAUTVILLERS	B	276	Bellevue	4 a 47 ca
		HAUTVILLERS	B	280	Rinsillons	2 a 13 ca
HSF7	29 a	HAUTVILLERS	B	26	Rinsillons	11 a 13 ca
		HAUTVILLERS	B	283	Rinsillons	17 a 69 ca
Total	408 ha 19 a					408 ha 19 a 11 ca
Dont concessions :						
		0 a				
Dont hors surface forestière :						
		7 ha 06 a				

DOCUMENT ONF

2.2 > Extrait de la matrice cadastrale

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
51287-A-30	La Briqueterie	1	4 a 12 ca
51287-A-47	La Briqueterie	1	7 a 80 ca
51287-A-51	Les Lhuys	2	15 ha 02 a 00 ca
51287-A-53	Les Lhuys	2	14 ha 91 a 80 ca
51287-A-54	Les Lhuys	2	15 ha 00 a 00 ca
51287-A-55	Les Lhuys	3	14 ha 96 a 00 ca
51287-A-56	Les Lhuys	4	15 ha 02 a 00 ca
51287-A-57	Les Lhuys	4	14 ha 97 a 00 ca
51287-A-58	Les Lhuys	3	14 ha 98 a 00 ca
51287-A-59	Les Lhuys	8	14 ha 14 a 40 ca
51287-A-60	Les Lhuys	4	14 ha 98 a 00 ca
51287-A-61	Les Lhuys	3	8 ha 43 a 91 ca
51287-A-66	Les Lhuys	3	15 ha 00 a 00 ca
51287-A-69	Les Lhuys	7	14 ha 80 a 00 ca
51287-A-70	Les Lhuys	5	14 ha 96 a 00 ca
51287-A-71	Les Lhuys	7	14 ha 93 a 00 ca
51287-A-72	Les Lhuys	4	14 ha 91 a 00 ca
51287-A-73	Les Lhuys	2	14 ha 94 a 00 ca
51287-A-93	Les Lhuys	2	10 ha 84 a 76 ca
51287-A-101	Les Lhuys	1	1 ha 95 a 44 ca
51287-A-102	Les Lhuys	1	68 a 10 ca
51287-A-104	Les Lhuys	1	44 a 96 ca
51287-A-106	Les Lhuys	1	3 ha 37 a 48 ca
51287-A-113	La Briqueterie	2	69 a 52 ca
51287-A-115	Les Lhuys	1	43 ca
51287-A-116	Les Lhuys	3	15 ha 77 a 17 ca
51287-A-117	La Briqueterie	1	23 a 30 ca
51287-A-122	La Briqueterie	1	1 a 54 ca
51287-B-1	Le Vertin	3	98 a 20 ca
51287-B-8	Les Essarts de l' Etang	1	40 a 70 ca
51287-B-9	Bellevue	1	22 a 50 ca
51287-B-10	Bellevue	1	5 ha 74 a 40 ca
51287-B-11	Bellevue	2	5 ha 77 a 30 ca
51287-B-12	Bellevue	2	6 ha 64 a 40 ca
51287-B-13	Bellevue	1	8 ha 94 a 00 ca
51287-B-14	Bellevue	2	8 ha 13 a 00 ca
51287-B-15	Bellevue	2	5 ha 89 a 00 ca
51287-B-16	Bellevue	1	5 ha 50 a 00 ca
51287-B-17	Bellevue	2	7 ha 19 a 60 ca
51287-B-18	Bellevue	3	8 ha 51 a 70 ca

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
51287-B-19	Bellevue	4	8 ha 05 a 60 ca
51287-B-20	Bellevue	4	13 ha 59 a 50 ca
51287-B-22	Rinsillons	1	93 a 40 ca
51287-B-26	Rinsillons	6	14 ha 61 a 00 ca
51287-B-98	Bellevue	1	1 ha 87 a 29 ca
51287-B-276	Bellevue	2	82 a 24 ca
51287-B-277	Bellevue	4	12 ha 57 a 76 ca
51287-B-279	Rinsillons	2	12 a 80 ca
51287-B-280	Rinsillons	2	11 ha 83 a 22 ca
51287-B-282	Rinsillons	1	18 a 30 ca
51287-B-283	Rinsillons	7	13 ha 51 a 47 ca
Total		134	408 ha 19 a 11 ca

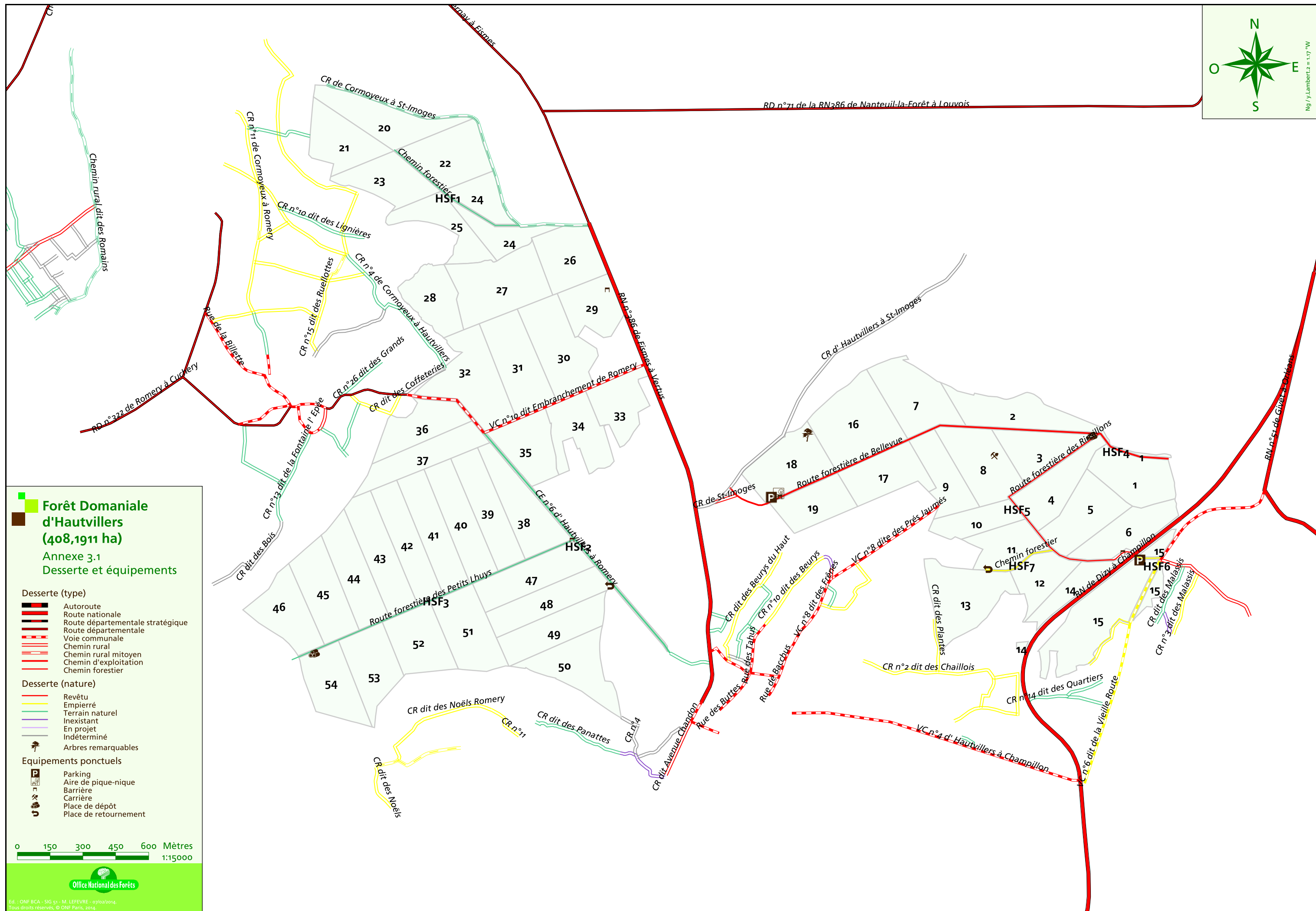
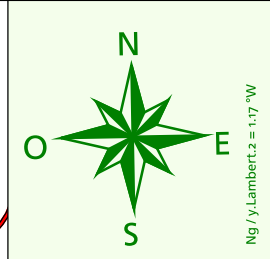
DOCUMENT ONF

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
----------------------	----------	---------	--------------

DOCUMENT ONF

Référence cadastrale	Lieu-dit	Parties	Surf. totale
----------------------	----------	---------	--------------

DOCUMENT ONF



Forêt Domaniale d'Hautvillers (408,1911 ha)
Annexe 3.1
Desserte et équipements

Desserte (type)

- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale stratégique
- Route départementale
- Voie communale
- Chemin rural
- Chemin rural mitoyen
- Chemin d'exploitation
- Chemin forestier

Desserte (nature)

- Revêtu
- Empierre
- Terrain naturel
- Inexistant
- En projet
- Indéterminé
- Arbres remarquables

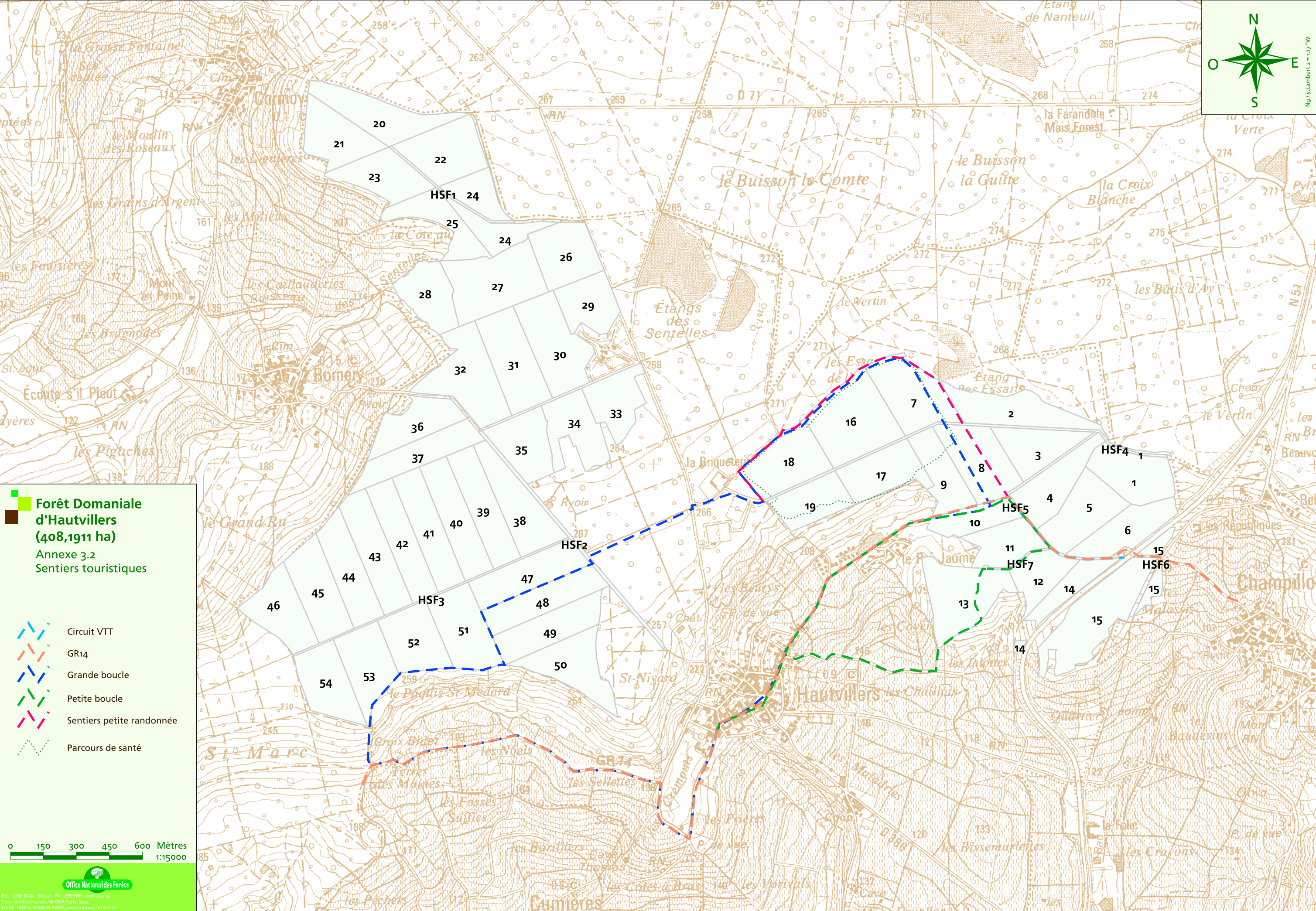
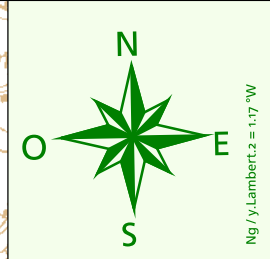
Equipements ponctuels

- Parking
- Aire de pique-nique
- Barrière
- Carrière
- Place de dépôt
- Place de retournement

0 150 300 450 600 Mètres
1:15000

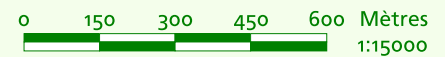
Office National des Forêts

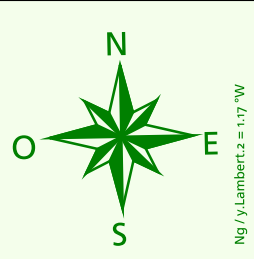
Ed. : ONF BCA - SIG 61 - M. LEFÈVRE - 07/02/2014.
Tous droits réservés. © ONF Paris, 2014.



Forêt Domaniale d'Hautvillers (408,1911 ha)
Annexe 3.2
Sentiers touristiques

- Circuit VTT
- GR14
- Grande boucle
- Petite boucle
- Sentiers petite randonnée
- Parcours de santé





Forêt Domaniale d'Hautvillers (408,1911 ha)

Annexe 4.1 Stations forestières

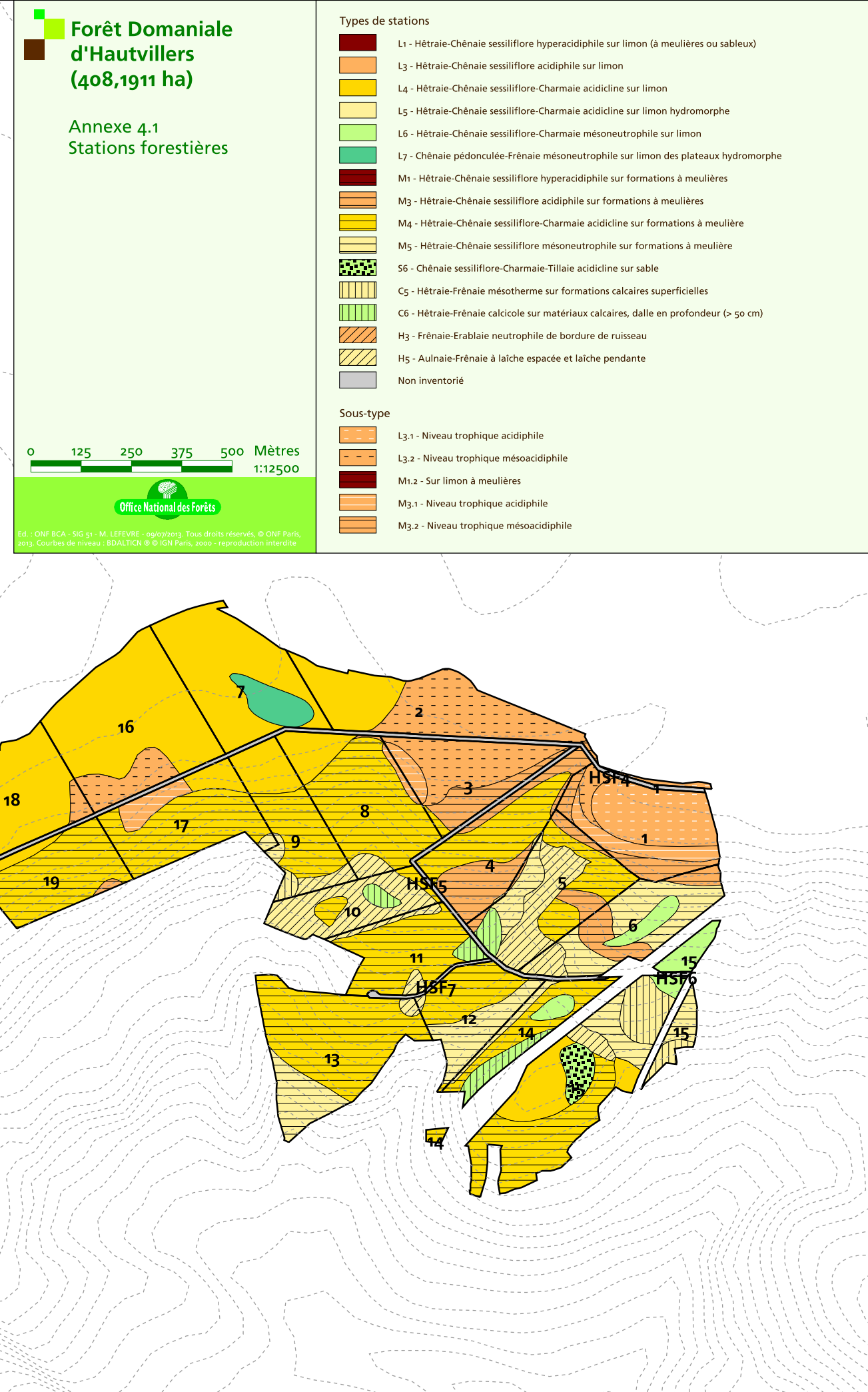
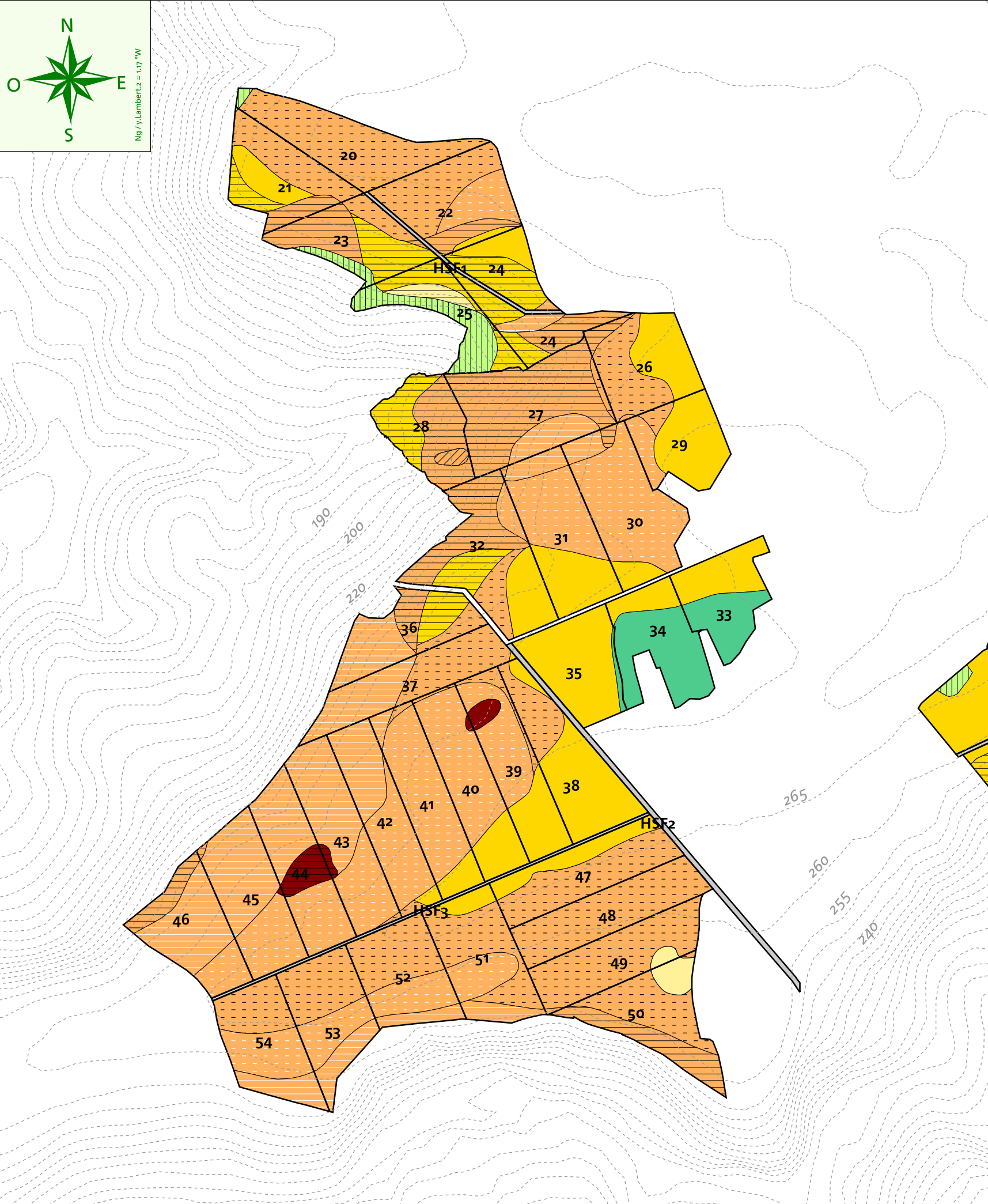
0 125 250 375 500 Mètres
1:12500

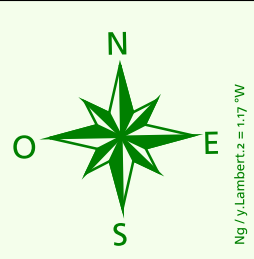
Office National des Forêts

Ed. : ONF BCA - SIG 51 - M. LEFEVRE - 09/07/2013. Tous droits réservés. © ONF Paris, 2013. Courbes de niveau : BDALTCN © IGN Paris, 2000 - reproduction interdite

Types de stations	
	L1 - Hêtre-Chêne sessiliflore hyperacidophile sur limon (à meulière ou sableux)
	L3 - Hêtre-Chêne sessiliflore acidophile sur limon
	L4 - Hêtre-Chêne sessiliflore-Charmaie acidocline sur limon
	L5 - Hêtre-Chêne sessiliflore-Charmaie acidocline sur limon hydromorphe
	L6 - Hêtre-Chêne sessiliflore-Charmaie mésoeutrophile sur limon
	L7 - Chêne pédonculée-Frêne mésoeutrophile sur limon des plateaux hydromorphe
	M1 - Hêtre-Chêne sessiliflore hyperacidophile sur formations à meulière
	M3 - Hêtre-Chêne sessiliflore acidophile sur formations à meulière
	M4 - Hêtre-Chêne sessiliflore-Charmaie acidocline sur formations à meulière
	M5 - Hêtre-Chêne sessiliflore mésoeutrophile sur formations à meulière
	S6 - Chêne sessiliflore-Charmaie-Tillaie acidocline sur sable
	C5 - Hêtre-Frêne mésotherme sur formations calcaires superficielles
	C6 - Hêtre-Frêne calcicole sur matériaux calcaires, dalle en profondeur (> 50 cm)
	H3 - Frêne-Erable neutrophile de bordure de ruisseau
	H5 - Aulnaie-Frêne à laïche espacée et laïche pendante
	Non inventorié

Sous-type	
	L3.1 - Niveau trophique acidophile
	L3.2 - Niveau trophique mésoacidophile
	M1.2 - Sur limon à meulière
	M3.1 - Niveau trophique acidophile
	M3.2 - Niveau trophique mésoacidophile





Ng / y, Lambert.2 = 1:17 000

Forêt Domaniale d'Hautvillers (408,1911 ha)
Annexe 4.2
Sensibilité du sol au tassement

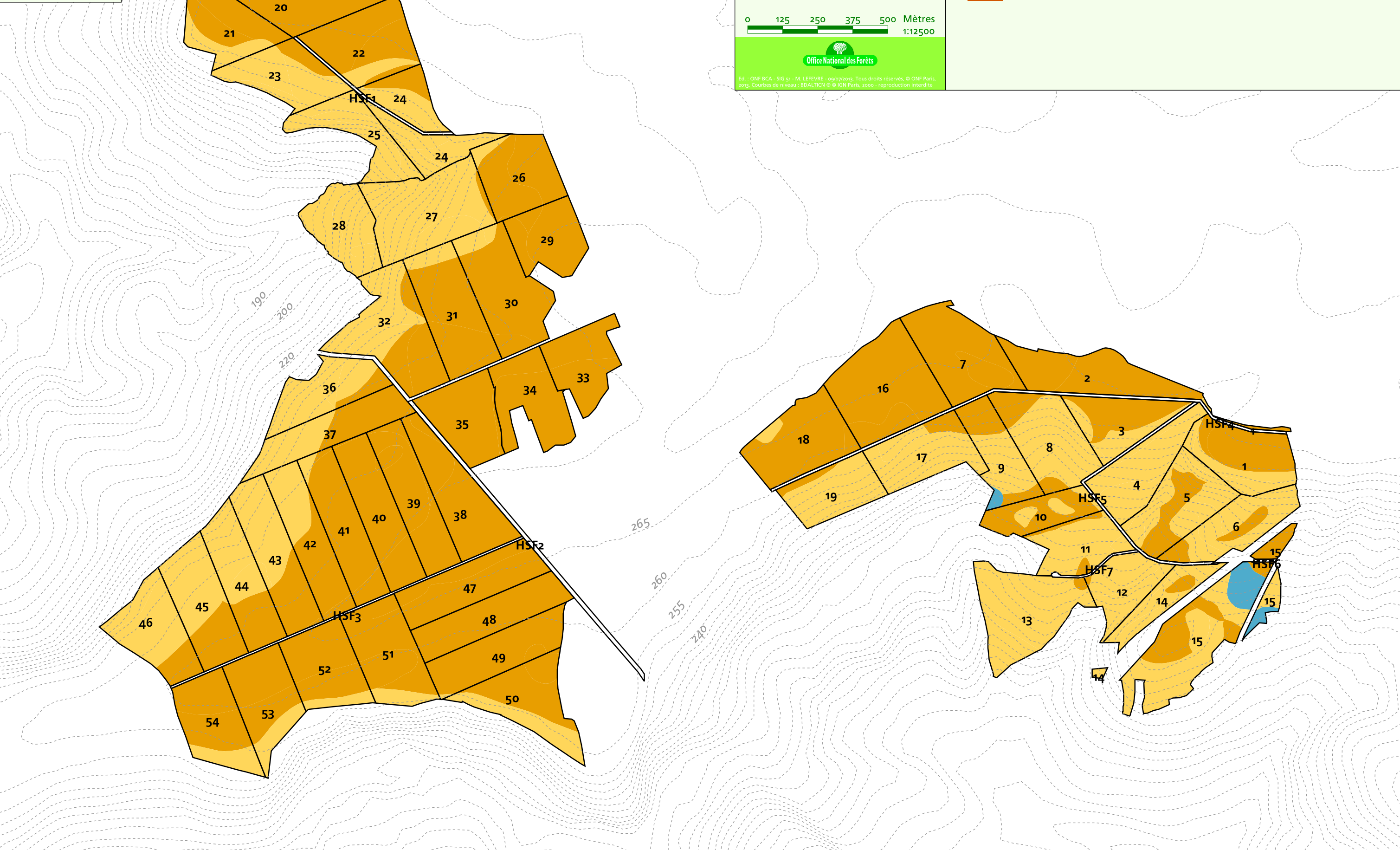
0 125 250 375 500 Mètres
1:12500

Office National des Forêts

Ed. : ONF BCA - SIG 41 - M. LEFEVRE - 09/07/2013. Tous droits réservés, © ONF Paris, 2013. Courbes de niveau : BDALTCN © IGN Paris, 2000 - reproduction interdite

Classe de sensibilité potentielle


- Non sensible : sols praticables toute l'année
- Sensible : sols praticables moyennant des précautions en période humide
- Très sensible : sols impraticables une partie de l'année
- Très sensible : sols impraticables toute l'année



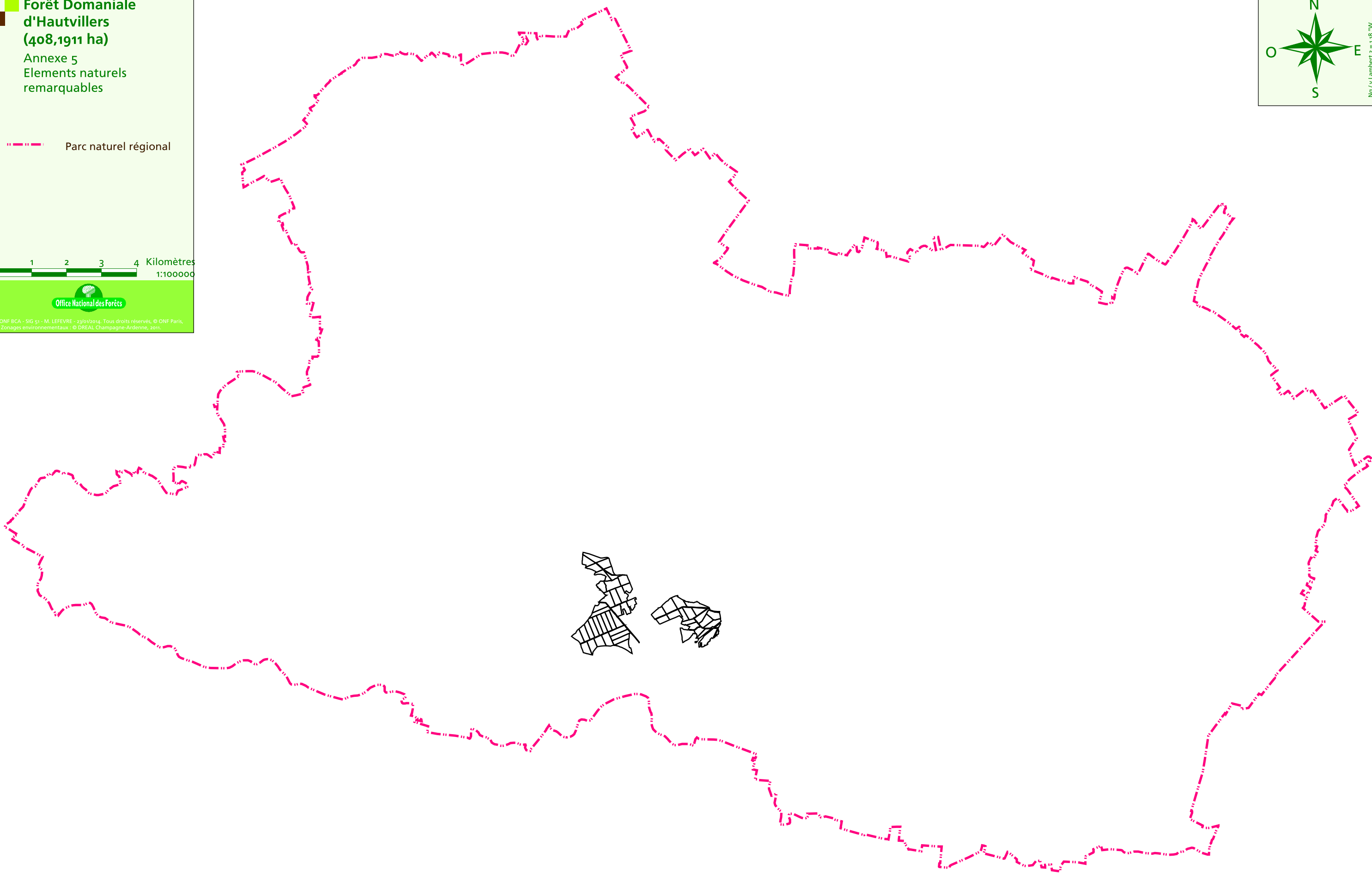
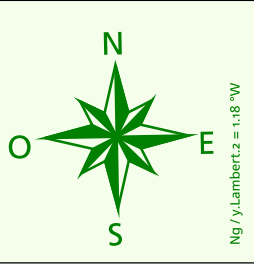
**Forêt Domaniale
d'Hautvillers
(408,1911 ha)**
Annexe 5
Elements naturels
remarquables

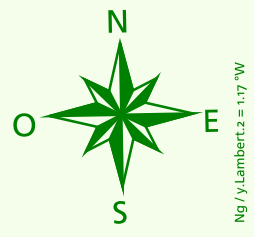
--- Parc naturel régional

0 1 2 3 4 Kilomètres
1:100000


Office National des Forêts

Ed. : ONF BCA - SIG 51 - M. LEFEVRE - 23/01/2014. Tous droits réservés. © ONF Paris, 2014. Zonages environnementaux : © DREAL Champagne-Ardenne, 2011.





Ng / y, Lambert.2 = 1,17 "W"

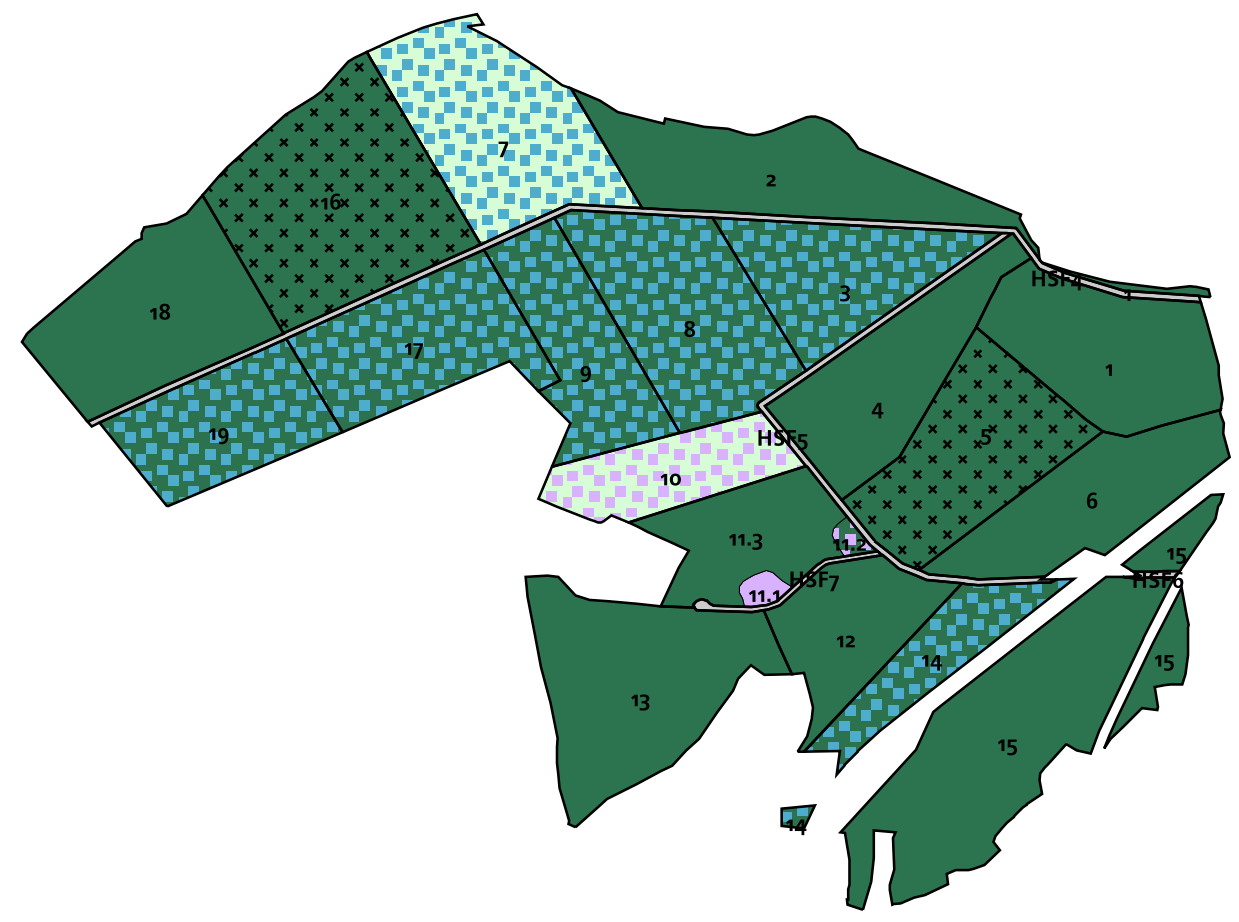
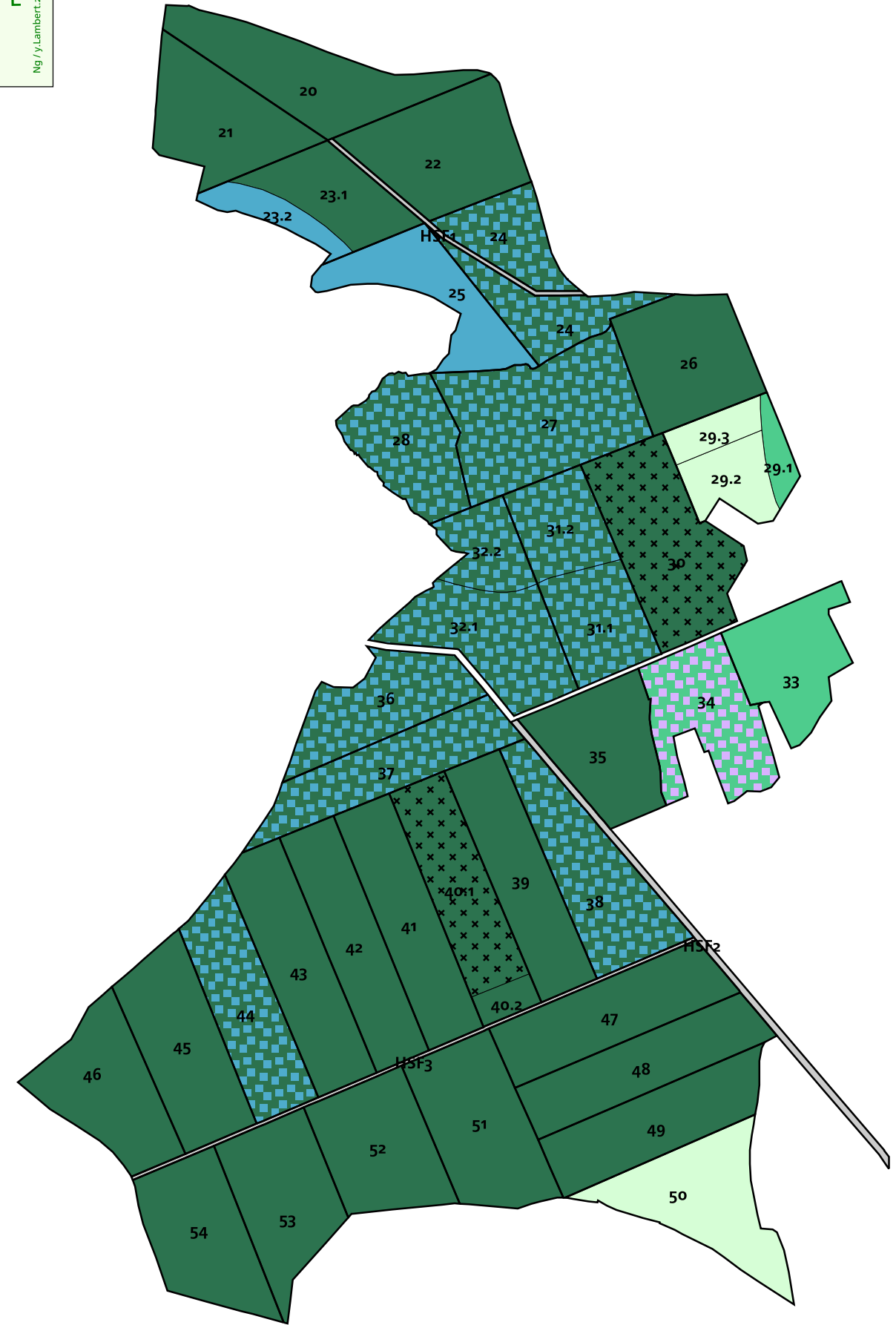
Forêt Domaniale d'Hautvillers (408,1911 ha)
Annexe 6.1
Peuplements : composition

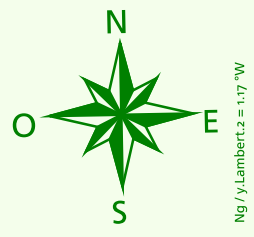
0 125 250 375 500 Mètres
1:12500

Ed. : ONF BCA - SIG 41 - M. LEFEVRE - 09/07/2013
 Tous droits réservés, © ONF Paris, 2013

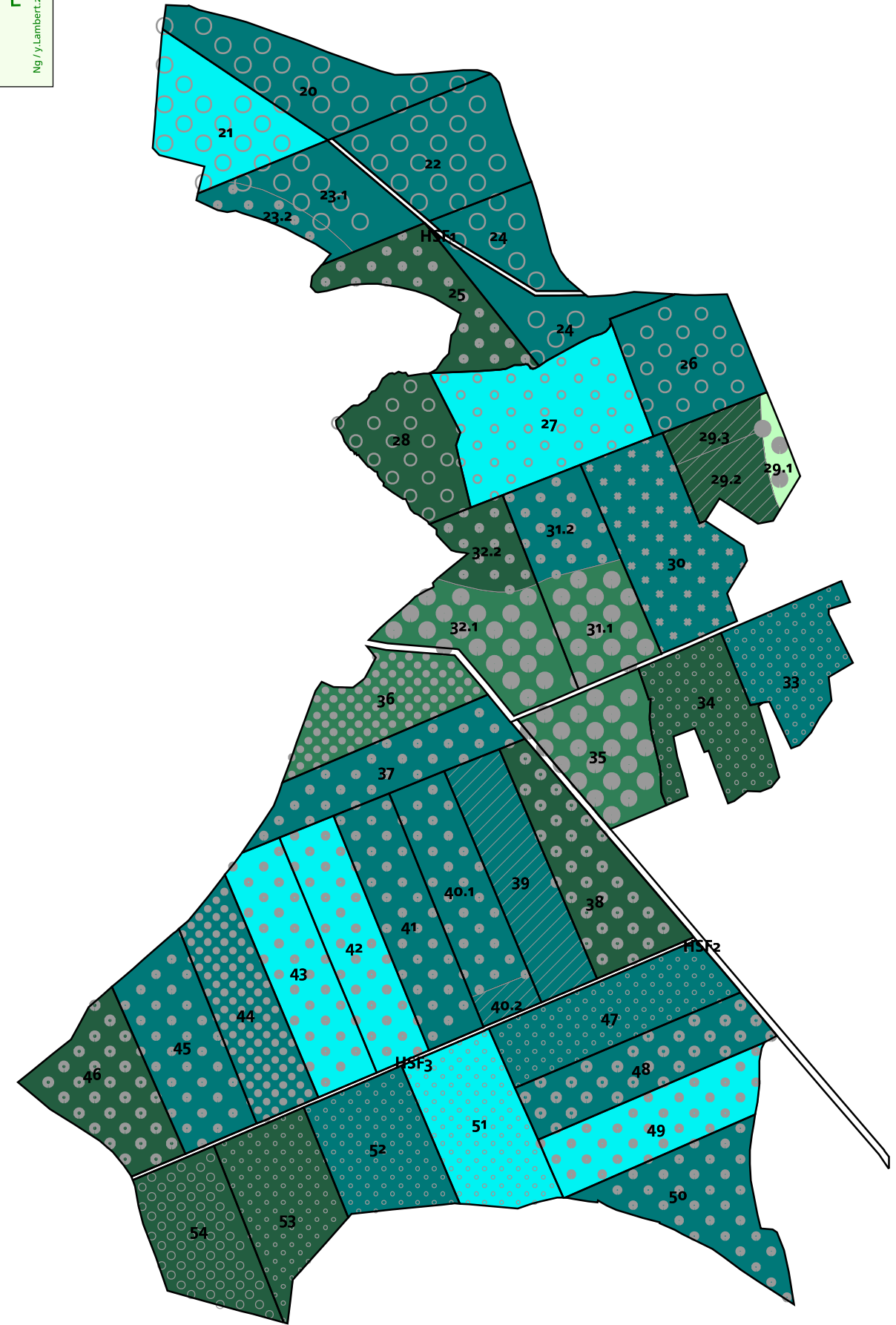
Composition en essences

	Peuplement à chêne sessile
	Peuplement à chêne pédonculé
	Peuplement à chêne (sessile et pédonculé non différenciés)
	Peuplement à hêtre
	Peuplement à frêne
	Peuplement à chêne sessile et hêtre
	Peuplement à chêne sessile et frêne
	Peuplement à chêne pédonculé et frêne
	Peuplement à chêne et hêtre
	Peuplement à chêne et frêne
	Peuplement mélangé à chêne sessile





Ng / y, Lambert.2 = 1,17 "W"



Forêt Domaniale d'Hautvillers (408,1911 ha)

Annexe 6.2
Peuplements : structure et capital

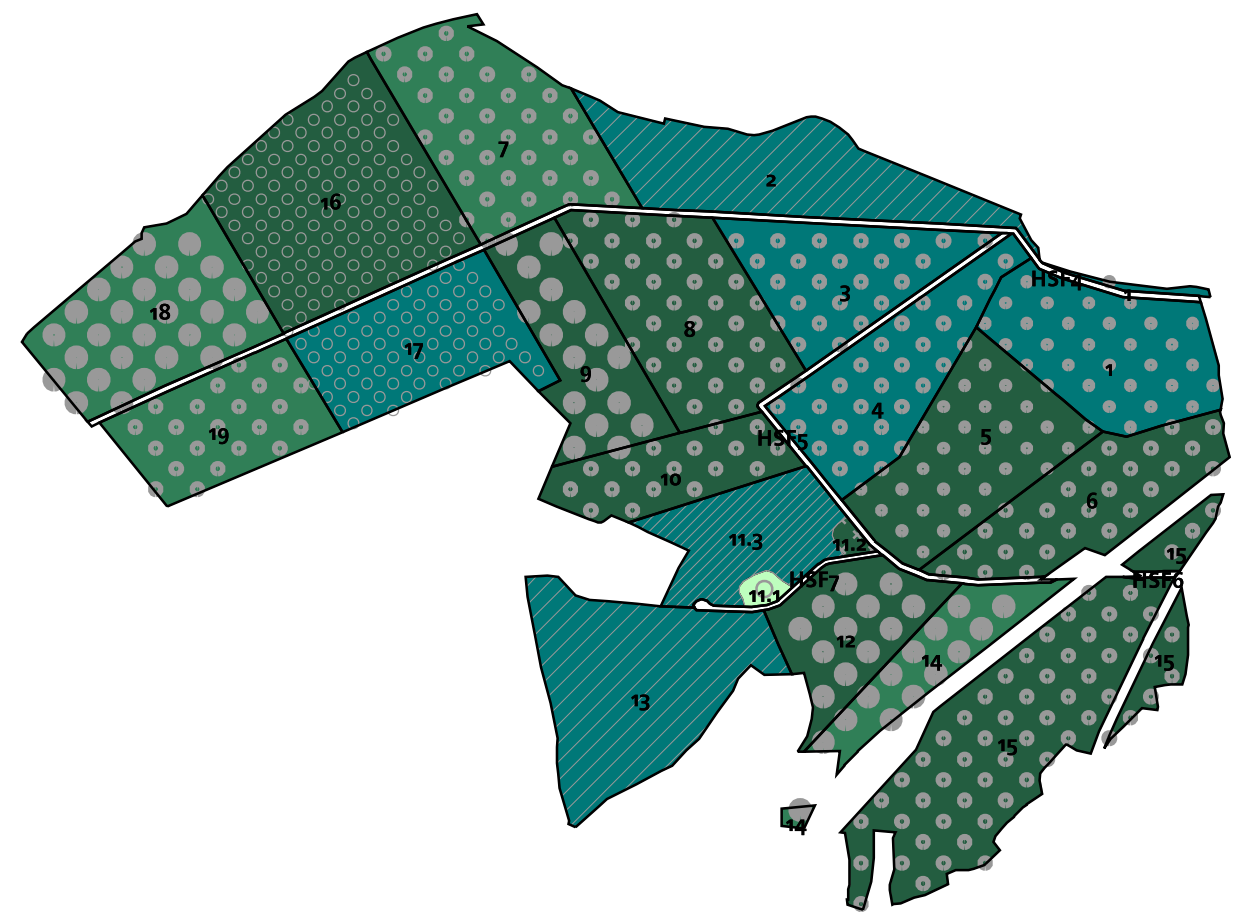
0 125 250 375 500 Mètres
1:12500

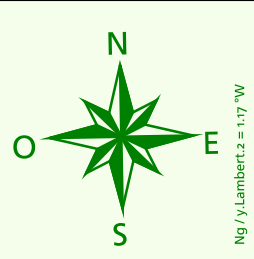
Office National des Forêts

Ed. : ONF BCA - SIG 51 - M. LEFEVRE - 09/07/2013. Tous droits réservés. © ONF Paris, 2013. Courbes de niveau : BDALTCN © IGN Paris, 2000 - reproduction interdite

Structure	
	Peuplement à petits bois
	Peuplement à petits bois avec bois moyens
	Peuplement à bois moyens avec petits bois
	Peuplement à bois moyens
	Peuplement à bois moyens avec gros bois
	Peuplement à gros bois avec petits bois
	Peuplement à gros bois avec bois moyens
	Peuplement à gros bois dominants
	Peuplement à très gros bois dominants
	Peuplement irrégulier avec bois moyens
	Peuplement irrégulier avec gros bois
	Gaulis à bas perchis
	Régénération - semis à gaulis

Capital	
	Classe 1 - G < 7 m ² /ha
	Classe 2 - 7 ≤ G < 12 m ² /ha
	Classe 3 - 12 ≤ G < 17 m ² /ha
	Classe 4 - 17 ≤ G < 22 m ² /ha
	Classe 5 - 22 ≤ G < 30 m ² /ha
	Classe 6 - G ≥ 30 m ² /ha





Forêt Domaniale d'Hautvillers (408,1911 ha)
Annexe 7
Aménagement

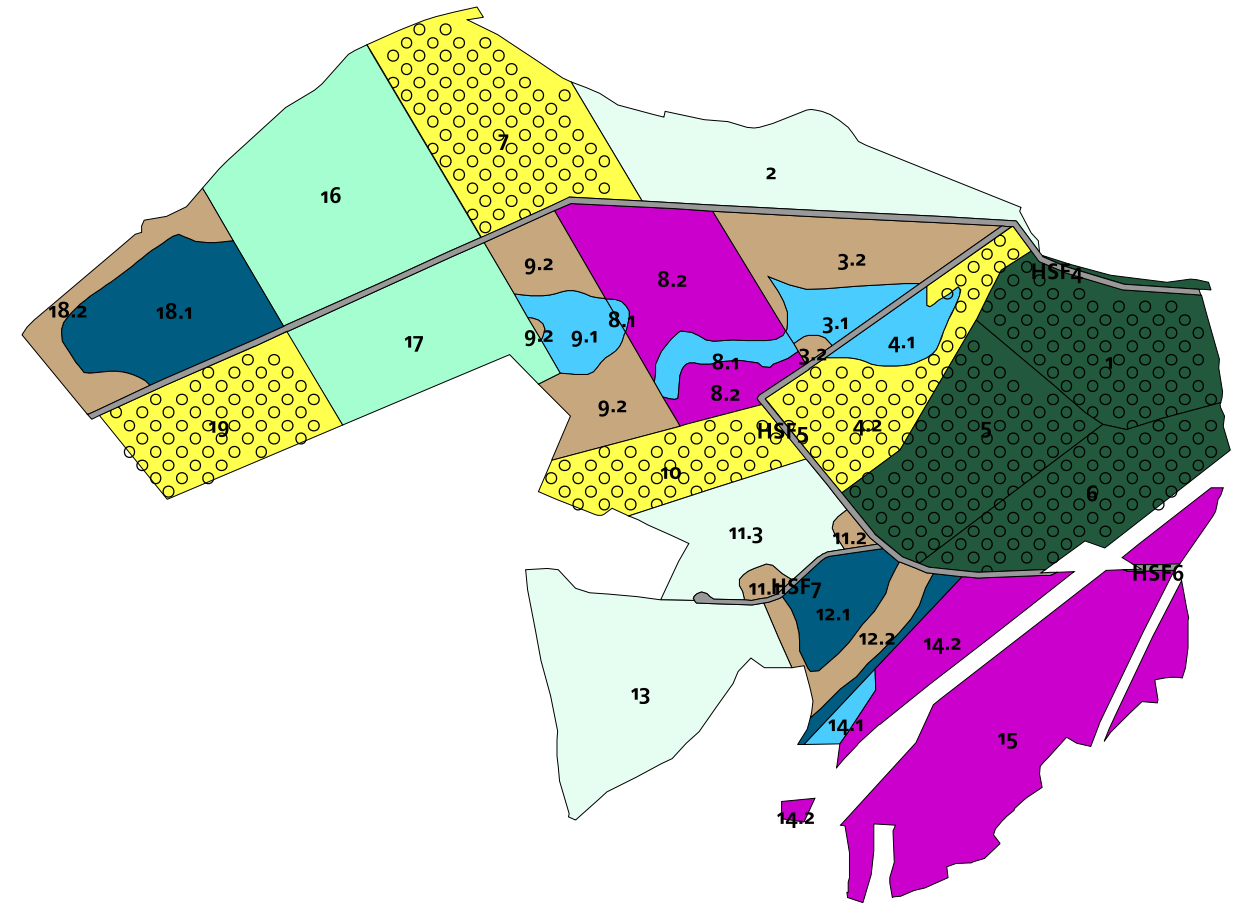
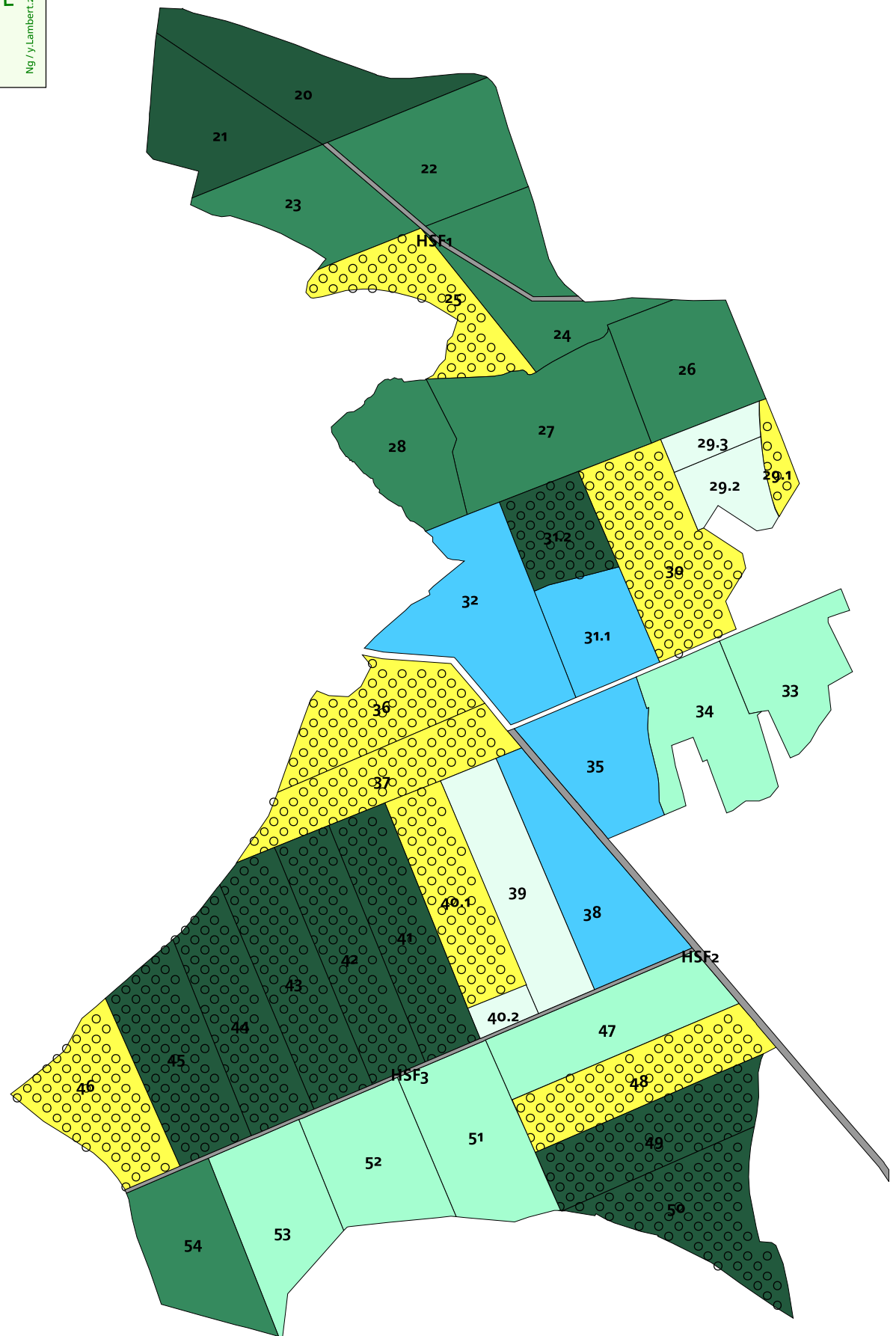
0 125 250 375 500 Mètres
1:12500

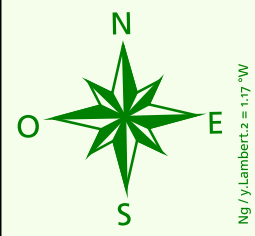
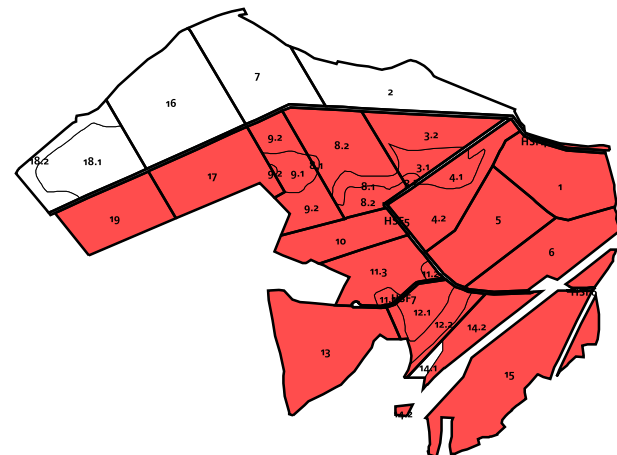
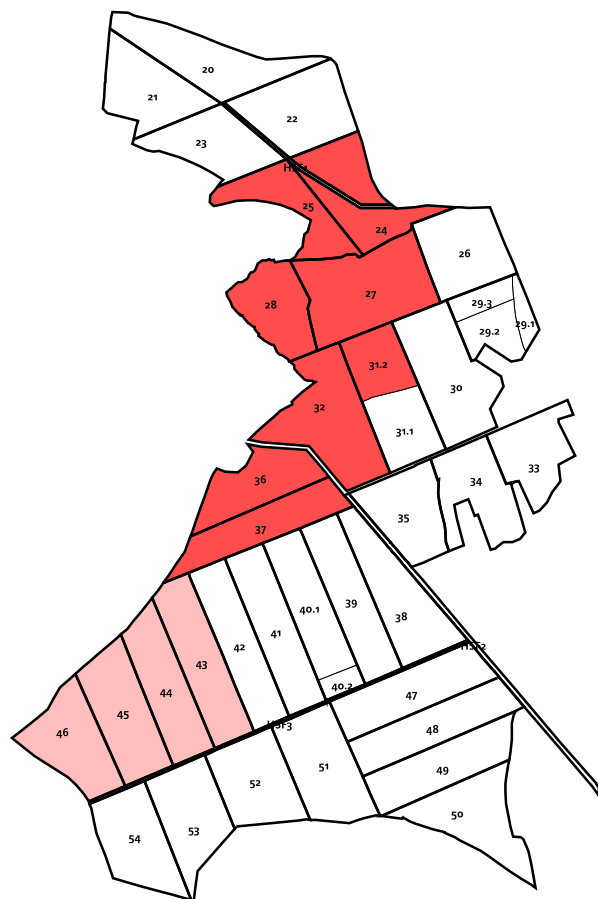
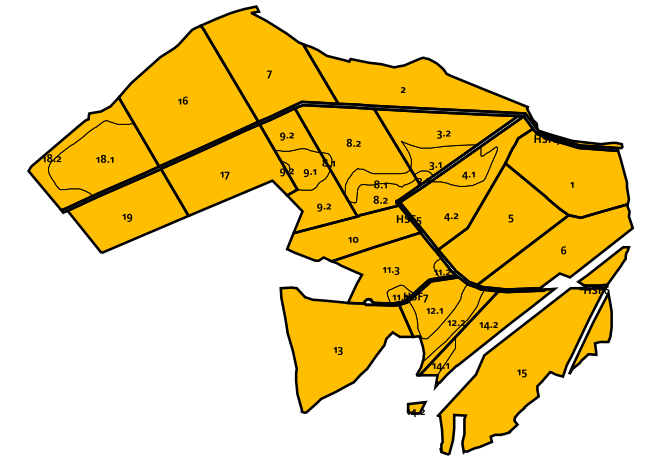
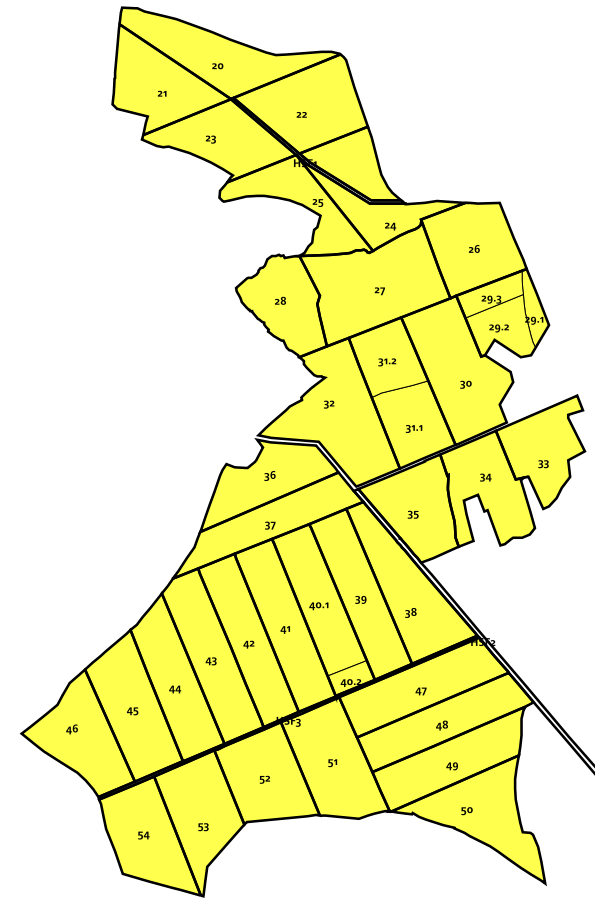
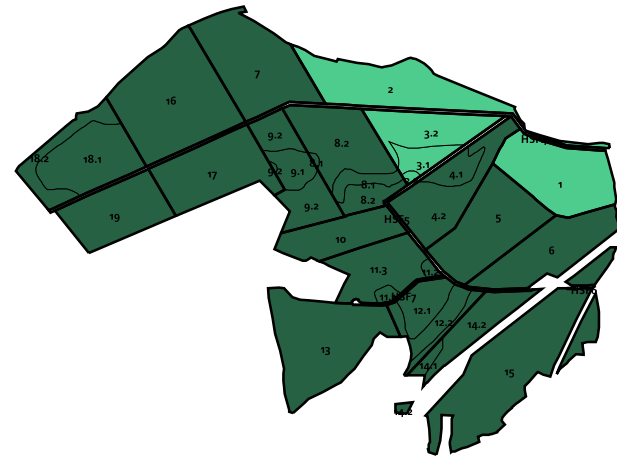
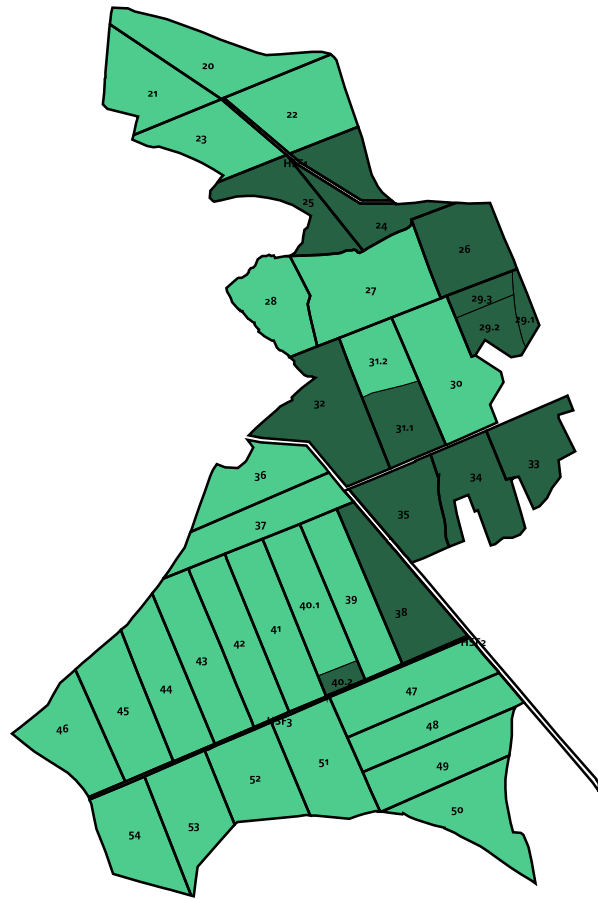
Office National des Forêts

Ed. : ONF BCA - SIG 51 - M. LEFÈVRE - 04/12/2013.
Tous droits réservés, © ONF Paris, 2013.

Classement des unités de gestion

	AMETG - Amélioration de taillis sous futaie en conversion, à gros bois
	AMETP - Amélioration de taillis sous futaie en conversion, préparation
	AMEFJ - Amélioration de futaie feuillue, jeunesse
	AMEFP - Amélioration de futaie feuillue à petits bois
	AMEFM - Amélioration de futaie feuillue à bois moyens
	AMEFG - Amélioration de futaie feuillue à gros bois
	REGFE - Régénération feuillue entamée, à terminer
	REGFT - Régénération feuillue à entamer et à terminer
	IRRR - Irrégulier avec renouvellement prioritaire
	ILV - Ilot de vieillissement
	HSY - Hors sylviculture





Ng / y.Lambert2 = 1:17 'W

Forêt Domaniale d'Hautvillers (408,1911 ha)
Annexe 8
Fonctions

Niveau d'enjeu (fonction de production)

- Sans objet
- Faible
- Moyen
- Fort

Niveau d'enjeu (fonction sociale)

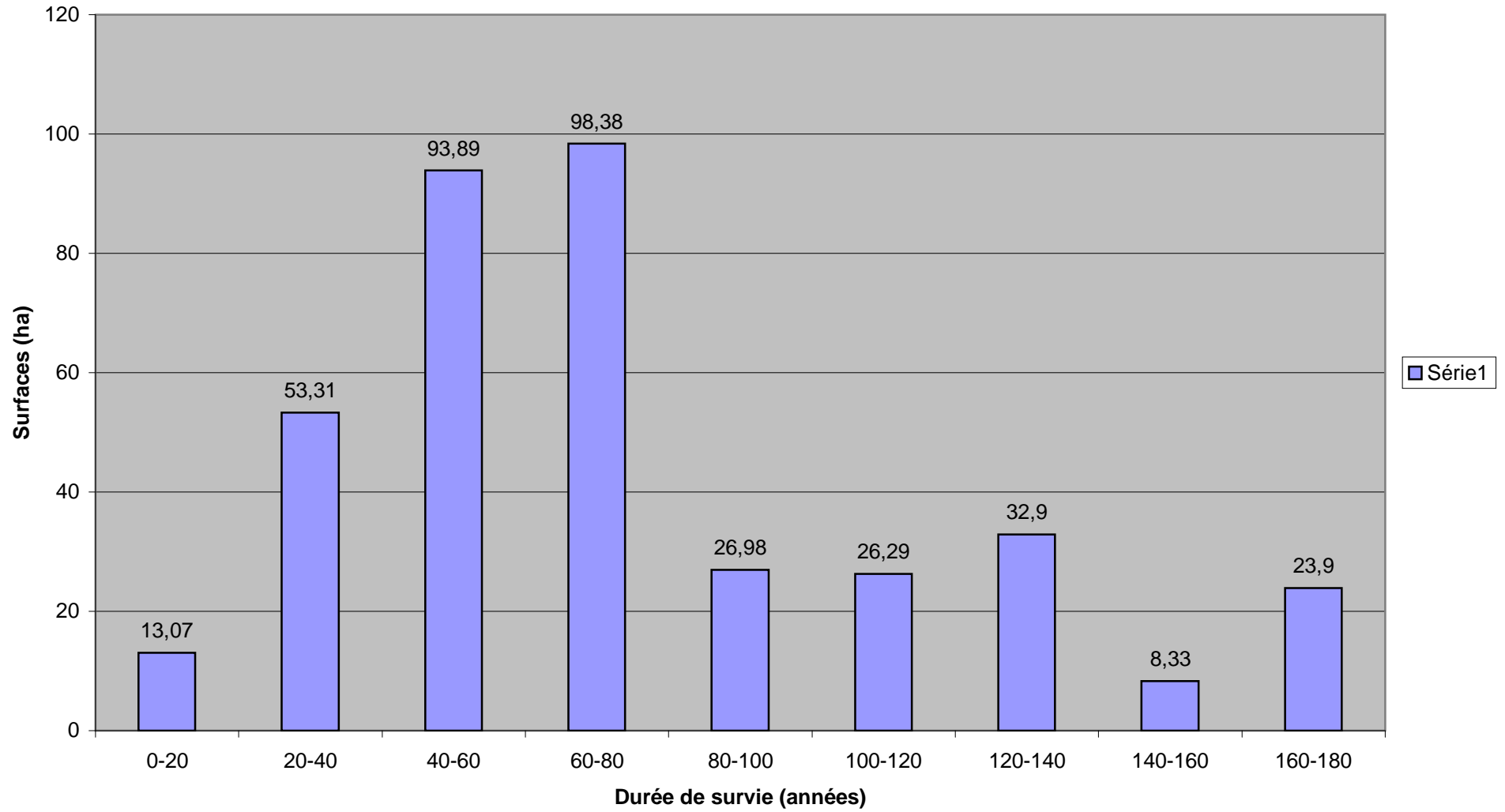
- Local
- Reconnu
- Fort

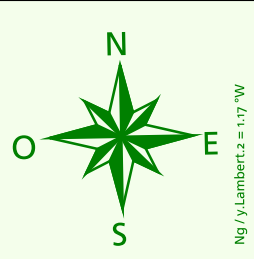
Niveau d'enjeu (fonction de protection)

- Sans objet
- Faible
- Moyen
- Fort



Histogramme fictif des durées de survie





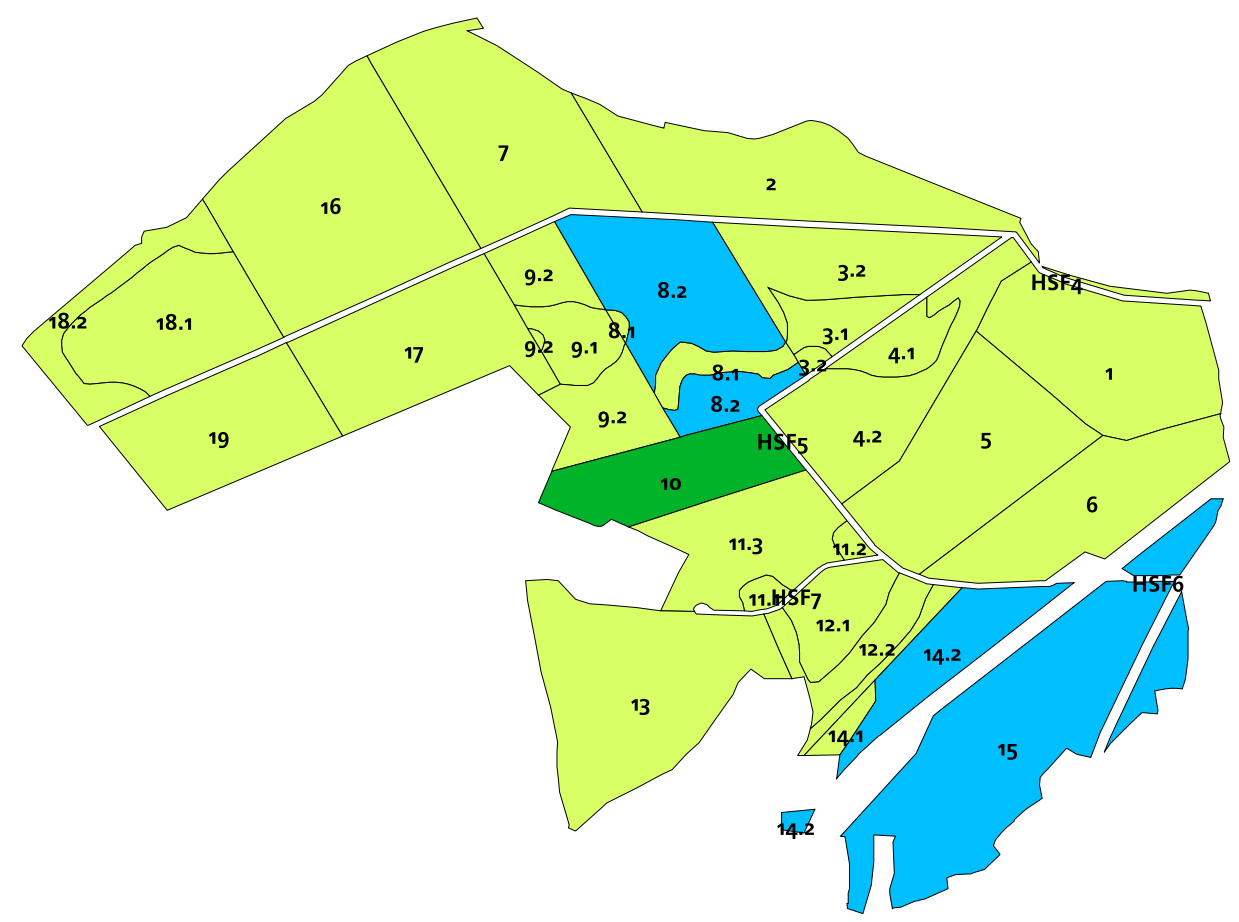
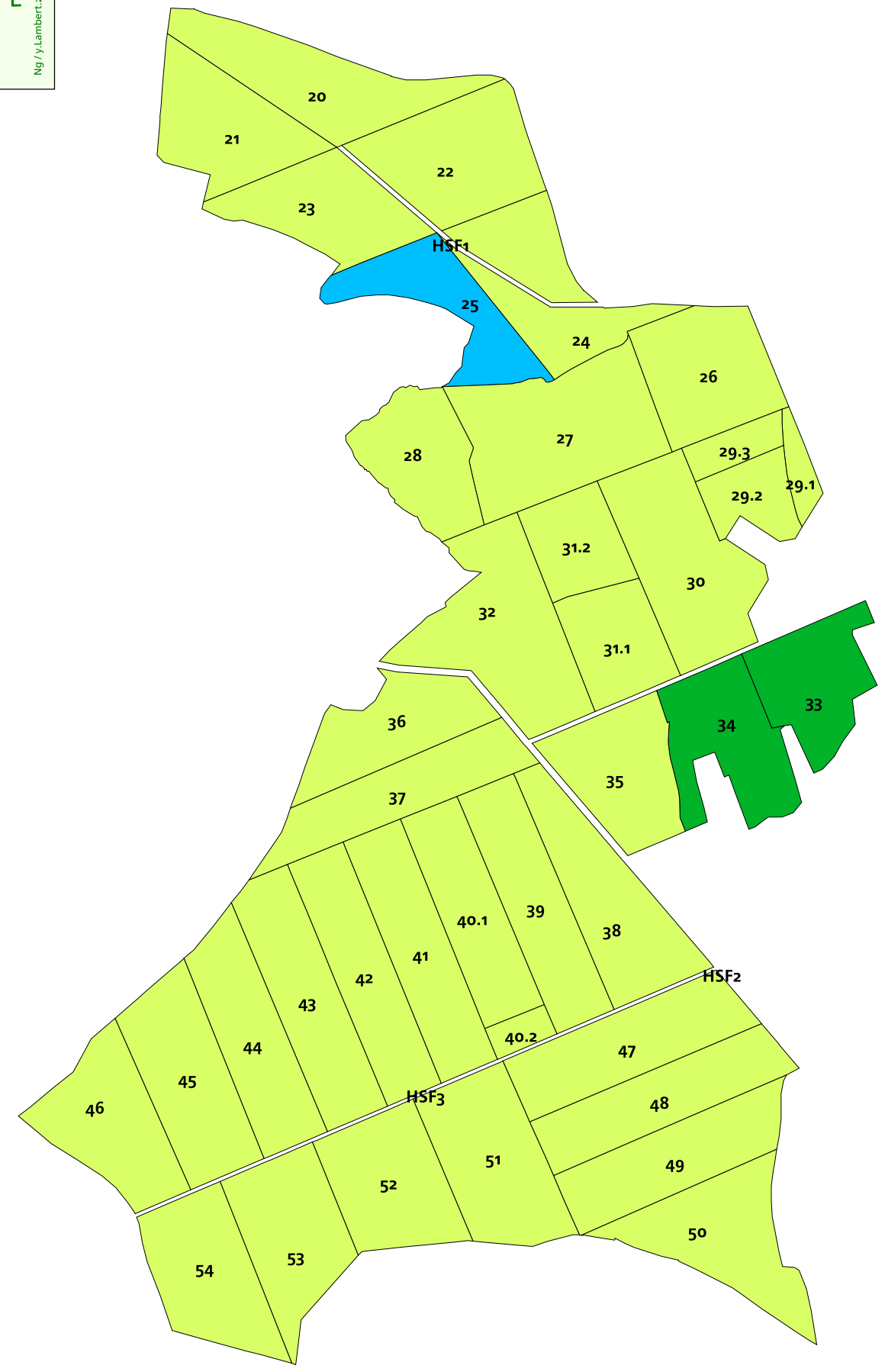
Forêt Domaniale d'Hautvillers (408,1911 ha)
Annexe 12
Vocations

Office National des Forêts

Ed. : ONF BCA - SIG 51 - M. LEFEVRE - 04/12/2013.
Tous droits réservés, © ONF Paris, 2013.

Essence objectif

- Chêne pédonculé
- Chêne sessile
- Hêtre



F. D. d'HAUVILLERS
Annexe 14
Programme d'Assiette 2014-2033

Année	UG	Groupe	Surfaces		Type de Coupe	Codes Peuplements RECPREV				Dernier passage en coupe Amngt 1994-2013	Observation
			UG	à parcourir		Structure	Composition	Calibre	Capital		
Avertissement			<i>Il est nécessaire de consulter les Règles de culture, p. 40 à 44. Cette prescription est très importante pour les groupes AMEFP, AMEFM et AMEFG et l'orientation des futaies vers un itinéraire à cernes fins ou larges.</i>								
2014	7	AMETP	8,89	8,89	ACI	C	CHH	G	1	1995	Conc. Taillis
2014	27	AMEFM	11,30	11,30	ABM	F	CHH	M	3	2007	
2014	50	AMETG	7,77	7,77	ACO	C	CHX	G	3	2001	Dépérismt
2015	3.1	REGFT	1,40	1,40	RCV	C	CHH	G	3	2005	
2015	4.1	REGFT	1,42	1,42	RCV	C	CHS	G	3	2011	
2015	8.1	REGFT	1,21	1,21	RCV	C	HCH	G	2	2010	
2015	9.1	REGFT	1,64	1,64	RCV	C	CHH	T	2	1997	
2015	14.1	REGFT	0,46	0,46	RCV	C	CHH	T	1	Avant 1994	
2015	14.2	IRRR	3,25	3,25	IRR	C	CHH	T	1	Avant 1994	
2015	17	AMEFP	6,95	6,95	A3	F	CHH	P	3	2007	
2015	20	AMEFG	8,05	8,05	AGB	F	CHS	M	3	2002	
2015	21	AMEFG	6,89	6,89	AGB	F	CHS	M	3	2002	
2015	29.1	AMETP	1,11	1,11	ACI	C	CHP	T	1	1995	
2015	51	AMEFP	8,21	8,21	A1	F	CHS	P	3		
2016	7	AMETP	8,89	8,89	ACO	C	CHH	G	1	1995	
2016	9.2	ILOTV	4,21	4,21	ACI	C	CHH	T	2	1997	
2016	12.1	REGFE	2,86	2,86	RS1	C	CHS	T	2	2011	
2016	15	IRRR	13,52	13,52	IRR	C	CHS	G	2	1996	
2016	16	AMEFP	11,63	11,63	A4	F	CHH	P	2	2010	
2016	18.1	REGFE	5,76	5,76	RS1	C	CHS	T	1	2012	
2016	32	REGFT	9,97	9,97	RCV	C	CHH	T	1	2007	
2016	49	AMETG	7,25	7,25	ACO	C	CHS	G	3	1994	
2016	52	AMEFP	7,09	7,09	A2	F	CHS	P	3	2009	
2016	54	AMEFM	7,34	7,34	ABM	F	CHS	P	2	2005	
2017	3.1	REGFT	1,40	1,40	RE	C	CHH	G	3	2005	
2017	4.1	REGFT	1,42	1,42	RE	C	CHS	G	3	2011	
2017	8.1	REGFT	1,21	1,21	RE	C	HCH	G	2	2010	
2017	9.1	REGFT	1,64	1,64	RE	C	CHH	T	2	1997	
2017	14.1	REGFT	0,46	0,46	RE	C	CHH	T	1	Avant 1994	
2017	22	AMEFM	8,09	8,09	ABM	F	CHS	M	3	2005	
2017	23	AMEFM	6,57	6,57	ABM	F	CHS	M	3	2007	
2017	31.2	AMETG	4,02	4,02	ACI	C	CHH	G	3	2001	
2017	33	AMEFP	5,97	5,97	EMC	F	CHP	P	3	2011	
2017	48	AMETP	7,20	7,20	ACO	C	CHS	G	3	2001	
2018	9.2	ILOTV	4,21	4,21	ACO	C	CHH	T	2	1997	
2018	10	AMETP	4,35	4,35	ACI	C	CHF	G	2	2003	
2018	24	AMEFM	7,57	7,57	ABM	F	HCH	M	3	2007	
2019	8.2	IRRR	7,31	7,31	IRR	C	HCH	G	2	2010	
2019	12.1	REGFE	2,86	2,86	RS2	C	CHS	T	2	2011	
2019	18.1	REGFE	5,76	5,76	RS2	C	CHS	T	1	2012	
2019	28	AMEFM	6,22	6,22	ABM	F	CHH	M	2	2006	
2019	30	AMETP	9,39	9,39	ACI	C	CHS	G	3	2004	
2019	31.2	AMETG	4,02	4,02	ACO	C	CHH	G	3	2001	
2019	32	REGFT	9,97	9,97	RE	C	CHH	T	1	2007	
2019	33	AMEFP	5,97	5,97	A1	F	CHP	P	3	2011	
2019	34	AMEFP	6,93	6,93	A2	F	CHP	P	2	2011	
2020	3.1	REGFT	1,40	1,40	RS	C	CHH	G	3	2005	
2020	3.2	ILOTV	4,56	4,56	ACO	C	CHH	G	3	2005	
2020	4.1	REGFT	1,42	1,42	RS	C	CHS	G	3	2011	
2020	8.1	REGFT	1,21	1,21	RS	C	HCH	G	2	2010	
2020	9.1	REGFT	1,64	1,64	RS	C	CHH	T	2	1997	
2020	10	AMETP	4,35	4,35	ACO	C	CHF	G	2	2003	
2020	11.1	ILOTV	0,34	0,34	AS	C	FRC	M	1	2011	
2020	11.2	ILOTV	0,26	0,26	AS	C	CHF	M	2	2011	
2020	12.2	ILOTV	1,84	1,84	AS	C	CHS	T	2	2011	
2020	14.1	REGFT	0,46	0,46	RS	C	CHH	T	1	Avant 1994	
2020	18.2	ILOTV	2,61	2,61	AS	C	CHS	T	1	2012	
2020	26	AMEFM	7,34	7,34	ABM	F	CHS	M	3	2007	
2020	29.2	AMEFJ	2,86	2,86	EMC	F	CHX	E	2	1995	
2020	31.1	REGFT	4,65	4,65	RCV	C	CHH	T	1	2001	
2020	47	AMEFP	7,79	7,79	A1	F	CHS	P	3	2010	
2020	53	AMEFP	7,32	7,32	A3	F	CHS	P	2	2012	
2021	17	AMEFP	6,95	6,95	A4	F	CHH	P	3	2007	
2021	25	AMETP	5,51	5,51	ACO	F	HET	G	2	2007	
2021	30	AMETP	9,39	9,39	ACO	C	CHS	G	3	2004	
2021	32	REGFT	9,97	9,97	RS	C	CHH	T	1	2007	
2021	51	AMEFP	8,21	8,21	A2	F	CHS	P	3		
2022	12.1	REGFE	2,86	2,86	RD	C	CHS	T	2	2011	
2022	16	AMEFP	11,63	11,63	A5	F	CHH	P	2	2010	
2022	18.1	REGFE	5,76	5,76	RD	C	CHS	T	1	2012	
2022	19	AMETP	5,85	5,85	ACI	C	CHH	G	1	2010	
2022	27	AMEFM	11,30	11,30	ABM	F	CHH	M	3	2007	
2022	29.2	AMEFJ	2,86	2,86	A1	F	CHX	E	2	1995	
2022	40.2	AMEFJ	0,97	0,97	EMC	F	CHS	E	3	1997	
2022	44	AMETG	7,18	7,18	ACO	C	CHH	G	3	2011	
2022	45	AMETG	7,64	7,64	ACO	C	CHS	G	3	2011	
2022	52	AMEFP	7,09	7,09	A3	F	CHS	P	3	2009	

F. D. d'HAUTVILLERS
Annexe 14
Programme d'Assiette 2014-2033

Année	UG	Groupe	Surfaces		Type de Coupe	Codes Peuplements RECPREV				Dernier passage en coupe Amngt 1994-2013	Observation
			UG	à parcourir		Structure	Composition	Calibre	Capital		
<i>Il est nécessaire de consulter les Règles de culture, p. 40 à 44. Cette prescription est très importante pour les groupes AMEFP, AMEFM et AMEFG et l'orientation des futaies vers un itinéraire à cernes fins ou larges.</i>											
Avertissement											
2023	2	AMEFJ	7,96	7,96	EMC	F	CHS	E	3	2000	
2023	3.1	REGFT	1,40	1,40	RD	C	CHH	G	3	2005	
2023	4.1	REGFT	1,42	1,42	RD	C	CHS	G	3	2011	
2023	4.2	AMETP	5,25	5,25	ACO	C	CHS	G	3	2011	
2023	5	AMETG	7,55	7,55	ACO	C	CHF	G	2	2011	
2023	8.1	REGFT	1,21	1,21	RD	C	HCH	G	2	2010	
2023	9.1	REGFT	1,64	1,64	RD	C	CHH	T	2	1997	
2023	14.1	REGFT	0,46	0,46	RD	C	CHH	T	1	Avant 1994	
2023	14.2	IRR	3,25	3,25	IRR	C	CHH	T	1	Avant 1994	
2023	20	AMEFG	8,05	8,05	AGB	F	CHS	M	3	2002	
2023	21	AMEFG	6,89	6,89	AGB	F	CHS	M	3	2002	
2023	31.1	REGFT	4,65	4,65	RE	C	CHH	T	1	2001	
2024	6	AMETG	6,15	6,15	ACO	C	CHS	G	2	2011	
2024	15	IRR	13,52	13,52	IRR	C	CHS	G	2	1996	
2024	19	AMETP	5,85	5,85	ACO	C	CHH	G	1	2010	
2024	32	REGFT	9,97	9,97	RD	C	CHH	T	1	2007	
2024	37	AMETP	6,88	6,88	ACO	C	CHH	G	3	2011	
2024	38	REGFT	8,21	8,21	RCV	C	CHH	G	2	2012	
2024	40.2	AMEFJ	0,97	0,97	A1	F	CHS	E	3	1997	
2024	41	AMETG	7,84	7,84	ACO	C	CHS	G	3	2012	
2024	54	AMEFM	7,34	7,34	ABM	F	CHS	P	2	2005	
2025	1	AMETG	7,44	7,44	ACO	C	CHS	G	3	2011	
2025	2	AMEFJ	7,96	7,96	A1	F	CHS	E	3	2000	
2025	22	AMEFM	8,09	8,09	ABM	F	CHS	M	3	2005	
2025	23	AMEFM	6,57	6,57	ABM	F	CHS	M	3	2007	
2025	31.1	REGFT	4,65	4,65	RS	C	CHH	T	1	2001	
2025	33	AMEFP	5,97	5,97	A2	F	CHP	P	3	2011	
2025	34	AMEFP	6,93	6,93	A3	F	CHP	P	2	2011	
2025	39	AMEFJ	7,36	7,36	EMC	F	CHS	E	3	1994	
2025	42	AMETG	7,63	7,63	ACO	C	CHS	G	3	2013	
2025	46	AMETP	6,97	6,97	ACO	C	CHS	G	2	2011	
2026	24	AMEFM	7,57	7,57	ABM	F	HCH	M	3	2007	
2026	36	AMETP	6,30	6,30	ACO	C	CHH	G	1	2011	
2026	38	REGFT	8,21	8,21	RE	C	CHH	G	2	2012	
2026	43	AMETG	7,90	7,90	ACO	C	CHS	G	3	2013	
2026	47	AMEFP	7,79	7,79	A2	F	CHS	P	3	2010	
2026	50	AMETG	7,77	7,77	ACO	C	CHX	G	3	2001	
2026	53	AMEFP	7,32	7,32	A4	F	CHS	P	2	2012	
2027	8.2	IRR	7,31	7,31	IRR	C	HCH	G	2	2010	
2027	17	AMEFP	6,95	6,95	A5	F	CHH	P	3	2007	
2027	28	AMEFM	6,22	6,22	ABM	F	CHH	M	2	2006	
2027	31.1	REGFT	4,65	4,65	RD	C	CHH	T	1	2001	
2027	39	AMEFJ	7,36	7,36	A1	F	CHS	E	3	1994	
2027	40.1	AMETP	6,58	6,58	ACO	C	CHH	G	3	2012	
2027	51	AMEFP	8,21	8,21	A3	F	CHS	P	3		
2028	16	AMEFP	11,63	11,63	A6	F	CHH	P	2	2010	
2028	29.2	AMEFJ	2,86	2,86	A2	F	CHX	E	2	1995	
2028	29.3	AMEFJ	1,65	1,65	EMC	F	CHX	E	2	1995	
2028	35	REGFT	6,65	6,65	RCV	C	CHS	T	1	1999	
2028	49	AMETG	7,25	7,25	ACO	C	CHS	G	3	1994	
2028	52	AMEFP	7,09	7,09	A4	F	CHS	P	3	2009	
2029	7	AMETP	8,89	8,89	ACO	C	CHH	G	1	1995	
2029	13	AMEFJ	9,64	9,64	EMC	F	CHS	E	3	2008	
2029	26	AMEFM	7,34	7,34	ABM	F	CHS	M	3	2007	
2029	29.1	AMETP	1,11	1,11	ACO	C	CHP	T	1	1995	
2029	31.2	AMETG	4,02	4,02	ACO	C	CHH	G	3	2001	
2029	38	REGFT	8,21	8,21	RD	C	CHH	G	2	2012	
2030	27	AMEFM	11,30	11,30	ABM	F	CHH	M	3	2007	
2030	29.3	AMEFJ	1,65	1,65	A1	F	CHX	E	2	1995	
2030	35	REGFT	6,65	6,65	RE	C	CHS	T	1	1999	
2030	40.2	AMEFJ	0,97	0,97	A2	F	CHS	E	3	1997	
2031	2	AMEFJ	7,96	7,96	A2	F	CHS	E	3	2000	
2031	9.2	ILOTV	4,21	4,21	ACT	C	CHH	T	2	1997	
2031	13	AMEFJ	9,64	9,64	A1	F	CHS	E	3	2008	
2031	14.2	IRR	3,25	3,25	IRR	C	CHH	T	1	Avant 1994	
2031	20	AMEFG	8,05	8,05	AGB	F	CHS	M	3	2002	
2031	21	AMEFG	6,89	6,89	AGB	F	CHS	M	3	2002	
2031	33	AMEFP	5,97	5,97	A3	F	CHP	P	3	2011	
2031	34	AMEFP	6,93	6,93	A4	F	CHP	P	2	2011	
2032	15	IRR	13,52	13,52	IRR	C	CHS	G	2	1996	
2032	35	REGFT	6,65	6,65	RD	C	CHS	T	1	1999	
2032	47	AMEFP	7,79	7,79	A3	F	CHS	P	3	2010	
2032	48	AMETP	7,20	7,20	ACO	C	CHS	G	3	2001	
2032	53	AMEFP	7,32	7,32	A5	F	CHS	P	2	2012	
2032	54	AMEFM	7,34	7,34	ABM	F	CHS	P	2	2005	
2033	10	AMETP	4,35	4,35	ACO	C	CHF	G	2	2003	
2033	17	AMEFP	6,95	6,95	A6	F	CHH	P	3	2007	
2033	22	AMEFM	8,09	8,09	ABM	F	CHS	M	3	2005	

Année	UG	Groupe	Surfaces		Type de Coupe	Codes Peuplements RECPREV				Dernier passage en coupe Amngt 1994-2013	Observation
			UG	à parcourir		Structure	Composition	Calibre	Capital		
Avertissement		<i>Il est nécessaire de consulter les Règles de culture, p. 40 à 44. Cette prescription est très importante pour les groupes AMEFP, AMEFM et AMEFG et l'orientation des futaies vers un itinéraire à cernes fins ou larges.</i>									
2033	23	AMEFM	6,57	6,57	ABM	F	CHS	M	3	2007	
2033	39	AMEFJ	7,36	7,36	A2	F	CHS	E	3	1994	
2033	51	AMEFP	8,21	8,21	A4	F	CHS	P	3		

DOCUMENT ONF

FD HAUTVILLERS
Annexe 17
Détail des coûts estimatif d'Accueil du Public

Numéro de l'action au § 2.5.4.A	Opération	Actions	Coût HT
ACC1	Réalisation Parking Bellevue	Exploitation emprise (Régie + cessions)	
		Terrassement et empierrement, y/c passages busés	36 000 €
		Délimitation par 1/2 rondins de 30 places de stationnement	3 000 €
		Traitement végétation périphérique (parc arboré forestier)	500 €
		Enlèvement des équipements actuels	500 €
		Fourniture et pose de 5 tables-bancs adaptées PMR pin	8 000 €
ACC2	Parcours sportif accessible PMR	Enlèvement-évacuation des équipements actuels	1 500 €
		Terrassement et empierrement parcours PMR, y/c surlargeurs agrès	102 000 €
		Fourniture et mise en place de agrès PMR + 4 classiques+ signalétique	50 000 €
		Fourniture et mise en place de 3 structures pour enfants	20 000 €
		Fourniture et pose de 2 barrières BAE 106 sur le sentier	1 000 €
		Sentier d'interprétation: conception et mise en œuvre	75 000 €
ACC6	Grande Boucle Hautvillers	Balisage et mise en place de mobilier d'accueil (Canton des Lhuys)	6 000 €
ACC3	Amélioration du parking de	Création et délimitation de places de stationnement	12 000 €
		Traitement de la végétation et signalétique	2 000 €
ACC7	Signalétique	Panneaux "Forêt domaniale" : 3 Canton des Lhuys, 2 Canton des Rinsillons	3 000 €
ACC5	Protection du Chêne de Bellevue	Installation d'un parcours en caillebotis et d'une rembarde	15 000 €
TOTAL			335 500 €